RAPPORT D'ÉVALUATION 2016-2022

Ensemble pour une Wallonie plus propre

Be WaPP

Table des matières

Résumé **4**
1. Avant-propos **12**
2. Un plan d'actions global et intégré **14**
3. Inventaire des actions développées **16**
3.1 Expertise 17
3.1.1 Centraliser 17
3.1.2 Évaluer 19
3.1.3 Professionnaliser 20
3.2 Synergie 22
3.2.1 Impliquer 22
3.2.2 Collaborer 22
3.2.3 Équiper 32
3.2.4 Mobiliser 34
3.3 Changement de comportement 40
3.3.1 Sensibiliser 40
3.3.2 Éduquer 42
3.3.3 Sanctionner 43
3.4 Économie circulaire 45
3.4.1 Prévenir 46
3.4.2 Valoriser 46
4. Évolution de la propreté publique **48**
4.1 Évolution de la propreté publique entre 2016 et 2021 49
4.1.1 Avant-propos 49
4.1.2 Contexte des mesures 49
4.1.3 Résultats de la mesure T1 50
4.1.4 Résultats comparatifs des Mesures T0 et T2 51
4.2 Évolution de la quantité de déchets ramassée lors du "Grand Nettoyage" 58
4.2.1 Évolution de l'indicateur de malpropreté entre 2017 et 2022 58
4.2.2 Évaluation de l'impact du "Grand Nettoyage" sur la propreté publique 60
5. Évolution de la perception de la propreté par le citoyen **61**
5.1 Utilité des campagnes 62
5.2 Impact des campagnes 62
5.3 Les opinions en matière de propreté publique 62
5.4 Gestion des corbeilles publiques 63
5.5 Les causes prioritaires et facteurs de la malpropreté 63
5.6 Les services de nettoiement 64
5.7 Les actions à mener pour améliorer la propreté 64

5.8 La connaissance des incivilités et leur répression ... 64
5.9 La participation des Wallons à la propreté publique ... 65
5.10 Indice global de satisfaction ... 66
6. Implication de Be WaPP dans le cadre du PwD-R ... 67
7. Évaluation de Be WaPP par les acteurs impliqués dans la propreté publique ... 71
7.1 Avant-propos ... 72
7.2 Méthodologie ... 72
7.3 Résultats ... 72
7.3.1 Les activités de Be WaPP ... 72
7.3.2 Les contacts avec Be WaPP ... 74
7.3.3 Les canaux d'information de Be WaPP ... 74
7.3.4 Appréciation globale de Be WaPP ... 74
7.3.5 Be WaPP demain ... 75
8. Investissements ... 76
9. Recommandations ... 79
9.1 Garantir la continuité des outils et des actions menées jusqu'à présent ... 80
9.1.1 Centre de référence ... 80
9.1.2 Synergies ... 80
9.1.3 Innovation ... 81
9.1.4 Sensibilisation ... 81
9.1.5 Participation ... 81
9.1.6 Éducation ... 81
9.1.7 Propreté et tri ... 82
9.2 Considérer la malpropreté dans sa globalité ... 82
9.3 Tenir compte des spécificités régionales ... 83
9.4 Impliquer tous les gestionnaires de l'espace public dans la lutte contre la malpropreté ... 83
9.5 Mener des actions phares à portée régionale ... 84
9.6 Soutenir et accompagner la création et la mise en œuvre de plans locaux de propreté ... 84
9.7 Sortir du clivage public-privé : se saisir des opportunités offertes par ces deux univers ... 85
9.8 Faire vivre le cadre réglementaire répressif et garantir l'effectivité des sanctions ... 85
9.9 Assurer la circularité des déchets de l'espace public ... 86
9.10 Mesurer l'efficacité des actions et suivre l'évolution de la malpropreté ... 86
9.11 Mettre en place un espace de concertation avec les producteurs ... 87
10. Conclusions ... 88
11. Annexes ... 92
11.1 Annexe 1 : Implication de Be WaPP dans la réalisation du cahier 5 du PWD-R ... 93
11.2 Annexe 2 : Étude de Perception de Be WaPP ... 123

Résumé

CONTEXTE

L'asbl Be WaPP est le fruit d'un accord de partenariat établi entre le Ministre wallon de l'Environnement et les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché belge, celles-ci étant représentées par Fost Plus, Comeos et Fevia.

Cet accord, signé en 2016 pour une durée de 6 ans, vise à prévenir et à réduire les incivilités ayant un impact négatif sur la propreté publique et sur le cadre de vie en Wallonie, notamment les abandons de déchets dans l'espace public. Selon l'accord, une réduction de 20% des déchets sauvages et des dépôts clandestins est attendue entre 2016 et 2022.

Be WaPP élabore chaque année un plan d'actions construit sur la base des lignes tracées dans le cahier 5 relatif à la propreté publique du Plan wallon des Déchets-Ressources. L'asbl est encadrée par un comité de pilotage qui est composé de représentants du/de la Ministre wallon.ne de l'Environnement, de membres du SPW-ARNE, de l'UVCW et de représentants de Fost Plus, Fevia et Comeos.

Le plan d'actions développé par Be WaPP reprend non seulement les actions financées par les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché (contribution entreprises) mais également celles qui le sont par le Fonds public (également appelé Fonds Fost Plus dont une partie est dévolue chaque année, selon l'accord de partenariat, à l'amélioration de la propreté publique). Il est à noter que ces deux types de financement ont été utilisés pendant la durée de l'accord pour lutter contre la malpropreté dans son ensemble ; c'est-à-dire, contre tous les types de déchets présents dans l'espace public et pas seulement ceux liés aux déchets d'emballage.

L'INVENTAIRE DES ACTIONS RÉALISÉES PAR BE WAPP DURANT 6 ANS

Le champ d'action de Be WaPP durant ces six années d'existence a été vaste et de nombreuses actions aux thématiques différentes ont été réalisées. Le lecteur est invité à consulter le point 3 de ce rapport, "Inventaire des actions développées", pour obtenir une vue des principaux projets mis en œuvre par l'asbl.

ÉVOLUTION DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE ENTRE 2016 ET 2021

Afin de mesurer l'évolution de la propreté, Be WaPP a fait réaliser en 2016 et 2021, par la société OWS (Organic Waste Systems), une analyse de grande ampleur du nombre de déchets trouvés au sol et de dépôts clandestins sur un échantillon de tronçons standardisés. Les résultats effectués dans les mêmes communes et sur les mêmes tronçons ont été comparés.

Avec un nombre de déchets moyen de 16,9 par 100 mètres en 2016 contre 10,6 en 2021, un taux d'amélioration global de la propreté de 37% est constaté entre 2016 et 2021.

L'évolution la plus conséquente est constatée dans les communes semi-urbaines, avec une diminution de 47% de déchets comptabilisés par 100 mètres. Viennent ensuite les communes urbaines, avec un taux d'amélioration de 40%. Dans les communes rurales, l'amélioration de la propreté des lieux est moins importante et s'élève à 11%. Il convient toutefois de noter que les communes rurales étaient déjà les plus propres en 2016 et qu'elles le restent en 2021, ce qui peut expliquer la plus faible diminution du nombre de déchets par 100 mètres.

Les améliorations de la propreté les plus significatives sont mesurées au niveau des quartiers commerçants (39% de déchets en moins sur 100 m), des alentours d'écoles (30% de déchets en moins sur 100 mètres), aux bords des routes (28% de déchets en moins sur 100 mètres), et dans une moindre mesure, au niveau des parkings et stations-service (22% de déchets en moins sur 100 mètres) et dans les centres-villes et de villages (21% de déchets en moins sur 100 mètres).

• ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS RAMASSÉE LORS DU "GRAND NETTOYAGE"

L'amélioration de la propreté est confirmée par un second indicateur. Celui-ci est constitué par la quantité de déchets récoltée par kilomètre parcouru lors du "Grand Nettoyage". Concrètement, Be WaPP demande chaque année à tous les participants du "Grand Nettoyage" de lui communiquer le nombre de sacs de déchets (PMC et tout-venant) qu'ils ont récoltés. Sur base des réponses reçues et du nombre total de kilomètres parcourus (estimé sur base des parcours renseignés par les participants), une extrapolation est effectuée au niveau régional.

Il est alors possible de calculer un indicateur de malpropreté en divisant le nombre de sacs ramassés par le nombre de kilomètres parcourus. Cet indicateur peut donc être comparé d'une année à l'autre.

Selon cette méthodologie, la quantité de déchets sauvages recensée par kilomètre a diminué de 32,5%, en passant de 6,6 sacs récoltés par kilomètre en 2017 à 4,5 sacs en 2022. Cette tendance à la diminution s'inscrit dans le temps de manière durable même si la valeur de cet indicateur a quelque peu réaugmenté en 2022 par rapport à 2020 et 2021, tout en restant bien en deçà des valeurs constatées lors des précédentes éditions.

• ÉVOLUTION DE LA PERCEPTION DE LA PROPRETÉ PAR LE CITOYEN

Chaque année depuis 2018, Be WaPP confie à l'institut de sondage Dedicated la mission d'évaluer l'impact de ses campagnes de sensibilisation et de mesurer l'évolution de la perception de la propreté par le citoyen. Les principales conclusions sont reprises ci-après :

- Depuis 2018, sans grande variation entre les années, les campagnes de sensibilisation de Be WaPP sont considérées comme "claires et compréhensibles" d'une part et "utiles et nécessaires" d'autre part. Ces considérations sont valables tant pour les femmes que pour les hommes ; elles sont aussi transversales au travers de la pyramide des âges (chez les 18-34 ans, 35-54 et 55+) et dans les différentes provinces wallonnes.

- De manière générale, on observe que les campagnes de sensibilisation de Be WaPP jouissent à nouveau en 2021 d'un caractère mobilisant alors que celui-ci s'était essoufflé les 2 années précédentes.

- Les citoyens accordent une grande importance à la propreté publique. En effet, ils sont 76% (contre 71% en 2018) à estimer que la "propreté des rues, des trottoirs, des espaces publics" figure à la première place parmi les éléments qui contribuent le plus à la qualité de vie d'un quartier.

- Selon les répondants, les trois facteurs qui expliquent le plus la malpropreté sont le manque de civisme des citoyens (75%), le manque d'éducation des citoyens adultes (65%) et le manque d'éducation des enfants et des adolescents (57%). Ces appréciations n'ont pas vraiment évolué au cours du temps.

- Comme les années précédentes, lorsqu'on parle de propreté de manière générale, le ressenti des citoyens est relativement négatif mais ce ressenti est alors plus nuancé et a tendance à être plus positif lorsque l'on évoque plus spécifiquement un type de lieu.

- 86% des wallons (82% en 2020) estiment ne jamais jeter de petits déchets par terre. Les raisons principales évoquées pour justifier le jet au moins occasionnel de petits déchets sont essentiellement liées aux poubelles. Il y a soit trop peu de poubelles ou celles-ci sont trop souvent pleines.

- 87% des répondants indiquent qu'ils n'ont pas besoin d'une récompense pour jeter leurs déchets spontanément à la poubelle. En revanche, 42% indiquent qu'ils seraient plus motivé.e.s à ramasser les déchets des autres s'ils recevaient une récompense.

- Sur base des réponses à différentes questions en lien avec la satisfaction du citoyen par rapport à la propreté publique, *Dedicated* calcule un indice global de satisfaction. Celui-ci était de 46,90 en 2018, 47,85 en 2019 et 51,95 en 2020. En 2021, il était de 48,82. En évolution positive constante depuis 2018, le dernier indice relevé en 2021 a vu sa progression quelque peu fléchir par rapport à l'enquête réalisée en 2020 du fait de 2 indicateurs à la baisse. Il s'agit de la "satisfaction par rapport à la gestion des corbeilles publiques" et de "l'évaluation des services de nettoiement". À cet égard, il convient de rappeler que l'étude réalisée en 2021 portait sur l'année 2020, une période durant laquelle les équipes communales chargées de la gestion de la propreté ont notamment été fortement impactées (problème d'absentéisme et réorientation des priorités dus à la crise sanitaire).

• IMPLICATION DE BE WAPP DANS LE CADRE DU PWD-R

Le Plan Wallon des Déchets-Ressources (en abrégé PwD-R) constitue le cadre et la vision de la Wallonie en matière de politique des déchets. Ce plan est constitué de 6 cahiers, chacun relatif à un aspect de la politique des déchets. La propreté publique fait l'objet du cahier 5 du Plan. Ce cahier est composé de 28 mesures, elles-mêmes déclinées en 95 actions.

Be WaPP élabore chaque année son plan d'actions sur base des lignes directrices du PwD-R.

Ainsi, depuis 2016, bien que les acteurs concernés par la thématique soient pluriels, Be WaPP a contribué à la mise en œuvre de 73 actions du PwD-R, ce qui représente 77% des actions du cahier 5 du plan régional dont l'exécution est encadrée par le SPW-ARNE. De ces 73 actions, 61 sont réalisées et 12 sont en cours au sein des 7 axes stratégiques que sont la gouvernance, la sensibilisation, la participation, les infrastructures, la gestion de l'espace, la répression et l'axe transversal.

Le lecteur trouvera en annexe 1 de ce rapport une description des 73 actions mises en œuvre par Be WaPP ou par le SPW-ARNE avec le soutien de l'asbl, leur degré de réalisation et le type de financement (fonds privé ou public).

• ÉVALUATION DE BE WAPP PAR LES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LA PROPRETÉ PUBLIQUE

La société *AQ Rate* a mené en avril 2022 une enquête auprès des communes, intercommunales de gestion des déchets, administrations publiques régionales, cabinets ministériels, associations, fédérations ainsi que certaines entreprises afin d'évaluer la connaissance et le niveau de satisfaction à l'égard de Be WaPP. Dans la dernière partie de l'enquête, les répondants ont été interrogés sur la manière dont ils envisageaient le futur de Be WaPP, à l'échéance de la convention de partenariat, fin 2022.

Il s'agit de la deuxième édition de ce type d'enquête ; la première ayant eu lieu en 2018 auprès d'un public moins large, à savoir, les communes, les intercommunales de gestion des déchets et l'administration régionale ayant la gestion des déchets dans ses compétences.

Il en ressort les principales conclusions suivantes :

- La note de satisfaction globale attribuée à Be WaPP est en augmentation et passe de 7,88 (en 2018) à 8,04 (en 2022).

- Le dynamisme et le professionnalisme des équipes, la communication faite autour des activités, la créativité et les innovations ainsi que la variété des actions proposées sont autant d'ingrédients de réussite et de reconnaissance. Certains ont toutefois souligné qu'il y avait peut-être trop de projets différents proposés par l'asbl demandant une implication trop importante pour les faire aboutir au sein des communes.

- Selon l'auteur de l'enquête, la nécessité de prolonger les activités de Be WaPP au-delà de 2022 ne fait aucun doute notamment pour continuer tout ce qui a déjà été entrepris et développer de nouveaux projets, pour accompagner les communes dans la gestion de la propreté et leur apporter les outils nécessaires mais également parce que Be WaPP (toujours selon AQ Rate) est un organisme dynamique et rassembleur qui compte un nombre important d'adhérents.

- Dans l'optique où Be WaPP venait à disparaître, 25% des répondants pensent qu'une structure mixte réunissant partenaires privés et publics serait la plus à même de reprendre de telles activités. 13% optent pour une organisation publique, 8% pour l'administration régionale et 4% pour une organisation privée. Notons que 52% ne savent pas quel type de structure serait le plus adapté pour reprendre les activités de Be WaPP.

• INVESTISSEMENTS

Le montant total investi dans la propreté publique entre 2016 et 2021 s'élève à 26 millions d'euros, dont 67% émanent de la "Contribution entreprises" (17,5 millions) et 33% de la section Fost Plus[1] du Fonds pour la gestion des déchets (8,5 millions).

C'est dans l'enjeu "synergie" que sont effectuées la majorité (44%) des dépenses qui s'élèvent à près de 11,5 millions d'euros. La majeure partie de ces dépenses est liée à l'orientation "équiper", notamment en rapport avec les appels à projets financés au moyen du fonds public en matière de financement d'infrastructures de propreté et à l'orientation "mobiliser" pour l'organisation des opérations de nettoyage financée par la "Contribution entreprises".

Les montants dépensés dans l'enjeu "expertise" s'élèvent à 8,2 millions d'euros. Outre les études réalisées sur la propreté publique et les campagnes de mesure des niveaux de propreté, une part majeure de ces dépenses est allouée aux frais de fonctionnement de l'asbl (rémunérations du personnel, location des locaux, frais informatiques, véhicules de service…).

L'enjeu "changement de comportement" rassemble 22% des dépenses totales pour un montant de 5,7 millions d'euros. La "Contribution entreprises" est principalement utilisée pour les actions qui relèvent des aspects liés à la sensibilisation et à l'éducation. Les dépenses du fonds public sont principalement affectées à l'orientation "sanctionner" et plus spécifiquement dans ce cadre à l'octroi de subsides aux communes en vue de favoriser l'acquisition de matériel de vidéosurveillance.

Enfin, les 3% restants des dépenses totales, soit 750.000 €, sont affectés à l'enjeu de "l'économie circulaire" et plus précisément à l'orientation "valoriser", soit, jusqu'à ce jour, essentiellement pour le financement du projet de prime de retour sur les canettes abandonnées dans la nature.

• RECOMMANDATIONS

Les recommandations prônées par Be WaPP dans le cadre de ce rapport sont basées sur l'expérience acquise depuis sa création en 2016. Elles peuvent se synthétiser de la manière suivante :

[1] Section du fonds public alimentée par les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché, via Fost Plus, dans le cadre de l'accord de coopération interrégional du 4 novembre 2008 relatif à la prévention et à la gestion des déchets d'emballages.

- pour maintenir et poursuivre les progrès réalisés en matière de propreté publique, il est essentiel de poursuivre l'ensemble des actions et dynamiques qui, de manière synergique, ont porté leurs fruits jusqu'à présent ;

- la malpropreté englobe tous les types de déchets rencontrés dans l'espace public. Il est de ce fait recommandé d'impliquer, tant financièrement qu'opérationnellement, toutes les parties prenantes concernées autour d'un projet commun selon une approche structurée et encadrée ;

- la propreté publique revêt des caractéristiques et des particularités qui ne peuvent s'appréhender que de manière régionale voire locale, il est donc recommandé de garder un ancrage régional en matière de lutte contre la malpropreté ;

- en complément des compétences actuelles intrinsèques des communes, il est indispensable de responsabiliser l'ensemble des gestionnaires de l'espace public et de viser au décloisonnement des actions entre ces différents gestionnaires ;

- il est essentiel de continuer à organiser des actions à l'échelle régionale et de développer des projets auxquels les acteurs de terrain peuvent se rattacher dans une optique de rationalisation des énergies et des moyens à consacrer à la lutte contre la malpropreté ;

- pour que chaque commune dispose de son plan local de propreté, référence stratégique d'une politique locale de propreté publique, et puisse le mettre en œuvre, il est nécessaire de lui fournir un encadrement professionnel et un soutien financer adéquat et mobilisateur ;

- la lutte contre la malpropreté implique une responsabilité partagée qui doit se traduire par un véritable partenariat public-privé, au travers d'un mode de gouvernance adapté ;

- pour un cadre réglementaire répressif efficace, il est nécessaire d'allouer des ressources humaines suffisantes, bien formées et outillées, disposant d'un mandat clair leur permettant d'agir sans entrave ;

- la valorisation de tous les types de déchets en provenance de l'espace public - que ce soit lors d'opérations de ramassage ou par le biais des poubelles publiques - doit être généralisée et un monitoring des quantités doit garantir leur gisement et leur traçabilité ;

- suivre l'évolution de la propreté doit se concevoir à un niveau micro sur l'ensemble des communes (Clic-4-WaPP) pour s'assurer de l'efficacité des actions mises en place localement et à un niveau macro (indice composite) pour évaluer l'atteinte d'objectifs, sous forme de résultats et de moyens, et pour garantir une utilisation optimale et efficiente des ressources allouées ou à allouer à la lutte conte la malpropreté.

- il convient d'impliquer dans la lutte contre la malpropreté tous les producteurs dont les produits se retrouvent dans l'espace public et le secteur de la distribution en les amenant à repenser leurs produits, leur communication ou leur *business model* dans le but de minimiser la présence de leurs produits dans l'espace public.

• CONCLUSIONS

Née d'un **partenariat public-privé**, Be WaPP a combiné les atouts d'une structure privée tout en remplissant une mission d'utilité publique en lien avec les autorités wallonnes. Grâce à un financement structurel privé annuel de 3,92 millions d'euros permettant flexibilité et rapidité d'utilisation des moyens, Be WaPP a pu **agir avec agilité** en mettant en place un grand nombre de projets avec des acteurs publics ou privés.

Dans le même temps, Be WaPP a pu **collaborer avec le SPW-ARNE**, dans le cadre de projets financés par le Fonds public et dans ce contexte, a eu l'opportunité d'apporter son support technique, juridique et opérationnel.

Par ses différentes initiatives, Be WaPP a créé une **nouvelle dynamique au niveau local** et a comblé un vide dans le paysage wallon en assurant une **cohérence des actions proposées au niveau régional** mais aussi en créant un véritable **pôle de compétences**. En 6 ans, la propreté publique est devenue un **enjeu sociétal majeur** ralliant **tous les pans de la société**, qu'ils soient publics ou privés.

En visant le **changement de comportement** durable de la société au sens large, Be WaPP ne s'est pas focalisée sur un seul type de déchets mais bien sur l'ensemble de la problématique. Pour ce faire, elle a **sensibilisé, mobilisé, accompagné** et **collaboré** avec de nombreuses parties prenantes.

Outre les nombreuses **campagnes de sensibilisation** élaborées, **l'éducation des enfants et des jeunes** a été particulièrement mise en valeur. La **participation citoyenne** illustrée par le "Grand Nettoyage" et les actions de ramassage citoyen sont devenues en quelques années des éléments incontournables encadrés par Be WaPP.

Sur la base des études annuelles réalisées par le bureau *Dedicated* en matière de perception de la propreté par le citoyen, on a pu constater que **le changement de comportement est en marche.** Cependant, il n'en reste pas moins que la **répression des incivilités** doit s'imposer auprès des personnes réfractaires au respect des règles.

La **collaboration fut au cœur de la stratégie** développée par Be WaPP considérant que chacun a un rôle à jouer. Différents partenariats ont vu le jour et des **projets innovants** (plateforme numérique d'échanges, poubelles connectées…) et **des outils modernes et performants** (application PRO-preté, FixMyStreet Wallonie…) ont été créés.

Inscrire la propreté publique dans **l'économie circulaire** reste un défi de taille. Prévenir en faisant en sorte qu'un minimum de déchets sauvages ne se retrouvent dans l'espace public est un premier leitmotiv. Cependant, si déchets il y a, que ce soient des déchets sauvages, des dépôts clandestins ou les déchets provenant des poubelles publiques, ceux-ci doivent être valorisés au maximum. Les premières pierres à l'édifice ont été posées en encourageant le tri lors des opérations de nettoyage par les volontaires en accompagnant les communes dans l'instauration de poubelles (de tri) dans l'espace public et plus largement, en participant à des degrés divers à des projets de type "on the go". La démarche est en route et doit être poursuivie.

Grâce à l'accord de partenariat et aux financements dédiés à la propreté publique (au global 26 millions d'euros), de multiples actions ont été développées par Be WaPP ou avec son concours. Ces actions constituent une **boîte à outils** car une solution unique contre la malpropreté n'existe pas, c'est bien la combinaison d'un ensemble d'initiatives qui participe à une réelle évolution.

Au terme de l'accord de partenariat, un objectif chiffré portant sur une réduction de 20 % des déchets sauvages et des dépôts clandestins était attendu. Les résultats des mesures et des analyses statistiques réalisées par un bureau d'étude indépendant montrent que **l'objectif a été atteint** en comparant les mesures T0 et T2 réalisées en 2016 et en 2021, ou encore lors des opérations successives de "Grand Nettoyage". Au-delà de cela, il convient de retenir la **conver-**

gence d'éléments qui corroborent la tendance à l'amélioration de la propreté et qui montrent que les efforts entrepris selon le principe de l'utilisation d'une boite à outils doivent être poursuivis.

Le changement est en marche, mais le travail est loin d'être terminé ! Changer les comportements, instaurer les bons gestes et les faciliter ou les encadrer, implique un **travail de longue haleine**. À cet égard, **une série de recommandations ont été émises**. À très court terme, il conviendra, dans le cadre d'une **responsabilité partagée** et d'une **approche globale et intégrée**, **d'associer toutes les forces** en présence et de **rassembler les moyens** pour lutter contre la malpropreté publique afin d'aboutir à l'objectif final, le **'zéro déchet abandonné dans l'espace public'**.

***

1. Avant-propos

Be WaPP est une asbl créée et financée par Fost Plus[2], Fevia Wallonie[3] et Comeos[4]. Elle est le fruit d'un accord de partenariat signé le 1er février 2016, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, entre le Ministre wallon de l'environnement de l'époque et les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché belge. Au travers de la signature de cet accord, le monde des entreprises souhaite prendre ses responsabilités afin de contribuer à l'amélioration de la propreté publique.

Cet accord vise à prévenir et à réduire les incivilités ayant un impact négatif sur la propreté publique et sur le cadre de vie en Wallonie, notamment les abandons de déchets dans l'espace public. Selon l'accord, **une réduction de 20% des déchets sauvages et des dépôts clandestins est attendue entre 2016 et 2022.**

Be WaPP développe ses activités en faveur de l'amélioration de la propreté publique au sens large selon un plan d'actions renouvelé annuellement et établi sur la base des lignes tracées dans le cahier 5 relatif à la propreté publique du Plan wallon des Déchets-Ressources.

Le financement des actions en faveur de la propreté publique est assuré de deux manières. D'une part, par le biais d'une contribution annuelle de 3,92 M € mise à disposition par les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché (Contribution entreprises) et d'autre part, par une partie du Fonds alimenté par la contribution forfaitaire[5] payée annuellement par Fost Plus à la Wallonie pour le financement de la politique en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à raison de 0,50 € par habitant, indexé (Section Fost Plus du Fonds régional pour la gestion des déchets). Il est à noter que ces deux types de financement ont été utilisés pendant la durée de l'accord pour lutter contre la malpropreté dans son ensemble ; c'est-à-dire, contre tous les types de déchets présents dans l'espace public et pas seulement ceux liés aux déchets d'emballage.

Be WaPP est encadrée par un comité de pilotage composé de représentants du/de la Ministre wallon.ne de l'Environnement, de membres du SPW-ARNE, de l'UVCW et de représentants de Fost Plus, Fevia et Comeos. Il valide les orientations stratégiques, approuve le plan d'actions annuel et la budgétisation correspondante et assure le suivi de l'exécution de celui-ci. Il se réunit plusieurs fois par an et ses décisions sont prises au consensus entre les parties.

Créée en 2016 sous l'appellation de Cellule Propreté Publique, Be WaPP est une structure qui a grandi au fil du temps et de la mise en œuvre de plans d'actions ambitieux. Association de fait au départ, elle obtint le statut juridique d'asbl en juillet 2018. L'équipe est aujourd'hui constituée d'une quinzaine de personnes et est animée par des valeurs fortes que sont la collaboration, l'audace, l'inspiration, l'engagement et l'efficience. Be WaPP souhaite que son combat pour la propreté s'inscrive dans la durée car il ne pourra être gagné que si les mentalités changent durablement et que le respect de la propreté publique devienne une norme transgénérationnelle.

Au cours de la dernière année de partenariat en faveur de la propreté publique établi entre le Ministre de l'Environnement de l'époque et les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché belge, il apparaît opportun de dresser un bilan général des actions qui ont jalonné cet accord de partenariat, notamment à la lumière des actions réalisées par Be WaPP pendant 6 ans et sur cette base, en retirer des recommandations pour le futur.

[2] Organisme en charge de la promotion, la coordination et le financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers en Belgique.
[3] Fédération de l'industrie alimentaire wallonne.
[4] Fédération belge du commerce et des services.
[5] Conformément à l'article 13, §1, 12° de l'accord de coopération interrégional du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages.

2. Un plan d'actions global et intégré

Comme énoncé en préambule, Be WaPP développe ses activités selon un plan d'actions annuel qui s'inscrit dans les lignes directrices du cahier 5 du Plan wallon des Déchets-Ressources.

Le plan d'actions développé par Be WaPP reprend non seulement les **actions entièrement financées par le secteur privé** (Contribution Entreprises) mais également celles qui le sont par le **Fonds public** (Fonds Fost Plus) et dans lesquelles elle est impliquée.

Lorsque les actions sont développées à partir du budget mis à disposition par les entreprises privées, Be WaPP les conçoit dans leur intégralité, les met en œuvre et en assure la bonne exécution et le suivi. Lorsqu'une action est couverte par le financement public, Be WaPP y participe en bonne collaboration avec le SPW-ARNE. Dans ce cadre, Be WaPP se charge en général des travaux préparatoires et du suivi de l'exécution de l'action, étant entendu que les procédures de marché public sont strictement d'application et gérées par l'administration.

Au début de son existence, à partir de 2016, Be WaPP classait ses activités selon les 7 piliers classiquement utilisés en matière de propreté publique (la 'Sensibilisation', la 'Participation', les 'Infrastructures', la 'Gestion de l'espace', la 'Répression' ainsi que la 'Gouvernance' et les 'Actions transversales').

Cette nomenclature lui a permis durant les premières années de structurer son approche mais avec le temps, il s'est avéré difficile de classer l'ensemble des projets développés selon cette organisation commune et trop figée.

L'un des problèmes majeurs résidait dans les appellations-mêmes des piliers. Celles-ci étaient d'une part strictement basées sur des thématiques spécifiques qui expriment ce que l'on fait et non ce que l'on vise ou d'autre part trop globalisante pour être suffisamment explicite (actions transversales).

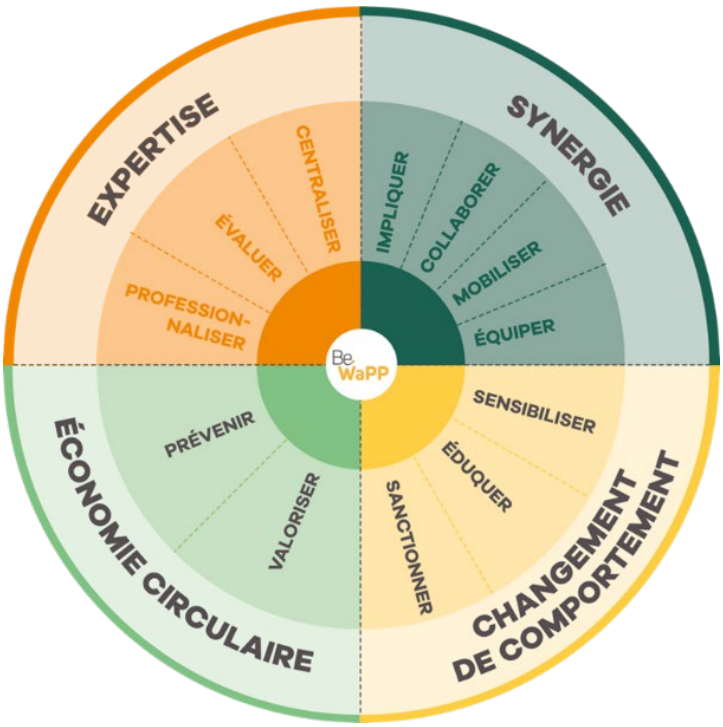

Enfin, les 7 piliers initiaux ne prenaient pas en compte l'évolution de la société et le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire. Prévenir en faisant en sorte qu'un minimum de déchets sauvages ne se retrouvent dans l'espace public est un premier leitmotiv. Cependant, si déchets il y a, que ce soient des déchets sauvages, des dépôts clandestins ou les déchets provenant des poubelles publiques, ceux-ci doivent être valorisés au maximum.

Fin 2019, à la suite de l'élaboration d'un plan stratégique à 5 ans, Be WaPP a reconsidéré l'organisation de son plan d'actions annuel sur base d'**une nouvelle nomenclature subdivisée selon 4 enjeux** (l'expertise, les synergies, le changement de comportement et l'économie circulaire), lesquels furent eux-aussi **subdivisés en différentes orientations majeures**, telles qu'illustrées ci-contre.

À l'issue de cet exercice, il ressortit que l'ancien pilier **'Gouvernance'** a été repris dans l'enjeu **'Expertise'**, les piliers **'Participation', 'Infrastructures'** et certaines notions liées à la **'Gestion de l'espace'** ont été regroupés sous l'appellation **'Synergie'**, alors que la **'Sensibilisation'** et la **'Répression'** ont été intégrées dans l'enjeu **'Changement de comportement'**. Quant à certains aspects inhérents au pilier **'Gestion de l'espace'**, ils ont rejoint l'enjeu **'Économie circulaire'** qui encourage, la prévention, le tri et la valorisation des déchets collectés dans l'espace public.

3. Inventaire des actions développées

Ce chapitre présente de manière synthétique les actions majeures réalisées et/ou suivies par Be WaPP durant ses 6 années d'existence ; qu'elles soient financées par la contribution entreprises ou par le Fonds Fost Plus. Comme expliqué en avant-propos, les actions sont classées selon la nomenclature par enjeux, eux-mêmes déclinés en orientations.

3.1 EXPERTISE

L'expertise est le fondement de la valeur-ajoutée de Be WaPP vis-à-vis de ses partenaires. Elle se construit pas à pas, pour partie sur base d'**études** qu'il convient d'exploiter et pour partie sur le terrain par le biais de **projets dont il s'agira de tirer l'essence pour ensuite la partager**. Car c'est bien là la finalité de cet enjeu : **engranger et centraliser un maximum d'expérience** en collaborant avec des sociétés ou organismes tels que Mooimakers au nord du pays, Bruxelles Propreté et Bruxelles Environnement à Bruxelles mais également avec l'AVPU[6] en France ou dans d'autres pays européens via le "Clean Europe Network". Pour ensuite mettre cette expertise au service du plus grand nombre par des publications, des webinaires, des formations. En parallèle, Be WaPP favorise l'**échange de bonnes pratiques** et le partage d'expériences entre les différents acteurs de terrain et vise ainsi à une professionnalisation accrue du métier. Enfin, fidèle à l'adage "mesurer, c'est savoir", Be WaPP suit de près différents indicateurs permettant de mieux appréhender l'état de la propreté en Wallonie et incite ses partenaires à adopter la culture de la mesure et de l'évaluation dans le cadre des actions mises en œuvre.

3.1.1 Centraliser

Centraliser les connaissances et l'expertise en matière de propreté publique nécessite non seulement la mise sur pied d'une **veille technologique** efficace mais également un certain nombre d'**études** commanditées dans le but d'objectiver certaines idées pouvant paraître comme préconçues.

- **UNE ANALYSE COMPORTEMENTALE, 2018**

  En 2018, le bureau *Égérie Research* a réalisé pour compte de Be WaPP une étude sociologique, psychologique et comportementale dont l'objectif vise à comprendre les causes à l'origine de l'abandon de déchets sauvages et de dépôts clandestins. Dans le cadre de cette étude, un large panel de citoyens, experts et professionnels de la répression a été interrogé.

RÉSULTATS

Pour beaucoup de personnes, l'espace public est un espace dont la gestion incombe aux pouvoirs publics et l'individu y adopte une attitude d'usager. Il n'y a pas un profil unique d'incivique mais plusieurs. Ces profils sont décrits dans le schéma ci-contre. Le fait de mieux comprendre ces différents les profils-types permet de dégager des mesures adaptées dont l'objectif final est le changement de comportement. Les conclusions de cette étude sont à retrouver sur le *site internet de l'asbl* : *https://www.bewapp.be/publications/#etudes*

[6] Association des Villes pour la Propreté Urbaine.

- ## ÉVALUATION DES QUANTITÉS ET DU COÛT DE GESTION DES DÉCHETS, 2018

En juillet 2018 s'est clôturée une étude réalisée par le bureau *Comase* pour le compte du Département du Sol et des déchets du SPW, dont Be WaPP est partenaire dans la lutte contre les déchets sauvages. Elle visait à mettre en évidence les quantités de déchets sauvages et de dépôts clandestins ainsi que leur impact économique sur la gestion de la propreté publique en Wallonie.

RÉSULTATS

Les quantités estimées de déchets sauvages et de dépôts clandestins en Wallonie s'élèvent à un peu plus de 30.000 tonnes par an et le coût moyen de gestion annuel est évalué à 84,6 millions d'euros. Il ressort par ailleurs que ces chiffres pourraient être affinés si les acteurs de la propreté publique disposaient d'un système de centralisation des données spécifiques aux coûts et aux quantités de déchets collectés dans l'espace public.

- ## ÉTUDE SUR LA COMPOSITION DES DÉCHETS SAUVAGES, 2020

En 2020, le SPW a confié à *RDC Environment* la réalisation d'une étude portant sur la composition des déchets sauvages en Wallonie. Cette analyse a été effectuée sur base de campagnes de collecte et de tri des déchets sauvages le long d'un échantillon de tronçons géolocalisés. L'objectif était de connaître le gisement et la composition des déchets sauvages en Wallonie afin d'obtenir, par extrapolation, des résultats sur l'ensemble du territoire.

Cette étude a été réalisée en **trois phases** :

- la préparation des analyses ;
- la réalisation d'une campagne de collecte et de tri des déchets sauvages retrouvés sur les zones de l'échantillon ;
- le traitement de l'ensemble des résultats et leur extrapolation afin d'obtenir des valeurs représentatives pour la Wallonie.

RÉSULTATS

Les résultats de cette étude sont repris en nombre et en poids dans les graphiques ci-dessous :

COMPOSITION DES DÉCHETS SAUVAGES EN NOMBRE

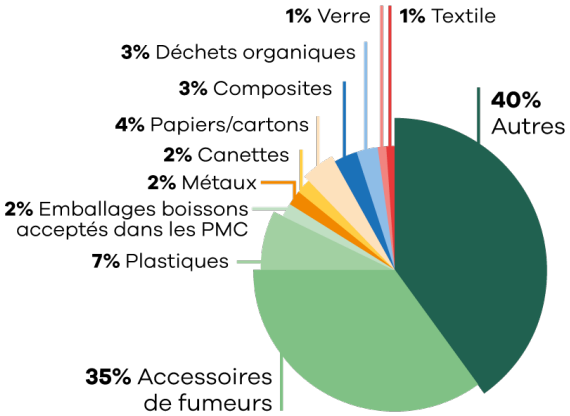

COMPOSITION DES DÉCHETS SAUVAGES EN POIDS

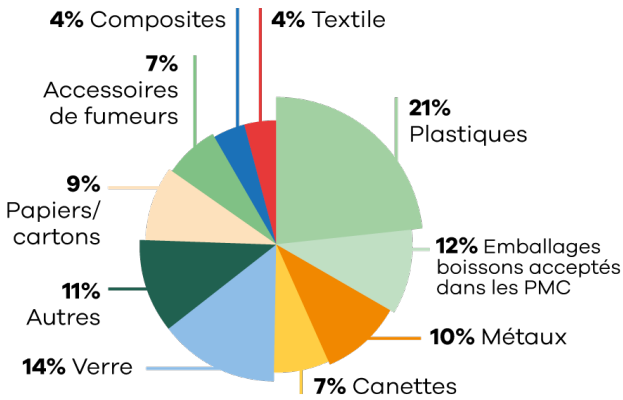

- ## DEUX ENQUÊTES MENÉES DURANT LA CRISE SANITAIRE, 2020

  Dès le début du premier confinement, en 2020, la crise sanitaire semblait influencer les comportements des Wallons en matière de respect de la propreté publique. Pour objectiver et évaluer le phénomène, deux enquêtes ont été menées par Be WaPP auprès des 262 communes de Wallonie, l'une en mars et l'autre en mai.

  La 1ère enquête a, entre autres, mis en évidence que **près d'une commune sur deux (44%) constatait un accroissement des dépôts clandestins** et **31% des communes** observaient une **augmentation dans les espaces publics de la présence de déchets sauvages étroitement liés à la crise du coronavirus**.

  La seconde enquête réalisée a pointé non seulement **l'augmentation des déchets sauvages liés au Coronavirus** mais également l'utilisation des **poubelles publiques pour des déchets autres que ceux qui devaient s'y trouver**. À la suite de chacune des deux enquêtes, une campagne de sensibilisation "grand public" a été menée par Be WaPP dans le but d'enrayer les comportements irrespectueux aux conséquences sanitaires et environnementales dommageables.

- ## UNE PRÉSENCE ET DES RENCONTRES AVEC DES ACTEURS CONCERNÉS

  Parallèlement à ces différentes enquêtes effectuées par des bureaux spécialisés, Be WaPP a multiplié les **contacts avec les professionnels du secteur lors de salons** tels que Municipalia, Smart City, le salon de l'éducation et le colloque Wallonie Cyclable. Be WaPP a également organisé en 2019 **cinq rencontres de la propreté** (une dans chaque province) et, en 2018 et 2021, **deux forums de la propreté** qui ont permis de communiquer aux stakeolders sur des pratiques innovantes ou sur de nouveaux concepts développés, tout en profitant des retours d'expérience indispensables pour mener à bien sa mission.

3.1.2 Évaluer

Évaluer l'efficacité et l'efficience des différentes actions menées à l'aide d'indicateurs (de résultats et de moyens) et les comparer à des objectifs fixés en amont est indispensable dans une optique d'amélioration continue. La mesure de l'évolution de la propreté publique suit la même logique. Pour progresser, il faut savoir et pour savoir, il faut mesurer, évaluer. C'est également le principe qui sous-tend l'action de Be WaPP en matière de sensibilisation.

- ## TABLEAU DE BORD STRATÉGIQUE

  Afin de mesurer les résultats des actions qu'elle opère, d'évaluer l'impact de ses activités et de suivre les progrès réalisés en matière d'amélioration de la propreté, Be WaPP a développé un "Tableau de bord stratégique". Celui-ci lui permet de structurer et d'encadrer l'élaboration et le suivi d'indicateurs de performance. En donnant une vision générale des activités de l'asbl, il vise à faciliter la prise de décisions stratégiques. Il est à distinguer du tableau de bord opérationnel qui permet le suivi au jour le jour des avancements du programme d'actions et des activités de l'asbl.

- ## CLIC-4-WAPP INFORMATISÉ, 2021

Il y a quelques années, le SPW-DSD a développé un outil et une méthodologie qui permettent aux communes d'**évaluer la propreté de leur territoire**. Appelé Clic-4-WaPP, ce dispositif guide et accompagne les opérateurs communaux lors de leurs mesures trimestrielles de terrain. En 2021, convaincu par le bien-fondé de la mesure, Be WaPP a souhaité apporter son appui et son expertise à cette démarche en proposant aux communes **une version 2.0 de l'outil existant**. Plus concrètement, elle a développé une application qui facilite l'encodage des données relevées sur le terrain par les agents communaux et qui permet un transfert direct des résultats au SPW sans devoir passer par une retranscription et un envoi manuels. Un gain de temps et d'énergie que les communes peuvent aisément réinjecter ailleurs.

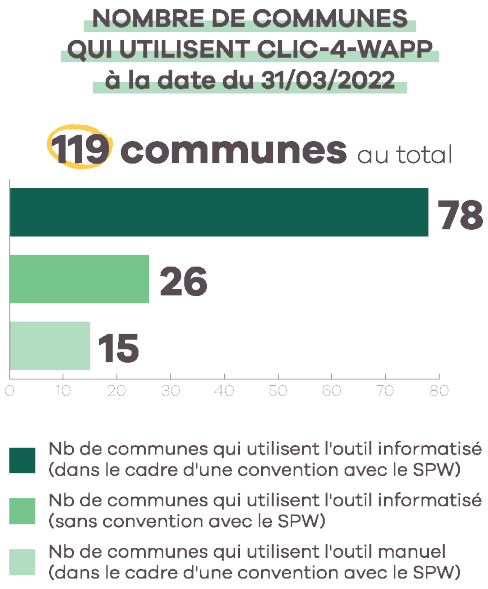

- ## ÉTUDE D'IMPACT DES CAMPAGNES DE COMMUNICATION DE BE WAPP, 2018-2021

Chaque année, Be WaPP mandate l'institut *Dedicated* afin de mesurer l'impact de ses campagnes de sensibilisation. Les citoyens se souviennent-ils des campagnes réalisées par Be WaPP ? Les jugent-ils utiles et performantes ? Ces campagnes ont-elles une influence sur leur comportement en matière de propreté ? Quels sont les canaux les plus performants ? La télévision, la radio, internet ?

Il est très important pour Be WaPP de mesurer l'atteinte des objectifs d'une campagne en mesurant ces différents paramètres. Les résultats obtenus permettent d'opérer les choix les plus appropriés en termes de messages et de média lorsqu'il s'agit de mener une campagne de sensibilisation vers un public-cible particulier.

C'est également via cette étude annuelle que Be WaPP peut suivre l'évolution de la perception de la propreté par le citoyen. Plus d'informations à ce propos dans le point 7.1 de ce rapport.

3.1.3 Professionnaliser

Engranger et centraliser des connaissances, une expertise pour ensuite les mettre à la disposition du plus grand nombre en favorisant les échanges et le partage d'expériences, tel est l'objectif de cette orientation. Il s'agit également d'améliorer les formations dispensées à toutes les personnes en charge du maintien de la propreté publique, qu'il s'agisse des agents de la propreté ou des agents constatateurs.

- ## ENGAGEMENT DE PERSONNEL DÉDIÉ À LA PROPRETÉ PUBLIQUE DANS LES COMMUNES, 2016-2017

En 2016-2017, les communes ont bénéficié d'un subside octroyé par la Wallonie (en collaboration avec la Ministre de l'Emploi) pour l'engagement de personnel spécifiquement dédié à la propreté publique. **163 agents** en réinsertion professionnelle ont ainsi pu être engagés pendant une période de 2 ans pour appuyer les agents communaux déjà actifs en matière de propreté publique.

- ## PLATEFORME D'ÉCHANGES À DESTINATION DES COMMUNES, 2021

Grâce à une plateforme d'échanges mise à la disposition de toutes les communes, celles-ci peuvent s'entraider et **partager leurs bonnes pratiques sur des sujets très concrets**. Il s'agit d'une première en Wallonie. Scindée en différentes thématiques, la plateforme d'échanges est accessible à tous les membres du personnel communal : les idées peuvent venir de tous les services et chacun peut apporter sa pierre à l'édifice. Comme sur un forum, les utilisateurs ont la possibilité de s'abonner à certaines thématiques afin d'être tenus informés des nouveaux échanges.

Depuis la création de la plateforme, **25 sujets différents** ont été abordés par une **quarantaine d'utilisateurs** au travers des **8 thématiques proposées** : la participation citoyenne, FixMyStreet Wallonie, la propreté par le sport, les déchets sauvages, les dépôts clandestins, les écoles et la propreté publique, les infrastructures de propreté et la répression. Au total, ce sont de l'ordre **de cinquante messages** qui ont été échangés par le biais de cet outil. Afin d'en faciliter l'utilisation, il a été décidé d'en modifier les modalités de fonctionnement.

- ## CAHIER DE LA PROPRETÉ 2019/2021

En 2021, Be WaPP a publié la seconde édition de son Cahier de la Propreté Publique. Destinée aux communes et à tout organisme acteur dans le domaine de la propreté publique, cette publication est **une boîte à outils composée d'actions et de concepts "clé-sur-porte" testés et validés**. Déclinées en **42 fiches-actions**, les initiatives qui sont décrites dans cet ouvrage ont pour objectif d'être reproduites facilement partout en Wallonie.

On y découvre notamment comment lutter concrètement contre les dépôts clandestins, comment mettre en place une stratégie de lutte contre les mégots ou encore, comment améliorer la répression. Disponible en libre consultation et en téléchargement sur le site internet de Be WaPP (menu "Publications", rubrique "Cahier de la Propreté Publique"), ce cahier peut également être commandé en version papier sur la Boutique du Propre (*https://www.bewapp.be/proprete-publique/boutique/*).

- ## FORMATION DES AGENTS CONSTATATEURS, 2021

En 2021, la Ministre de l'Environnement a mandaté l'asbl Be WaPP pour prendre en charge l'organisation et la dispense de deux formations continues à destination des agents constatateurs de Wallonie. Cette formation complète la formation de base que chaque agent doit suivre. Étant donné que la stratégie répressive a été approuvée par le Gouvernement wallon en fin d'année 2021 et que les modifications décrétales relatives à la répression environnementale entrent en vigueur le 1er juillet 2022, ainsi que les principaux arrêtés d'exécution, la formation continue sera dispensée dans le second semestre de l'année 2022.

3.2 SYNERGIE

L'enjeu synergie consiste à impliquer et à collaborer avec l'ensemble des secteurs et acteurs en place, qu'il s'agisse du public au sens large ou du privé. Mettre en mouvement les citoyens, les entreprises ou encore les communes par le biais de projets innovants, telle est l'ambition de cet enjeu. Enfin, qu'il s'agisse d'équiper les citoyens ou les communes, les écoles ou les associations, Be WaPP met à la disposition de tous du matériel de qualité, testé et approuvé.

3.2.1 Impliquer

En d'autres mots, rallier à la cause les acteurs qui, à l'heure actuelle, ne se sentent pas encore concernés par la lutte contre la malpropreté : l'ensemble des secteurs, les entreprises, le monde syndical ainsi que les mondes politique et administratif.

- **MODULE PRO, 2022**

  De nombreuses entreprises proposent à leur personnel des journées de volontariat dans le cadre de leur politique RSE[7]. De façon générale, elles cherchent à combiner l'utile au renforcement de l'esprit d'équipe en leur offrant des activités de groupe qui ont du sens. Dans cet esprit et afin de répondre aux demandes de ces entreprises, Be WaPP a développé, en 2021 et 2022, le "Module PRO".

  Mêlant théorie et pratique, il s'agit d'une initiation à la prévention, au tri des déchets et à la propreté publique. Outre une sensibilisation générale du personnel à ces thématiques, elle permet en plus aux entreprises de faire un état des lieux concret de leur propre situation en regard de ces sujets. Flexible et modulable, le module PRO s'adapte à la réalité des entreprises et propose en plus d'un atelier d'information interactif (qui peut prendre la forme d'un *escape game*), un ramassage de déchets sur le terrain, un examen de la gestion interne des déchets ainsi que des pistes d'amélioration.

3.2.2 Collaborer

Mettre en place des collaborations structurelles et pérennes avec les différents acteurs wallons concernés, qu'ils soient publics ou privés, est au cœur de l'action de Be WaPP.

Des appels à candidatures sont régulièrement lancés à l'attention des communes. De cette manière des projets voient le jour sur tout le territoire wallon, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Il arrive que certains projets spécifiques soient portés par des communes qui sollicitent les conseils et/ou le soutien de Be WaPP. Seuls les projets répondants à une série de conditions strictes (caractère innovant et reproductible, évaluation chiffrée, mise en œuvre du projet par le demandeur…) ont été susceptibles de bénéficier de l'appui de Be WaPP. En tout état de cause, l'intervention financière de Be WaPP n'a jamais excédé le 50/50 (un euro investi par Be WaPP pour un euro investi par le demandeur).

En ce qui concerne les projets de partenariats menés avec d'autres acteurs que les communes (entités publiques, associations, entreprises…), la ligne de conduite suivie a toujours été que les partenaires s'engagent dans le projet en fournissant des efforts équivalents à ceux de Be WaPP, qui se traduisent en général par l'apport de moyens financiers et/ou la mise en œuvre de ressources humaines, d'outils de communication, de matériel... Ici aussi, les projets menés ont découlé soit de la volonté de Be WaPP de

[7] La responsabilité sociétale des entreprises ou des organisations (RSE/RSO) est une démarche visant à intégrer les enjeux du développement durable, à moyen et long-terme, dans la vision et la stratégie d'une organisation.

nouer des partenariats spécifiques découlant de son plan d'actions, soit de demandes spontanées, qui ont soigneusement été étudiées avant d'aboutir à la concrétisation d'un partenariat.

- ## COLLABORATION AVEC LES COMMUNES

Chaque année, Be WaPP teste avec certaines communes différents projets/idées innovant.e.s qu'elle propose ensuite à d'autres sous forme de 'concepts clé-sur-porte', faciles à mettre en œuvre.

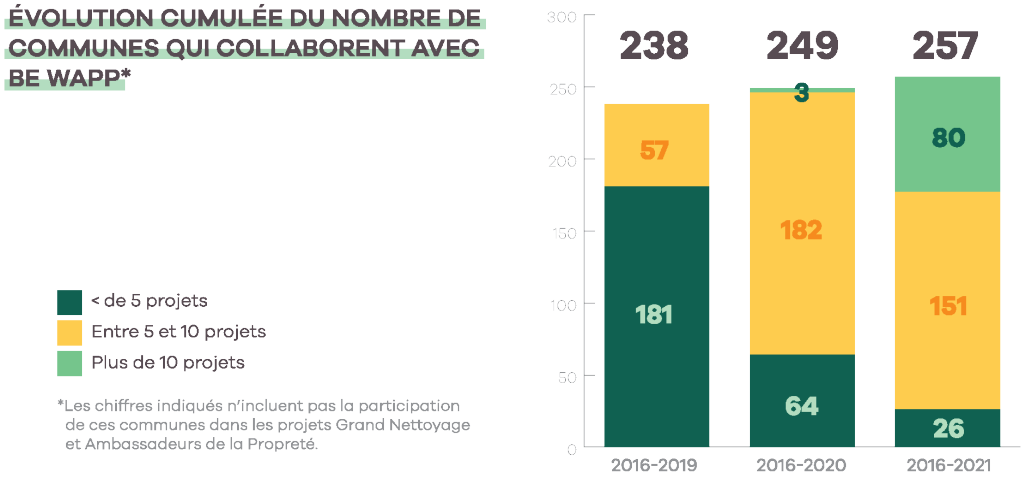

Au terme de 6 années d'existence, 257 communes (soit 98 % des communes en Wallonie) ont collaboré avec Be WaPP pour la mise en place d'au moins un projet en matière de propreté publique, sans compter les actions relatives au "Grand Nettoyage" et aux "Ambassadeurs de la Propreté". En moyenne, Be WaPP a soutenu 9 projets par commune. Parmi les projets innovants développés, on trouve notamment :

- ### "Une flèche, un déchet", 2016

Cette campagne inspirée du *Nudging*, une technique qui vise à induire un comportement adéquat sans l'imposer et sans stigmatiser, a été menée avec succès dans 4 communes wallonnes (Mons, Gembloux, Neufchâteau et Verviers) à l'automne 2016. Le principe était simple : il s'agissait de **créer la surprise** en plaçant des flèches géantes sur les bas-côtés d'artères passantes, chaque flèche mentionnant l'emplacement d'un déchet, afin de **susciter le questionnement sur le sens de l'action**. Cette réflexion était amplifiée par une communication adaptée sur les réseaux sociaux. Quelques jours plus tard, des panneaux explicatifs venaient clore l'action en lui donnant tout son sens.

- ### Projets intégraux, 2017

En 2017, neuf communes et une intercommunale ont bénéficié d'un soutien financier de maximum 25.000 euros chacune pour **mener à bien un projet reposant sur différents axes thématiques de la propreté**. La commune de Ciney a, par exemple, installé des panneaux le long des champs des agriculteurs avec le concours de ces derniers avec pour objectif de sensibiliser les automobilistes au jet de déchets dans ou le long des terres de cultures et prairies. À Aubange, le soutien financier a entre autres permis d'équiper les équipes de "VolonTerres " de cabanes permettant de stocker du matériel de ramassage pour réaliser différentes opérations en cours d'année.

- "À la Boverie, je trie", 2019

Selon plusieurs études, l'introduction du tri dans l'espace public permettrait une amélioration de la propreté publique non seulement en donnant du sens au geste de jeter ses déchets mais également en permettant au citoyen de garder ses habitudes de tri en dehors de la maison. C'est dans cette optique que Be WaPP a accompagné la ville de Liège dans son projet d'introduction du tri des déchets au parc de la Boverie. Afin d'accompagner les 15 îlots de tri enterrés dont la ville a équipé le parc et faire en sorte qu'ils soient utilisés de manière optimale, Be WaPP a développé des bâches et panneaux d'information, respectivement placés aux entrées du parc et à côté des îlots de tri. Be WaPP a également réalisé une vidéo informative pour appuyer cette action. Cette communication, renforcée sur et autour des îlots de tri, a aidé les visiteurs du parc à adopter les bons gestes et utiliser les récipients correspondant aux déchets concernés.

- "Quartier commerçant Plus Propre", 2019

Les quartiers commerçants sont fréquemment la cible d'incivilités en tout genre : mégots de cigarettes, déchets de consommations nomades, dépôts clandestins… C'est pour répondre à cette problématique que la campagne "Faisons scintiller nos rues" a été mise sur pied durant la période des fêtes 2019. À cette occasion, l**es poubelles publiques du centre-ville** des 5 communes participantes (Nivelles, Arlon, Namur, Mons et Liège) **ont été mises en lumière** au moyen d'un ruban de fête afin d'attirer l'attention des passants, clients et commerçants et rappeler l'importance de leur utilisation. En parallèle, des actions de sensibilisation ont eu lieu dans les 5 communes notamment au moyen d'une chorale chantant des airs de Noël aux paroles revisitées sur le thème des déchets et les quelque 600 commerces des quartiers concernés ont arboré une affiche reprenant le même message.

RÉSULTATS

Une mesure de la quantité de déchets sauvages présents dans les quartiers concernés avant l'action et pendant celle-ci a mis en évidence une **amélioration de la propreté de 58 %**. Un second mesurage effectué un mois après l'action a, quant à lui, montré que l'amélioration de la propreté s'était maintenue à un niveau de réduction de 44% par rapport aux quantités mesurées avant l'action.

- Plans locaux de Propreté, 2019-2022

Créer un Plan Local de Propreté (PLP) est l'opportunité pour une commune de mettre en place une stratégie de lutte étendue et sur-mesure contre la malpropreté publique. Différents appels à projet ont été proposés aux communes par le SPW-DSD, en collaboration avec Be WaPP afin de les accompagner dans le processus de création de leur plan. Le premier en 2019, le second en 2021 et un 3ème le sera au cours du second semestre 2022.

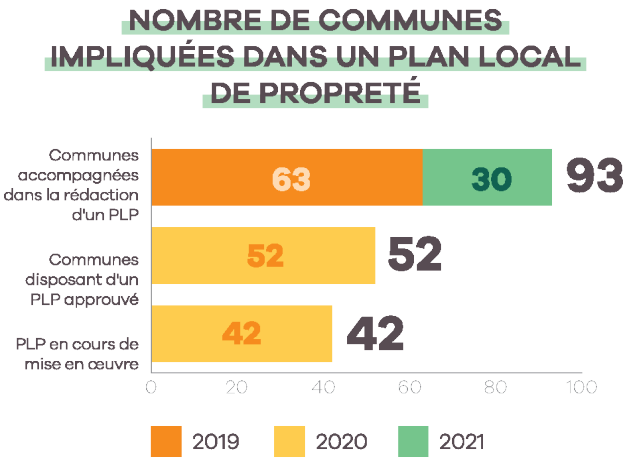

Un budget de 25.000 euros par commune est également proposé à toute commune disposant d'un plan approuvé dans le but de le mettre en œuvre. Un appel à projets a été proposé aux communes en ce sens en 2020 et le sera à nouveau en 2022.

En complément de la démarche initiée par le SPW, Be WaPP a développé, en 2021-2022, **une plateforme informatisée** qui a pour vocation de **faciliter les différentes étapes de création et de mise en œuvre d'un PLP**. Cet outil permettra aux cadres communaux de construire plus facilement leur PLP et offrira un meilleur suivi des projets à Be WaPP et au SPW. En effet, grâce à cette plateforme, les meilleures pratiques identifiées dans les PLP encodés pourront être extraites et partagées avec toutes les communes.

En outre, Be WaPP mettra à la disposition de toutes les communes qui en ont besoin, dans le courant du second semestre 2022, **un guide méthodologique** leur permettant de réaliser seules ou accompagnées leur Plan Local de Propreté.

- Optimisation des poubelles publiques et des tournées de collecte, 2021-2022

Partant du constat[8] que **placer les bonnes poubelles aux bons endroits** permet de réduire de 50 % la malpropreté ambiante, Be WaPP a financé, en 2021, l'accompagnement de 79 communes par un consultant. L'objectif était, sur base de l'analyse des poubelles publiques des communes concernées, de diagnostiquer les configurations d'implantation des poubelles existantes et d'établir un plan d'actions qui vise à enlever, replacer ou ajouter des poubelles à des endroits spécifiques du territoire communal, en y incluant des poubelles de tri le cas échéant.

RÉSULTATS
79 communes accompagnées en 2021 : 38 communes rurales, 25 semi-urbaines et 14 urbaines - **424 actions identifiées** En 2022, **19 nouvelles communes** seront accompagnées pour effectuer la même analyse.

- Aires de loisirs Plus Propres, 2021

En 2021, l'Échevinat de la ville de Liège s'est associé à Be WaPP pour développer et mettre en place un dispositif original visant à responsabiliser les citoyens et ainsi éviter qu'ils n'abandonnent leurs déchets dans les parcs de la ville. En pratique, cette opération pilote s'est déroulée durant l'été 2021 au Parc de la Boverie à Liège et s'est articulée autour de deux axes principaux : **l'installation de bâches aux trois entrées du parc et la mise en place d'équipes de "médiateurs-propreté"**, chargés de dialoguer avec les utilisateurs du parc et de leur remettre des **nappes** repliables sur elles-mêmes pouvant ainsi servir de sacs poubelle en fin d'activité.

RÉSULTATS
Durant les deux mois d'été, les **10 étudiants** présents en permanence dans plusieurs parcs de la ville ont collecté **165 sacs PMC** et **238 sacs de déchets résiduels**.

[8] Selon une étude intitulée "Afvalbakken in de openbare ruimte" - Crow Nederland Schoon 2004

- ## COLLABORATION AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

Les entreprises représentent un potentiel d'acteurs importants dans la lutte contre la malpropreté. Conscientes de l'environnement dans lequel elles sont implantées, elles souhaitent de plus en plus s'engager dans des actions à portée sociétale. Elles sont également conscientes d'avoir une valeur d'exemple vis-à-vis de leur personnel, de leurs fournisseurs et de leurs voisins. Il y va également de leur image de marque.

Dans ce cadre, des entreprises ont pris contact avec Be WaPP afin de bénéficier de son expertise et de mener ensemble des projets qui peuvent avoir un impact direct sur les alentours de leurs installations.

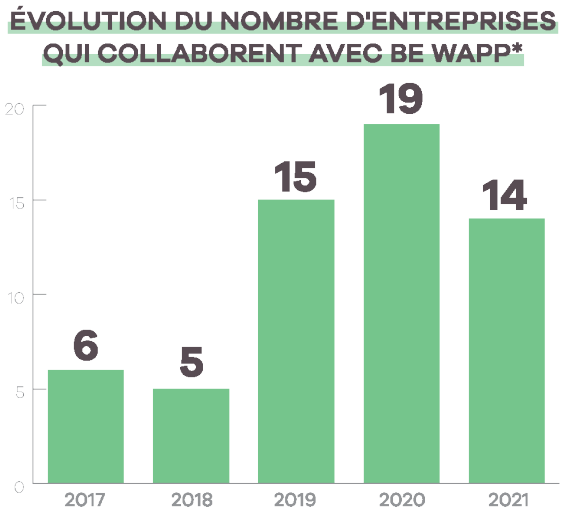

*Les chiffres indiqués n'incluent pas la participation de ces entreprises dans les projets Grand Nettoyage et Ambassadeurs de la Propreté.

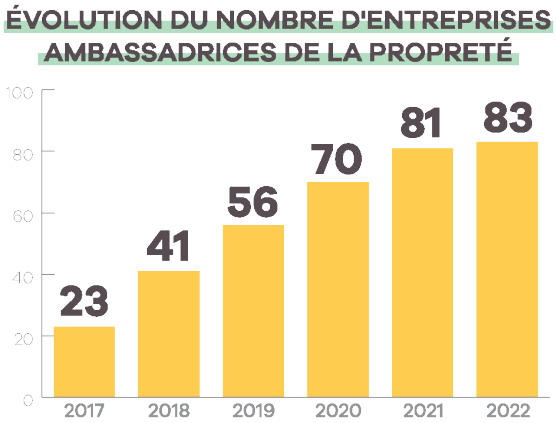

- ### Q8 et Coca-Cola, 2017

Les aires de repos sont un lieu-cible où les déchets sont régulièrement jetés par les automobilistes. Avec l'aide de Be WaPP, Coca-Cola et Q8 ont souhaité apporter leur soutien aux différentes actions menées en lançant un projet-pilote sur l'aire autoroutière de Thieu dans le cadre de leur engagement "Entreprendre de manière durable". L'objectif était **de mettre en exergue les infrastructures de propreté**, par toute une série de moyens et d'actions, **favorisant ainsi le geste de jeter ses déchets à la poubelle**. Au programme figurait également une interpellation du public afin de l'inviter à s'engager en faveur de la propreté au moyen notamment d'une distribution de poubelles de voiture.

- ### Campagne de sensibilisation avec Jupiler/Gordon/Maes, 2017

Fin 2017, **trois producteurs de bière décidaient de s'allier** dans une campagne d'affichage avec pour objectif la lutte contre les déchets sauvages.

La campagne s'articulait autour de deux visuels qui se répondaient mutuellement : le premier mettait en avant la bière en canette de l'une des 3 marques, tandis que le deuxième montrait cette même canette vide et froissée, appelant le consommateur à la jeter dans la poubelle après consommation.

Organisée au même moment dans le nord du pays, c'était la première fois qu'une telle campagne de sensibilisation avait lieu.

- Tour de Wallonie cycliste, 2017-2018

  En contactant Be WaPP, l'objectif des organisateurs du Tour de Wallonie cycliste était clair : il s'agissait de **sensibiliser tant les coureurs que les spectateurs à la propreté des voiries empruntées**. Pour ce faire, des bidons/gourdes ont été offerts aux badauds postés le long des parcours, des affiches de sensibilisation ont été imaginées et des poubelles supplémentaires ont été placées dans les communes de départ et d'arrivée du tour.

- Campagne de lutte contre la malpropreté autour des bulles à textiles, 2018

  Quand on sait que 15% du contenu des bulles à textiles est composé de déchets indésirables et que ceux-ci représentent un surcoût annuel de 700.000 euros pour les entreprises d'économie sociale, on mesure l'ampleur du phénomène. Pour répondre à celui-ci et tenter de l'enrayer, des actions ont été imaginées par les opérateurs et Be WaPP afin de **sensibiliser la population au respect de ces conteneurs**. Spot radio, clip vidéo et transformation de 43 sites de bulles à textiles en scènes de crime (au moyen de rubalise et de panneaux de sensibilisation volontairement interpellants) ont rythmé la campagne.

- Collaboration avec Dinant Évasion pour une Lesse Plus Propre, 2019

  Descendre la Lesse en kayak est parfois prétexte à des fêtes bien arrosées dont les restes finissent souvent dans l'eau. Durant l'été 2019, en collaboration avec Fost Plus et Dinant Evasion, différentes actions ont été mises sur pied afin d'**inciter les vacanciers à davantage de respect pour la nature** : distribution d'un seau à emporter dans son kayak afin d'y placer ses déchets, possibilité de trier ceux-ci à l'arrivée grâce au placement de conteneurs, boissons gratuites en échange de déchets ramassés et stewards qui distribuaient des cendriers de poche et sensibilisaient les usagers.

- "Zéro Déchets Sauvages", Spadel, 2020

  Lutter contre les déchets sauvages et inciter à un tri plus efficace, tels étaient les objectifs de la campagne citoyenne "Zéro Déchets Sauvages" lancée par l'entreprise Spadel en collaboration avec la Ville de Spa et la Commune de Stoumont début 2020. Be WaPP s'est pleinement impliquée dans cette campagne via des actions concrètes sur le terrain. Les écoles de Spa et de Stoumont ont ainsi pu bénéficier de l'accompagnement de GoodPlanet dans le cadre de la labellisation "École Plus Propre", concept développé à large échelle partout en Wallonie par Be WaPP. La commune de Spa a également pu bénéficier d'un accompagnement pour rédiger son Plan Local de Propreté. Enfin, Be WaPP a fourni aux deux communes où opère Spadel des équipements de plogging (le plogging permet de combiner jogging et ramassage de déchets) et des kits "Ambassadeurs de la Propreté".

• COLLABORATION AVEC LES INTERCOMMUNALES DE GESTION DE DÉCHETS

Afin d'aider et d'inciter les intercommunales à mener des actions innovantes en matière de lutte contre les déchets sauvages, Be WaPP leur a proposé une convention de collaboration selon laquelle un budget correspondant à 10 cents par habitant était mis à leur disposition. Trois intercommunales ont répondu positivement à cette proposition. On trouvera ci-après les actions financées dans le cadre de cette collaboration.

- Avec Idelux

  - une collaboration dans le cadre de la foire de Libramont (en 2017) qui a permis la distribution de poubelles de voiture ;
  - l'organisation d'une campagne intitulée "Stop aux déchets volants !" (en 2019) qui invitait les propriétaires de remorques à couvrir ou à arrimer leur contenu.

- Avec Tibi

  - le co-financement de masques réutilisables et de boîtes pour les y ranger ;
  - le développement d'un outil cartographique pour faciliter le dispatching des équipes de nettoyage en fonction de l'état de la propreté des rues.

- Avec le BEP

  - la mise à jour du jeu "Quartier Plus Propre" qui permet de rappeler aux jeunes les règles de gestion et de tri des déchets ;
  - l'édition d'un "Petit guide de la propreté" rappelant aux citoyens les principales règles en matière de gestion des déchets.

• COLLABORATION AVEC LE SECTEUR ASSOCIATIF

- Festivals Wallonie Demain, 2016- 2019

  Festivals Wallonie Demain (anciennement appelé Festiwapp) est une initiative qui visait à encourager les festivals à fonctionner de manière plus durable, aussi bien en termes de mobilité, d'alimentation que de gestion des déchets.

  C'est dans le cadre de cette gestion des déchets plus durable que, durant 4 années, des **actions de sensibilisation ont été entreprises par Be WaPP vis-à-vis des festivaliers**. C'est la sensibilisation à la lutte contre les dépôts de mégots de cigarettes qui a été la plus appréciée des organisateurs et des festivaliers et la plus efficace. Elle a notamment permis **la distribution, par un animateur déguisé en mégot géant, de dizaines de milliers de cendriers de poche**.

  En parallèle, **Be WaPP a fourni aux équipes de nettoyage** (Green team) des chariots pour ramasser les déchets plus facilement, des pinces, des gants et sacs plastique ainsi que des t-shirts pour assurer la visibilité des bénévoles.

- L'association des clubs de football francophones (l'ACFF), Club Plus Propre, 2022

  L'objectif de ce projet, qui sera officiellement lancé en septembre 2022, est d'**accompagner un certain nombre de clubs de football amateurs en matière de prévention des déchets, de tri et de propreté** (tant des infrastructures sportives du club que des alentours de celui-ci). Grâce à une méthodologie participative, les clubs pourront acquérir les bons réflexes et bénéficier, dans le cadre de l'accompagnement dispensé par Be WaPP et l'ACFF, d'une bourse permettant l'achat d'infrastructures de propreté supplémentaires.

• COLLABORATION AVEC DES ORGANISMES RÉGIONAUX

○ Le TEC, 2021, 2022

Campagne de sensibilisation grand public vis-à-vis des usagers des bus et sensibilisation des communes à l'importance d'équiper correctement et d'entretenir régulièrement les abribus.

Cités dans le top 3 des lieux les plus problématiques en termes de malpropreté, les arrêts de transports en commun ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de Be WaPP et du TEC avec le lancement, en 2021, de la campagne de sensibilisation **"Votre déchet, destination poubelle ou destination nature ?"**. L'objectif était de rappeler qu'un déchet ne finit pas sa course là où il est jeté et que les conséquences de son abandon dans la nature peuvent être lourdes sur la faune et la flore.

650 abribus ont arboré le message durant une semaine et 200 bus durant un mois.

En 2022, c'est le volet B2B de la campagne (sensibilisation des communes) qui sera implémenté avec la **mise en valeur de 5 abribus** dans le but de montrer aux communes en charge de l'entretien de ce type de lieux qu'un abri bien équipé et entretenu entraine des comportements plus respectueux des usagers.

○ ADEPS, 2020- 2022

Le partenariat mis en place entre l'Adeps et Be WaPP le 1er janvier 2020 consiste à fournir un kit "Marche Plus Propre" aux organisateurs de marches Adeps qui souhaitent **proposer à leurs participants de ramasser les déchets durant leurs randonnées**.

Composé de sacs réutilisables réalisés en matière recyclée, de stations de délestage de déchets et de supports de communication, ce kit encadre les participants et donne du sens à leurs (dé)marches.

RÉSULTATS
En 2021, malgré la pandémie, **16 "Marches Adeps Plus Propres"** ont été organisées et plusieurs centaines de participants se sont mobilisés. La collaboration se poursuit en 2022.

• COLLABORATION AVEC LES CONTRATS DE RIVIÈRE DE WALLONIE

○ Mise à la disposition des contrats de rivière de kits "Rivières Plus Propres", 2021

Be WaPP travaille en collaboration avec les Contrats de Rivière pour d'une part sensibiliser le public à la problématique des déchets dans et aux abords des cours d'eau et d'autre part fournir aux Contrats de Rivière du matériel facilitant leurs actions.

C'est dans ce cadre qu'a été conçu le kit "Rivière Plus Propre" qui **permet aux Contrats de Rivière et aux communes d'organiser des nettoyages de cours d'eau ouverts au public.** Ces kits sont composés d'une barque et d'un canoé, de combinaisons étanches, gants, paniers, griffes…

RÉSULTATS
En 2021, grâce à la mise à disposition du kit, 1.500 bénévoles se sont mobilisés, 56 tonnes de déchets ont été récoltées dans les rivières et sur les berges et 187 jours de ramassage ont été comptabilisés.

- Mise à disposition de barrages à OFNIS (objets flottants non identifiés), 2021

  Avant tout à considérer comme **outil de sensibilisation**, ces barrages sont accompagnés de matériel informatif et didactique (bâche et affiche A1) et visent, en retenant les déchets à la surface de l'eau, à sensibiliser le grand public par rapport à la quantité de déchets présents dans les rivières et à leurs conséquences.

- Nettoyage de la Meuse lors du chômage de celle-ci, 2016/2022

  Soucieuse d'apporter son support à toute initiative organisée en vue d'améliorer la propreté publique, Be WaPP a offert au Contrat de Rivière de la Haute Meuse un soutien tant communicationnel que logistique en mettant à disposition des bénévoles des gants, des pinces et des sacs en plastique.

• COLLABORATION AVEC LES FÉDÉRATIONS ET ORGANISMES AGRÉÉS

- Comeos

  Retail clean-up days, 2016-2017

  Durant 2 années consécutives, les magasins de Flandre et de Wallonie ont été invités, à l'initiative de leur fédération Comeos, à **participer à un grand ramassage de déchets autour de leur point de vente**. Organisée avec le concours de Be WaPP en Wallonie et de Mooimakers en Flandre, c'était la première fois qu'avait lieu une telle initiative. À partir de 2018, le personnel des magasins a été invité à rejoindre le "Grand Nettoyage", tant en Flandre qu'en Wallonie.

- Fevia, FWA et FUGEA

  "Champs et pâtures Plus Propres", 2021

  Les champs et pâtures des agriculteurs sont encore trop souvent la cible des inciviques qui y jettent leurs déchets au risque de nuire tant aux animaux qu'aux récoltes. À l'initiative de Fevia, la fédération de l'industrie alimentaire, une collaboration a été initiée avec les fédérations d'agriculteurs et Be WaPP. Avec, à la clé, une action visant d'une part à **sensibiliser les automobilistes et les passants à la problématique au moyen de panneaux de sensibilisation** mais également à organiser une partie opérationnelle consistant en un **ramassage des déchets présents en bord de parcelles par des "Ambassadeurs locaux de la Propreté"**. Ce ramassage a permis de mesurer la quantité de déchets présente avant l'action, pendant et après. Des affiches et du matériel de communication étaient en outre installés dans les magasins des 5 communes concernées par l'opération : Orp-Jauche (Province du Brabant wallon), Remicourt (Province de Liège), Bertogne (Province du Luxembourg), Jemeppe-Sur-Sambre (Province de Namur) et Pont-à-Celles (Province du Hainaut).

RÉSULTATS
Une analyse de la composition d'une partie des déchets collectés par les bénévoles a mis en évidence que **21%** de ces déchets étaient composés de PMC.

- Fost Plus

Différents projets de collaboration sont mis en place avec Fost Plus, notamment dans le cadre du tri dans l'espace public, l'introduction du tri sur des aires de repos des autoroutes, ainsi que dans le cadre des projets pédagogiques qui visent une approche intégrée de la prévention des déchets, du tri et de la propreté.

Ces différents projets sont explicités plus en détails dans le présent rapport.

• COLLABORATION AVEC DES INSTANCES PUBLIQUES

- La Sofico dans le cadre d'une campagne de sensibilisation à la propreté sur le réseau autoroutier à l'occasion des départs en vacances, 2016

À l'heure des départs en vacances et du pic de fréquentation du réseau routier, l'objectif de cette opération commune était d'inviter les usagers du réseau routier wallon à respecter la propreté le long des routes et autoroutes de Wallonie ainsi que sur les aires de repos.

Pour ce faire, une **action ludique de sensibilisation à la propreté publique** a été menée par Be WaPP sur 4 aires autoroutières lors des principaux week-ends de départ en vacances : sur l'aire de Saint-Ghislain – TEXACO (vers France), sur l'aire de Wanlin – TOTAL (vers Lux /France), sur l'aire de Barchon – SHELL (vers Allemagne) et sur l'aire de Sprimont – Q8 (vers Lux /France). Des déchets sauvages géants ont été installés aux entrées des aires de repos pour attirer l'attention des automobilistes. Un stand "Propreté" était également accessible aux voyageurs invités à y déguster leur première glace de vacances. Enfin, une petite poubelle de voiture réutilisable était fournie à tous les visiteurs de l'aire de repos afin de poursuivre leur voyage en toute… propreté.

- La Sofico et la DGO1 (SPW Mobilité et Infrastructures) au niveau du tri sur les aires d'autoroutes, 2016-2017

En collaboration avec la Sofico, la DGO1 et Fost Plus, un projet-pilote a été mené en 2016 sur 9 aires autoroutières en région liégeoise dans le but d'améliorer la propreté de ce type de lieu-cible en y instaurant le tri. Des îlots de tri (PMC et tout-venant) assortis d'une communication adaptée ont ainsi été installés et des mesurages ont été effectués à intervalles réguliers.

RÉSULTATS
Une **diminution de 30% du tonnage total de déchets** sur les aires du projet a été constatée.

Pour pallier les problèmes rencontrés (notamment les bouteilles d'urine déposées avec les déchets PMC) et en guise de piqûre de rappel, Be WaPP a mis en œuvre une campagne pour sensibiliser les usagers des aires de repos à adopter les bons gestes. Une série de 6 vidéos, filmées avec la complicité de Freddy Tougaux, a été diffusée durant tout l'été 2018 sur les réseaux sociaux.

- La Sofico dans le cadre de la campagne d'affichage "Utilisez nos poubelles ! Elles ne mordent pas😉", 2017

  Durant tout le mois de juillet 2017, les 300 panneaux du réseau structurant wallon ont arboré un message en lien avec le respect de la propreté. La campagne de sensibilisation, prolongée sur les aires de repos autoroutières par l'apposition d'autocollants sur les poubelles, rappelait également le montant des amendes encourues pour le dépôt de sacs de déchets ménagers tout-venant dans les poubelles installées sur les aires.

3.2.3 Équiper

Permettre aux différents acteurs en charge de la propreté de disposer de suffisamment d'infrastructures de propreté et mettre à leur disposition des outils modernes et performants leur permettant d'être plus efficaces sur le terrain, tels sont les objectifs de cette orientation.

- **L'APPLICATION PRO-PRETÉ**

  Afin d'aider les communes à dresser l'inventaire de leurs poubelles publiques et ainsi pouvoir mieux les gérer (installer des poubelles supplémentaires aux endroits adéquats, remplacer certaines poubelles endommagées, veiller à l'entretien de certains matériels…), Be WaPP a développé une application qu'elle met gratuitement à la disposition de toutes les communes wallonnes et de leurs citoyens. Il s'agit de l'application PRO-preté, accessible sur simple demande.

RÉSULTATS
Au 31 mars 2022, 204 **communes** sur 262 utilisent l'outil et **37.239 infrastructures de propreté** ont été encodées dans l'app et **4.042 points noirs** recensés.

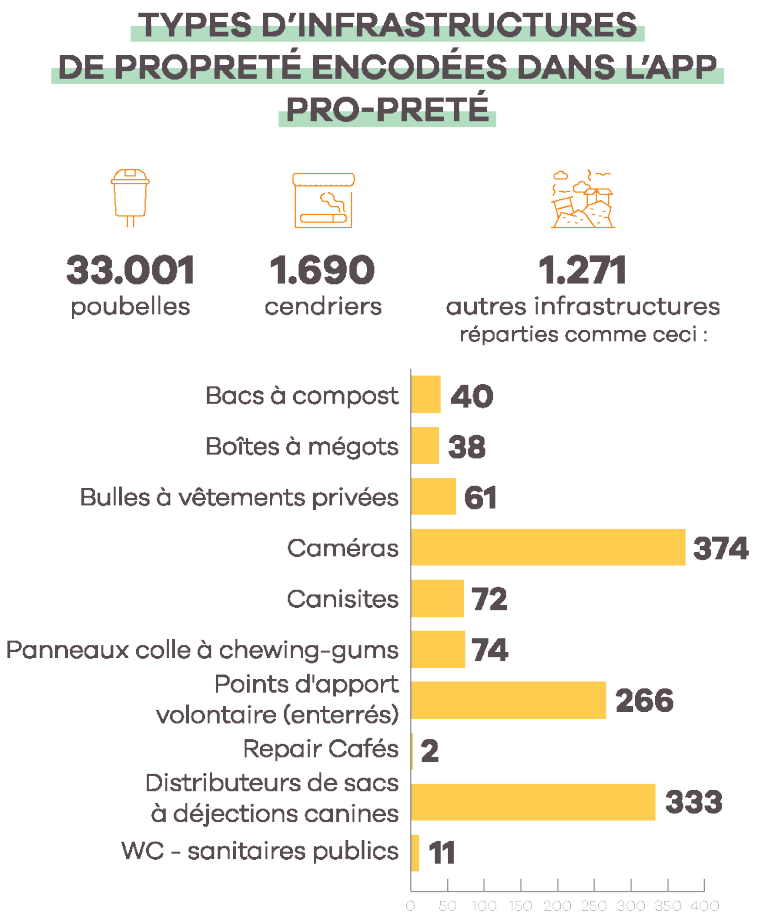

- ## INFRASTRUCTURES DE PROPRETÉ (POUBELLES, CENDRIERS) ET MATÉRIEL DE NETTOIEMENT SUBSIDIÉS (ASPIRATEURS DE RUE…), 2017/2019

En 2017 et 2019, un appel à projet a permis de subsidier les communes qui souhaitaient faire l'acquisition de poubelles et de cendriers publics, d'aspirateurs de rue ainsi que de matériel de nettoiement. Ce type d'appel à projets sera reconduit en 2022.

RÉSULTATS

En 2017, un montant de **3.530.000 euros** a permis de subsidier l'achat de **8.176 poubelles et cendriers publics** ainsi que **94 aspirateurs de rue** dans **170 communes wallonnes**. En 2019, **81 dossiers communaux** supplémentaires ont été retenus pour un montant total de près de **950.000€** afin de soutenir l'acquisition de matériel de nettoiement, dont **36 aspirateurs de rue, 363 poubelles, 252 cendriers, 50 distributeurs de sacs à déjections canines, 60 chariots de balayage** des déchets sauvages et du **petit matériel de nettoiement** (balai, brouette…).

SUBSIDES AUX COMMUNES POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL

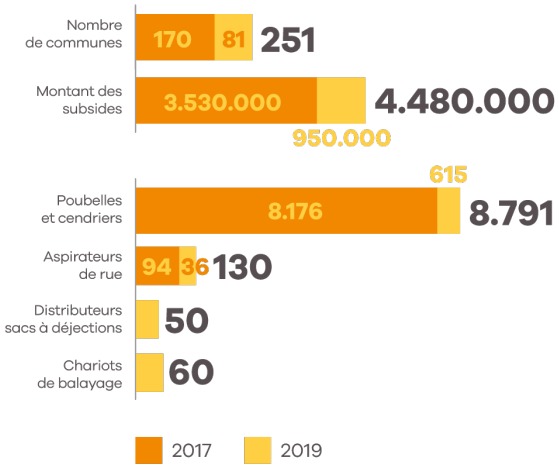

- ## LA BOUTIQUE DU PROPRE

La **Boutique du propre** est un web shop (*https://www.bewapp.be/proprete-publique/boutique/*) qui permet depuis 2020 aux communes, citoyens, entreprises, écoles et associations de commander du matériel testé et approuvé. Il comprend du matériel pouvant servir à des ramassages de déchets mais pas seulement. On y trouve également du matériel de prévention/sensibilisation ainsi que du matériel spécifique à destination du public scolaire.

TOP 5 DU MATÉRIEL COMMANDÉ DEPUIS 2020 POUR LES RAMASSAGES DE DÉCHETS (+ COÛT)

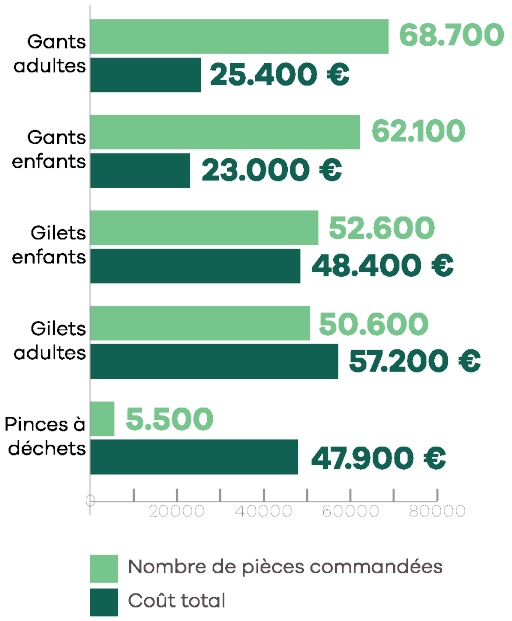

TOP 5 DU MATÉRIEL COMMANDÉ DEPUIS 2020 EN DEHORS DES RAMASSAGES DE DÉCHETS (+ COÛT)

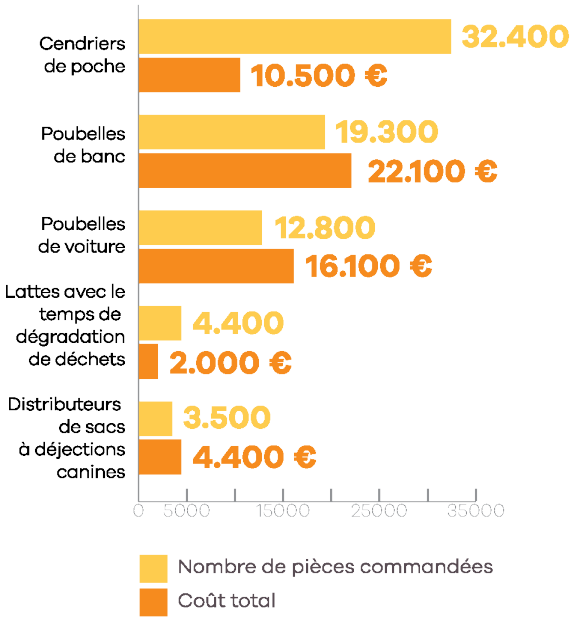

- **POUBELLES CONNECTÉES, 2018-2022**

Un projet pilote de poubelles équipées de capteurs a été mené dans 4 communes wallonnes (Namur, Juprelle, Les Bons Villers, La Calamine) en 2018 afin de **tester le potentiel d'amélioration du phénomène de poubelles débordantes** encore trop souvent constaté. Le projet visait également à **adapter la fréquence de vidange de certaines poubelles à la réalité du terrain** avec, à la clé, de potentielles économies de temps grâce à des tournées de collecte réorganisées. Au total, ce ne sont pas moins de 350 capteurs avec panneaux photovoltaïques qui ont été installés dans les poubelles des 4 communes.

RÉSULTATS
Même s'il n'est pas toujours simple d'optimiser les parcours de collecte en se concentrant sur les poubelles réellement pleines, connaître la vitesse de remplissage de certaines poubelles ainsi que la quantité de déchets collectée a néanmoins permis d'identifier les poubelles à déplacer, à ajouter, voire à supprimer.

Le projet a également permis de dresser un inventaire des poubelles sujettes à dépôts de sacs de déchets ménagers avec pour objectif de lutter activement contre ce phénomène.

Le projet est toujours en cours car la configuration des capteurs a été optimalisée afin de tenir compte de problèmes techniques rencontrés en cours de processus.

3.2.4 Mobiliser

La mobilisation comprend aussi bien la participation des citoyens dans des opérations de nettoyage que leur implication dans le signalement des problèmes qu'ils rencontrent dans l'espace public. Un soutien est également apporté à toute initiative visant à lutter contre la malpropreté.

- **PARTICIPATION CITOYENNE**

  - "Grand Nettoyage"

Le "Grand Nettoyage" est devenu en quelques années la plus grande mobilisation citoyenne de l'année en Wallonie. Chaque année, des dizaines de milliers de participants arpentent rues, ruelles et sentiers pour donner un grand coup de propre à la Wallonie.

RÉSULTATS
En 8 éditions, **615.138 personnes** ont participé au "Grand Nettoyage".

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS

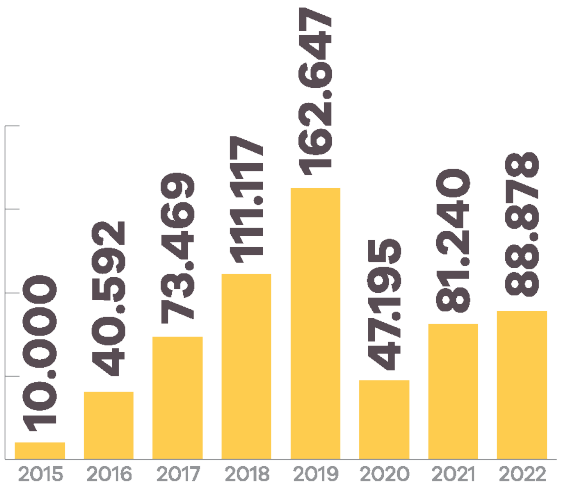

ÉVOLUTION ET RÉPARTITION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS RAMASSÉES LORS DES DIFFÉRENTES ÉDITIONS DU GRAND NETTOYAGE (TONNAGE)

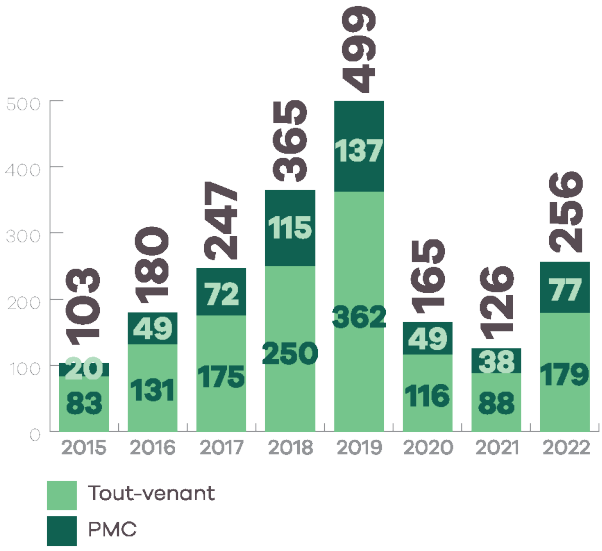

COÛT DU GRAND NETTOYAGE 2022

(FINANCÉ PAR LA CONTRIBUTION ENTREPRISES)

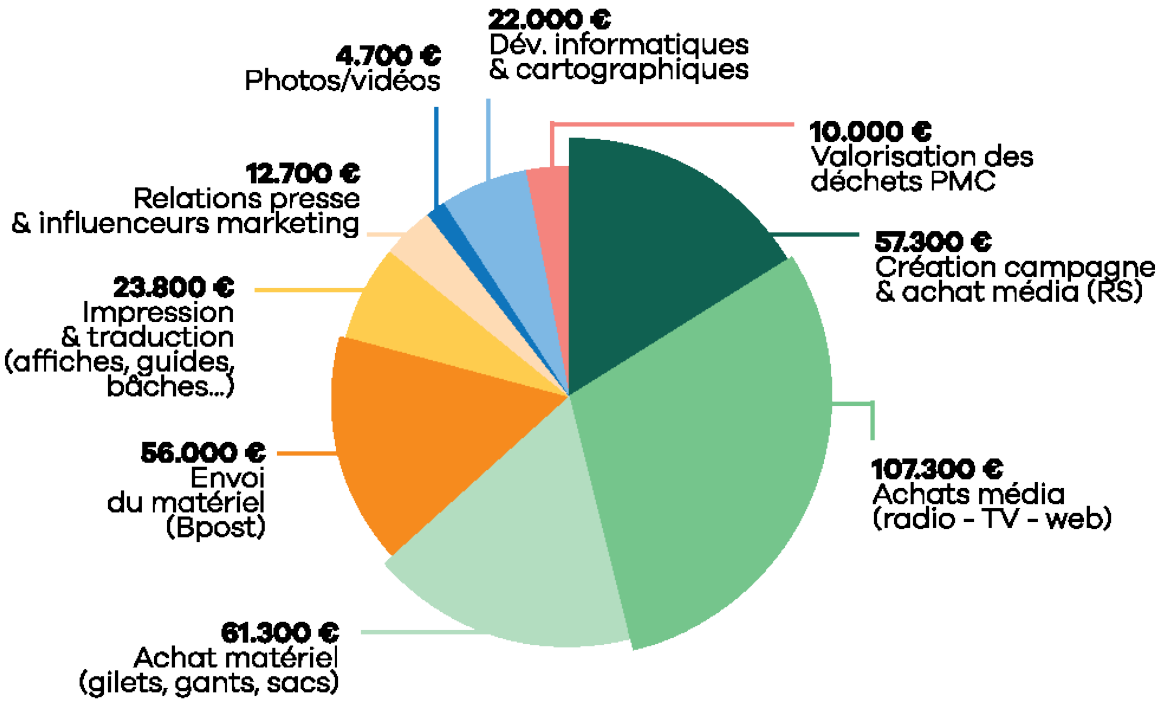

355.100 €
au total

- "Ambassadeurs de la Propreté"

Les "Ambassadeurs de la Propreté" sont nés de la volonté exprimée par de nombreux participants du "Grand Nettoyage" de pouvoir ramasser les déchets qu'ils trouvent dans la nature et dans l'espace public tout au long de l'année et pas seulement lors d'un événement annuel. L'idée développée a été de mettre gratuitement à la disposition de toute personne qui en fait la demande du matériel de ramassage (pinces, gants, gilets fluorescents) ainsi que des sacs en plastique afin de faciliter son action. L'ensemble des communes wallonnes participent à l'opération et s'engagent à récupérer et à évacuer via leurs propres filières les sacs de déchets résiduels récoltés par les Ambassadeurs. Quant aux déchets PMC ramassés, ceux-ci sont soit pris en charge par les communes, soit intégrés dans le circuit de collecte des PMC ménagers. Les Ambassadeurs définissent librement la fréquence de leurs ramassages ainsi que leur parcours.

Depuis juillet 2020, les "Ambassadeurs de la Propreté" sont invités à rapporter à Be WaPP les quantités de déchets qu'ils ramassent. Cette information est importante non seulement à des fins statistiques mais elle vise également à valoriser leur travail en mettant en évidence leurs résultats.

Depuis leur création en 2017, les "Ambassadeurs de la Propreté" n'ont cessé de se multiplier. Ils forment aujourd'hui une importante communauté qui s'élargit d'année en année et qui comptait, **au 31 mars 2022, 28.194 membres**.

RÉSULTATS

En 2021, les Ambassadeurs ont déclaré sur le site de Be WaPP avoir ramassé **10.897 sacs de déchets tout-venant** et **7.155 sacs PMC, ce qui représente près de 105 tonnes de déchets sauvages**[9]. Ils sont **15%** à avoir encodé leurs résultats. Parmi les 28.194 "Ambassadeurs de la Propreté", on estime à +/- 22% le nombre de membres régulièrement actifs. Cette estimation se base sur le nombre de sacs que ceux-ci recommandent pour effectuer leurs ramassages.

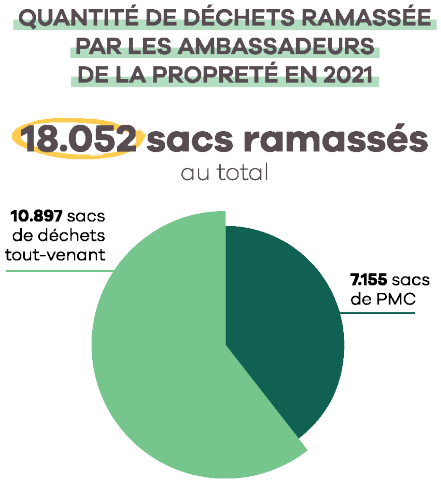

- Organise ton ramassage

En marge des opérations de ramassage qui ont lieu dans le cadre du "Grand Nettoyage" ou qui sont effectuées par les "Ambassadeurs de la Propreté", Be WaPP offre à tout un chacun **la possibilité d'organiser des ramassages**. Il peut s'agir de ramassages "classiques" de déchets ou de ramassages centrés sur un type de déchets particulier tel que les mégots de cigarettes. Le ramassage peut également être couplé à la pratique sportive, comme avec les ploggings[10] ou les "Marches Plus Propres" (en collaboration avec l'ADEPS ou non).

Ces opérations, une fois enregistrées dans le calendrier d'actions visible sur le site internet de Be WaPP, sont ouvertes à tout un chacun.

[9] Les 10.897 sacs de déchets tout-venant totalisent 76.279 kilos (le sac équivaut à 7 kg) et les 7.155 sacs de déchets PMC 28.620 kg (4 kg pour un sac de déchets de type PMC).
[10] Activité de nettoyage citoyen qui se décrit comme une combinaison de jogging et de ramassage de déchets.

RÉSULTATS
En 2021, **6.376 personnes** ont participé aux différentes actions de ramassage inscrites dans le cadre de l'opération "Organise ton ramassage". À noter que sur cette même année, les citoyens bénévoles ont ramassé **496 sacs tout-venant et 317 sacs PMC, ce qui représente près de 5 tonnes de déchets sauvages**[11].

- "Solidarité Propreté Inondation" 2021-2022

Après les inondations qui ont lourdement frappé la Région au mois de juillet 2021, la Ministre wallonne de l'Environnement, Céline Tellier, a sollicité Be WaPP et les Contrats de Rivière pour mettre en place des opérations de nettoyage des zones frappées par les crues et plus précisément, les abords des cours d'eau. Be WaPP a ainsi participé à mettre en relation les bénévoles qui souhaitaient apporter leur aide et les communes qui en avaient besoin et a fourni du matériel.

RÉSULTATS
À ce jour, l'opération est toujours active. On dénombrait, au 31 mars 2022, **3.884 bénévoles** répartis dans **102 équipes**.

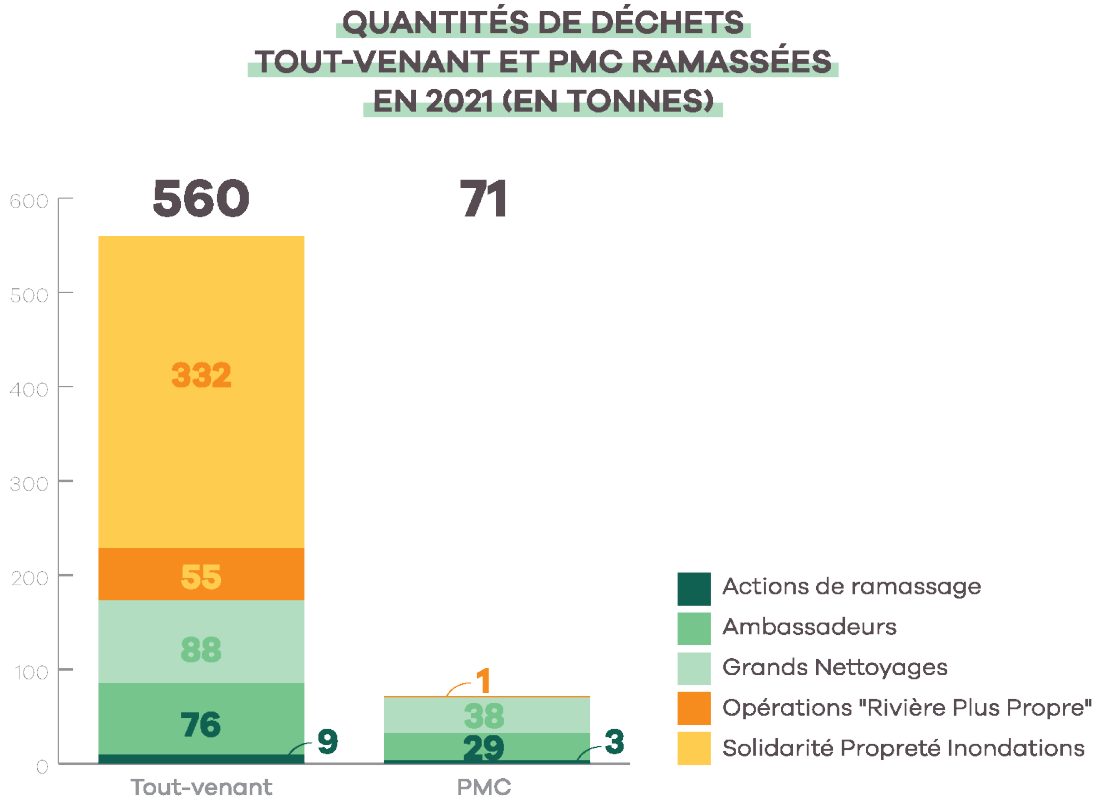

[11] Les 496 sacs de déchets tout-venant représentent 3.472 kg (le sac de déchets tout-venant est compté pour 7 kg) et 317 sacs PMC 1.268 kg (le sac de déchets de type PMC est compté pour 4 kg).

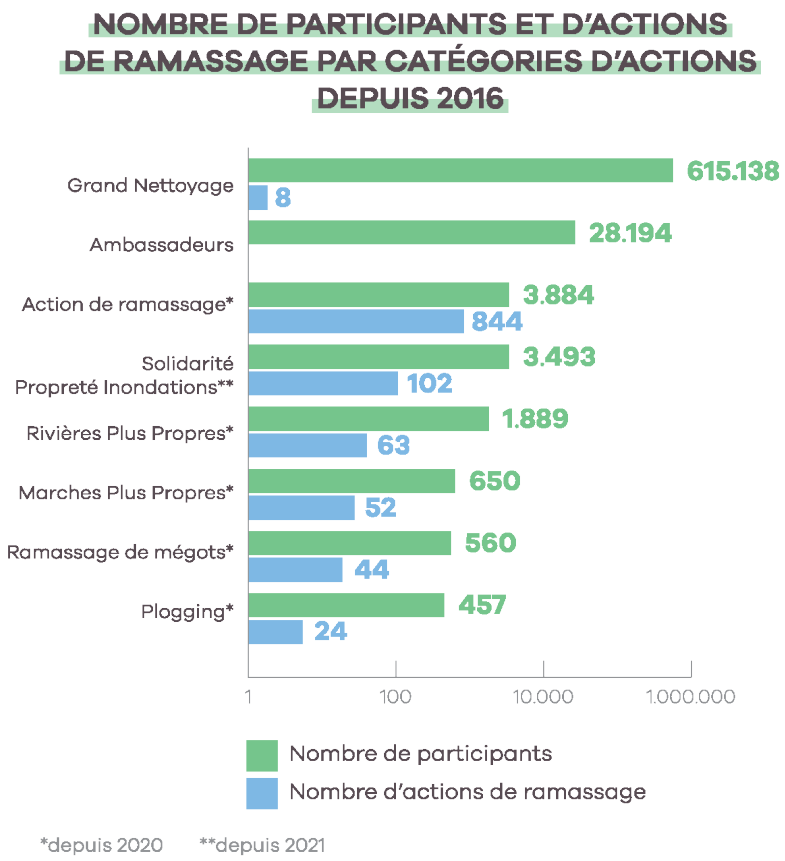

- FixMyStreet Wallonie, 2020

Développée en 2020, à partir d'un outil déjà bien en place en Région bruxelloise, cette application (web et mobile), mise gratuitement à disposition par Be WaPP, permet de centraliser en un seul et même endroit les signalements des problèmes rencontrés dans l'espace public. Qu'il s'agisse de dépôts clandestins, de poubelles publiques endommagées, de nids de poule, d'éclairages publics défectueux ou encore de pistes cyclables impraticables, **FixMyStreet Wallonie permet aux services concernés d'être informés des dysfonctionnements présents sur leur territoire et de les solutionner rapidement** munis du matériel adéquat.

RÉSULTATS

Fin mars 2022, **55 communes** utilisaient l'outil (22 en mode grand public et 33 pour un usage interne). **9.511** signalements ont été effectués en 2021 dont 80% en lien avec la propreté publique. Le **taux de résolution** de ces signalements est de **69%**. Par comparaison, en 2020 : 1.127 signalements résolus sur 1.682, ce qui représente un pourcentage de 67%. Le traitement d'un signalement est passé de **15,6 jours** en moyenne en 2020, à **8,9 jours** en 2021. En 2022, le temps moyen est de **3,1 jours**. L'outil est utilisé par 3.983 utilisateurs dont **834 professionnels** et **3.149 citoyens**. En 2021, 1.921 signalements (dont 88% en matière de propreté publique) ont été effectués dans des communes qui n'utilisaient pas l'outil.

FIXMYSTREET WALLONIE : NOMBRE ET TYPES DE COMMUNES UTILISATRICES

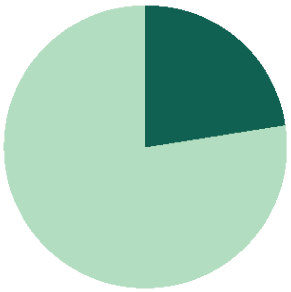

55
Communes utilisatrices

Dont :

7
Communes urbaines

18
Communes semi-urbaines

30
Communes rurales

FIXMYSTREET WALLONIE : ÉVOLUTION DU TEMPS DE TRAITEMENT MOYEN D'UN SIGNALEMENT (en jours)

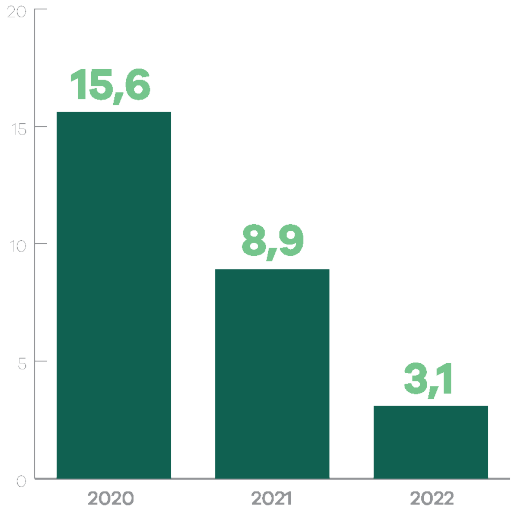

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COMMUNES QUI UTILISENT FIXMYSTREET WALLONIE

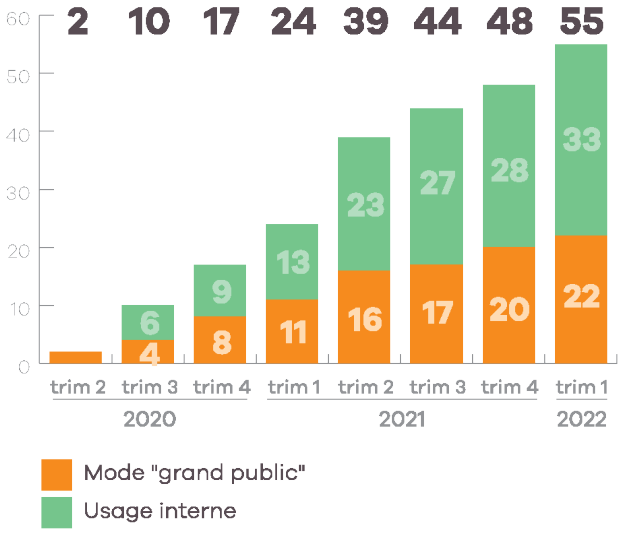

- **SOUTIEN À TOUTE INITIATIVE LOCALE VISANT LA SENSIBILISATION D'UN LARGE PUBLIC À LA PROPRETÉ**

  Qu'il s'agisse d'événements à portée environnementale, de réunions d'"Ambassadeurs de la Propreté" ou encore de festivals, Be WaPP se rend disponible, à la demande, pour soutenir les organisateurs d'initiatives locales dans leur volonté de sensibiliser leurs publics à une gestion raisonnée et responsable des déchets. Be WaPP met ainsi à la disposition des organisateurs de ces événements du matériel de prévention et de sensibilisation. Elle met aussi en place des animations qui visent à susciter la curiosité du public et les faire réfléchir à leur propre comportement.

3.3 CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

Le changement de comportement est l'un des objectifs prioritaires de Be WaPP. Afin d'y parvenir, il convient de sensibiliser le grand public afin qu'il se réapproprie l'espace public et le respecte. L'éducation des plus jeunes - mais également du public adulte au sens large - occupe une place privilégiée dans les projets de Be WaPP. Il est vrai que pour changer ses (mauvaises) habitudes, il faut comprendre les conséquences de ses actes sur la nature et sur les animaux notamment. Enfin, renforcer la répression reste indispensable si l'on souhaite mettre fin au sentiment d'impunité.

3.3.1 Sensibiliser

Expliquer pour faire comprendre, choquer pour faire réagir. En fonction de l'objectif, du sujet et du groupe-cible, Be WaPP utilise les techniques et canaux les plus appropriés.

- **ORGANISATION DE MULTIPLES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION RÉGIONALES (en radio, télé, sur internet) ciblant tant les petits déchets du quotidien que les dépôts clandestins**

  Depuis le début de ses activités, Be WaPP organise des campagnes de sensibilisation à portée régionale dont voici quelques exemples :

  - 2016, "Même petit, un déchet est un déchet"
  - 2018, "Les mauvais gestes ne seront jamais tendance"
  - 2019, "Dites oui à un été plus propre"
  - 2020, "Dites stop aux déchets dans la nature !"
  - 2021, "Et vous, votre déchet, c'est destination poubelle ou destination nature ?"

RÉSULTATS
Lors des 3 dernières années, **116.048.242** personnes ont été touchées via les 14 campagnes de communication* organisées par Be WaPP.

*CAMPAGNES DE COMMUNICATION ORGANISÉES PAR BE WAPP		
2019	2020	2021
"Grand Nettoyage" mars	"Grand Nettoyage" mars	"Votre déchet, destination poubelle ou destination nature ?"
"Été Plus Propre"	"Rien ne justifie d'abandonner ses déchets"	"Solidarité Propreté Inondation"
"Stop aux déchets volants"	"Mettez vos masques dans votre poubelle ménagère"	"Grand Nettoyage" septembre
"Quartiers commerçants plus propres"	"Relance du "Grand Nettoyage" + remerciements	"Ici on cultive des légumes, pas vos déchets"
	Campagne "#cestlahonte"	Campagne liée au 1er "Marathon de la Propreté"

- ## PRÉSENCE CONTINUE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Depuis plusieurs années, Be WaPP développe et entretient des relations régulières avec sa communauté. Les thèmes abordés sont variés et nombreux : de l'information sur l'actualité et les projets de Be WaPP, l'annonce de prochains rendez-vous en collaboration avec ses partenaires, un retour sur des événements passés… La communauté de Be WaPP est très engagée et réactive.

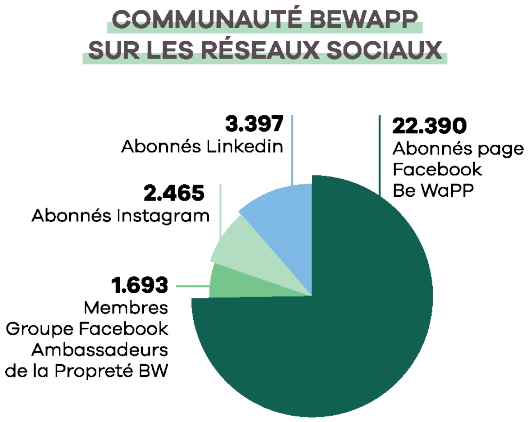

Fin 2021, elle comptait **29.945 membres** : **22.390** abonnés à la **page Be WaPP** sur **Facebook** et **1.693** membres du **groupe "Ambassadeurs de la Propreté"** Be WaPP sur **Facebook** également, **2.465** abonnés sur **Instagram** et **3.397** sur **Linkedin**.

Be WaPP collabore régulièrement avec des influenceurs qui véhiculent des messages en lien avec ses activités, qu'il s'agisse d'événements tels que le "Grand Nettoyage" ou d'informations plus générales.

- ## NEWSLETTER "QUOI DE NEUF CHEZ BE WAPP ?"

Envoi deux fois par mois d'une **newsletter** appelée **"Quoi de Neuf chez Be WaPP"** afin d'informer un large public des initiatives prises par Be WaPP.

- ## MAG A !

Édition, chaque année d'un **magazine d'informations** (sur les déchets/la propreté au sens large) appelé **"Mag A !"**, mettant notamment en avant les "Ambassadeurs de la Propreté".

- ## PARTICIPATION À NAMUR EN MAI, 2018-2019

Durant deux années consécutives, Be WaPP a été présente à "Namur en mai", le festival des arts forains. Avec son public familial, "Namur en mai" était l'endroit idéal pour sensibiliser le grand public au respect de l'environnement de manière ludique et sympathique. Pour cela, l'asbl a conçu un stand spécifique et a fait appel à différentes troupes de comédiens qui, chacune à sa manière, ont su capter l'attention des petits et des grands en les faisant réfléchir à la façon dont

ils gèrent leurs déchets. En 2019, Be WaPP a profité de l'occasion pour faire découvrir son spectacle "Homo Detritus" qui sensibilise les enfants à la propreté.

3.3.2 Éduquer

L'éducation au sens large occupe une place privilégiée dans les projets de Be WaPP. Non seulement à l'école en inscrivant la propreté publique dans les projets pédagogiques mais également en dehors de celle-ci en proposant un éventail d'outils éducatifs tout public. La propreté doit devenir une norme.

- **LABEL "ÉCOLE PLUS PROPRE"**

  Depuis 3 ans maintenant, Be WaPP et Fost Plus ont développé une approche intégrée alliant propreté, tri et prévention des déchets à destination des écoles/enseignants/élèves. Elle propose aux écoles sélectionnées sur base d'un appel à projets de les accompagner durant 3 ans en vue d'améliorer la prévention des déchets, le tri et la propreté à l'école et ainsi tenter d'obtenir **la labellisation "École Plus Propre"**.

  Dans le cadre de cette labellisation, **des animations** sont proposées selon l'âge des élèves dont un spectacle original, intitulé "Homo Detritus", à destination des enfants de 8 à 12 ans créé par la Compagnie Sandra Proes à la demande de Be WaPP et une animation pour les élèves du secondaire co-créée avec GoodPlanet.

  Une bourse pour acheter des infrastructures de propreté et de tri est également accessible à tous les établissements scolaires impliqués dans la démarche de labellisation.

  RÉSULTATS
  Durant l'année scolaire 2020-2021, **36.000 élèves** ont été impliqués dans le projet de labellisation "École Plus Propre" et les **100 premières écoles** ont été labellisées en 2021. 117 écoles ont été labellisées en 2022.

- **DOSSIERS PÉDAGOGIQUES**

  Pour toutes les écoles qui ne bénéficient pas de l'accompagnement du label "École Plus Propre", Be WaPP a développé des **dossiers pédagogiques reprenant un contenu de qualité et des activités** à réaliser en classe avec les élèves.

  RÉSULTATS
  Depuis leur mise en ligne sur le site de Be WaPP en 2021, les dossiers ont été téléchargés **450 fois**.

- **FORMATIONS**

  Des **formations officielles**, reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont par ailleurs proposées aux enseignants via leur système de formation continue obligatoire. Ils repartent ainsi avec des leçons clé en main qui leur permettent d'être opérationnels dès leur retour en classe.

RÉSULTATS
L'année scolaire 2021-2022 était la première année au cours de laquelle Be WaPP pouvait dispenser ses formations. Compte tenu de la crise sanitaire, la majorité des formations en présentiel (programmées pour la plupart durant le premier semestre) ont été annulées. Le contenu de la formation a été adapté afin de pouvoir être dispensé en distanciel.

- **MÉDIATHÈQUE**

Une base de données centralisée est disponible sur le site internet de Be WaPP. Elle recense tous les outils existants en matière de prévention, de tri et de gestion des déchets au sens large, qu'il s'agisse d'ouvrages, de vidéos, d'animations ou de jeux. **Plus de 300 références composent cette médiathèque**, un outil exclusif !

RÉSULTATS
La médiathèque est consultée en moyenne **3.500 fois par an**. Elle fera l'objet en 2022 d'une mise à jour et d'une nouvelle campagne de promotion.

- **VULGARISATION DE THÉMATIQUES MAL CONNUES**

Pour Be WaPP, l'éducation passe aussi par la **vulgarisation de certaines thématiques mal connues du grand public** telles que le "parcours du mégot jeté dans un avaloir" et les conséquences de cet acte.

3.3.3 Sanctionner

Si la sensibilisation n'est pas suivie dans les faits de sanctions à l'égard des inciviques, s'installe alors un sentiment d'impunité dans le chef des personnes non respectueuses et d'injustice dans celui des personnes vertueuses. Même si la répression est une compétence des pouvoirs publics, Be WaPP a souhaité apporter son aide dans cette matière.

- **REDYNAMISATION DU RÉSEAU DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE EN COLLABORATION AVEC L'UVCW, 2018**

En 2018, Be WaPP et l'UVCW se sont associées pour mettre en ligne une nouvelle version du "Réseau de lutte contre la délinquance environnementale" qui vise non seulement à mettre en réseau l'ensemble des acteurs du monde de la répression en matière d'incivilités environnementales mais également à leur fournir l'accès à une bibliothèque de documents à haute valeur ajoutée.

RÉSULTATS
283 personnes utilisent cette plateforme, **15 documents** téléchargés **1.519 fois** et **67 questions** y ont été posées.

- ## MATÉRIEL DE VIDÉOSURVEILLANCE SUBSIDIÉ, 2020/2021

En 2020 et 2021, les communes ont eu la possibilité de solliciter un subside, via un appel à projet initié en collaboration avec le SPW, visant l'achat de matériel de vidéosurveillance ayant pour objectif l'identification des auteurs d'actes inciviques ayant trait à la propreté publique.

RÉSULTATS

En 2020, **94 communes** ont pu bénéficier d'un subside de maximum 25.000 euros. **507 caméras pour un montant total de 1.800.000 euros** ont ainsi pu être acquises. En 2021, **37 communes** ont pu bénéficier d'un subside de maximum 25.000 euros. **424 caméras pour un montant total de 645.000 euros** ont ainsi pu être acquises afin de renforcer la répression et de mettre fin au sentiment d'impunité.

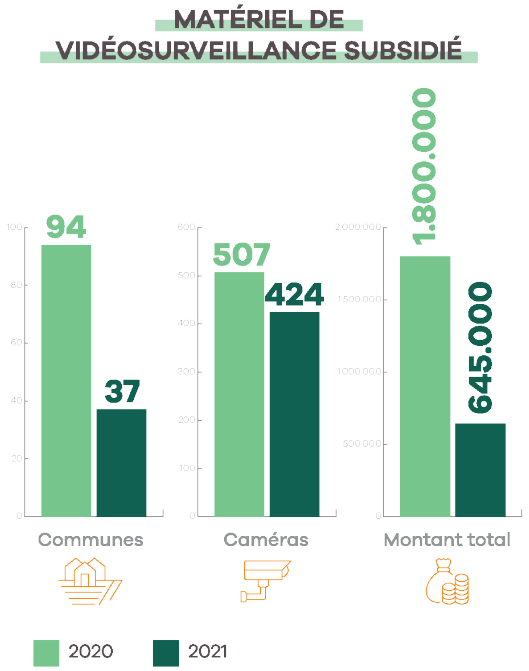

- ## GUIDE JURIDIQUE ET TECHNIQUE DE VIDÉOSURVEILLANCE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la vidéosurveillance, Be WaPP a rédigé un **guide juridique et technique afin d'aider les communes désireuses de s'équiper**.

En 2020, en vue d'aider les communes à répondre à l'appel à projets visant la subsidiation de matériel de vidéosurveillance, Be WaPP a rédigé un guide reprenant les différents aspects juridiques et techniques de la vidéosurveillance. Comprenant des cas de figure illustrés, des exemples de cahier des charges, des modèles de caméras, les points d'attention à respecter, ainsi qu'entre autres une proposition de texte visant à modifier le règlement communal nécessaire à l'utilisation du dispositif, ce guide se veut avant tout une aide pratico pratique avant, pendant et après l'achat de matériel.

- ## "MARATHON DE LA PROPRETÉ", 2021

En novembre 2021, a été organisé le premier "Marathon de la Propreté". À l'instar du "Marathon de la Vitesse", cette vaste opération a permis, durant 5 jours, de mettre en place de nombreuses actions de sensibilisation et de renforcer les contrôles en matière d'abandon de déchets partout en Wallonie.

RÉSULTATS

29 communes impliquées + **1 intercommunale** de gestion de déchets et **1 Contrat de Rivière**, **67 actions** mises en place dans toute la Wallonie, **422 infractions environnementales** constatées, **25.000 personnes sensibilisées** via la remise d'un outil permettant d'adopter des gestes propres (un cendrier de poche, une poubelle de voiture ou un distributeur de sacs à déjections canines).

- ### CRÉATION D'UN KIT QUI PERMET AUX COMMUNES DE METTRE EN ÉVIDENCE LES DÉPÔTS CLANDESTINS DÉCOUVERTS SUR LEUR TERRITOIRE

Pour lutter contre les déchets clandestins, Be WaPP a développé un kit que les communes peuvent emprunter. Composé de rubalise, de panneaux, d'affiches et de dépliants toutes-boîtes, ce kit a pour vocation de baliser les dépôts clandestins à la manière d'une scène de crime. Ce dispositif permet d'informer le voisinage que le dépôt en question fait l'objet d'une enquête et que son auteur, s'il est découvert, sera sévèrement sanctionné. L'affiche accolée à la rubalise qui entoure le dépôt indique au contrevenant qu'il dispose de 3 jours pour venir rechercher celui-ci afin d'éviter les poursuites.

RÉSULTATS
Selon un retour du terrain, dans **25% des cas,** le dépôt est enlevé par celui qui en est à l'origine.

- ### RÉALISATION D'UN CADASTRE DES AGENTS DE LA RÉPRESSION, 2021

Dans le courant du premier semestre de l'année 2021, Be WaPP a réalisé un cadastre des professionnels en charge de la répression en matière de délinquance environnementale en Wallonie. Une analyse documentaire préalable et la rencontre de personnes ressources au sein de différentes institutions de référence ont permis d'établir un annuaire composé de 582 contacts. Parmi cette liste de contacts se retrouvent des agents constatateurs communaux, des agents des services de Police, des fonctionnaires sanctionnateurs provinciaux et régionaux, des membres d'intercommunales et des référendaires et juristes au sein des Parquets.

L'objectif de ce premier exercice était d'établir un annuaire des différents contacts afin que Be WaPP puisse en bénéficier dans le cadre de la mise en œuvre d'actions en lien avec la répression des incivilités environnementales et plus particulièrement les dépôts de déchets dans l'espace public. Cette liste a été partagée avec le SPW-DPC qui reprend et étend cet annuaire à l'ensemble des agents de la répression (et pas exclusivement ceux liés à la délinquance environnementale). Il se chargera également à l'avenir de la mise à jour du cadastre des agents de la répression.

3.4 ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Aujourd'hui, s'inscrire dans l'économie circulaire n'est plus un 'nice to have' mais une nécessité. Dans cette optique, il convient en première instance de tout mettre en œuvre pour que le moins de déchets possible soit abandonné dans l'espace public. Il s'agit de l'orientation "Prévenir" décrite dans ce chapitre. S'il s'agit d'une préoccupation majeure pour Be WaPP, l'asbl souhaite également qu'un maximum de déchets en provenance de l'espace public - déchets sauvages, dépôts clandestins ou déchets présents dans les poubelles publiques - soient valorisés via leurs filières spécifiques. C'est la raison pour laquelle l'asbl encourage notamment le tri à certains endroits reconnus comme potentiellement sources de déchets recyclables.

3.4.1 Prévenir

Aux yeux de Be WaPP, l'instauration du tri dans l'espace public est un instrument nécessaire pour, d'une part permettre aux citoyens de prolonger le geste de tri en dehors du domicile et d'autre part pour intégrer la gestion des déchets issus de l'espace public dans l'économie circulaire. L'objectif est qu'une plus grande part des déchets extraits de cet environnement puisse connaître une seconde vie sous forme de matière recyclée.

- **ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES QUI SOUHAITENT INSTAURER DES ÎLOTS DE TRI, 2021-2022**

  Depuis 2021, Be WaPP accompagne les 21 communes retenues dans le cadre de l'appel à projets "Tri Out-Of-Home et On-The-Go", initié par le SPW en collaboration avec Fost Plus. Son soutien s'est étendu en 2021 aux communes qui ont réalisé un Plan Local de Propreté dont le plan d'actions intègre le tri dans l'espace public, ainsi qu'à celles qui ont participé au projet d'optimisation de l'implantation de leurs poubelles publiques (47 communes).

  Ce soutien consiste en la mise à disposition d'un guide intitulé "Clés pour un tri réussi dans l'espace public – Comment le mettre en place ?", la fourniture d'autocollants signalétiques reprenant les consignes de tri à placer sur les poubelles (l'idée étant d'harmoniser à l'échelle nationale la communication présente sur les îlots de tri), ainsi qu'un support logistique pour l'évacuation des déchets PMC triés dans l'espace public. Ce dernier point se matérialise par la mise à disposition d'un conteneur de stockage de 1.100L par commune, conteneur dont la collecte sera prise en charge par Be WaPP et Fost Plus.

  RÉSULTATS
  68 communes en **2022** sont intéressées par l'installation d'îlots de tri dans leur espace public.

3.4.2 Valoriser

- **PRIME RETOUR SUR LES CANETTES ABANDONNÉES DANS LA NATURE, 2018-2021**

  Mené de septembre 2018 à juin 2021, le projet-pilote de prime de retour sur les canettes abandonnées dans la nature a livré son verdict à l'automne dernier.

  Mis en œuvre durant 2 ans dans 19 communes wallonnes, ce projet a permis de tester le potentiel d'un système de prime-retour visant à inciter les citoyens à ramasser et à rapporter à un point de collecte les canettes abandonnées dans la nature, l'objectif final étant une amélioration de la propreté de la commune.

  Il ressort de ce projet-pilote que les bords de routes et les quartiers résidentiels sont les seuls types de lieux pour lesquels ce projet a significativement conduit à une réduction du nombre de canettes, mais celle-ci n'a pas été constante pour toutes les périodes mesurées. Par ailleurs, une diminution du nombre de canettes a été constatée dans les parkings/stations-services et les quartiers commerçants, mais celle-ci n'a pas été statistiquement significative. Quant aux alentours d'écoles, aux arrêts de transports en commun, aux espaces récréatifs et aux centres-villes/villages, le projet-pilote n'a pas eu d'impact significatif sur le nombre de canettes retrouvé au sol.

  Les analyses menées selon le degré d'urbanisation des communes participantes indiquent qu'une réduction significative du nombre de canettes a surtout été constatée dans les communes de type semi-rurales. Ces communes étaient également celles où on enregistrait le plus grand nombre de canettes au sol par kilomètre de voirie.

Parmi les communes rurales participant au projet, la moitié d'entre elles affichaient initialement un nombre de canettes au sol par kilomètre de voirie déjà assez faible. Les effets du projet-pilote en termes de réduction du nombre de canettes au sol y étaient donc proportionnellement moins significatifs.

À côté des analyses de l'impact du projet-pilote sur les quantités de canettes abandonnées dans la nature, il convenait également d'analyser son impact sur l'amélioration générale de la propreté publique dans les communes participantes. Les différentes mesures effectuées et les tests statistiques appliqués indiquent que, de manière générale, aucune amélioration significative de la propreté publique n'a pu être observée.

Il ressort par ailleurs que ce projet a conduit à une réduction du nombre de tronçons perçus comme très sales, mais également à une diminution du nombre de tronçons perçus comme très propres.

Ramené à la tonne, le coût total du projet-pilote de prime-retour sur les canettes s'élève à 9.325€/tonne de canettes collectée. Sans les frais liés à l'évaluation du projet-pilote, il s'élève à 7.570€/tonne de canettes collectée.

Les analyses menées n'ont pas permis de vérifier si le projet avait détourné structurellement des canettes au détriment des collectes sélectives de PMC déjà en place via le sac bleu. Il convient néanmoins de nuancer ces constats eu égard au fait que les enquêtes menées auprès des utilisateurs ont mis en évidence qu'une part des canettes ramenées provenait de leur consommation personnelle.

La majorité des participants au projet étaient des personnes davantage guidées par des valeurs et des convictions que par l'attrait de la rémunération. Toutefois, pour 22 % des participants, l'aspect financier a joué un rôle important en tant que 'facteur d'incitation de seconde ligne'.

Malgré un apport plus important de canettes via les machines que via la collecte de main à main organisée par la commune, le taux de satisfaction de la reprise via la machine est inférieur à celui de la reprise manuelle. Ceci est principalement dû au fait que les machines acceptaient plus difficilement les canettes trop abimées (boueuses, rouillées, lacérées, aplaties…).

L'évaluation sociale du projet a permis, quant à elle, de montrer que les parties prenantes étaient relativement satisfaites du projet mis en place. Selon elles, le projet était utile et nécessaire et contribuait à sensibiliser les citoyens à la propreté publique, sans pour autant avoir un impact jugé positif sur cette dernière. Certaines communes reprochaient cependant au projet-pilote de ne viser qu'un seul type de déchet et de n'attirer qu'une part minime de la population.

En conclusion, vu les résultats assez mitigés de ce type d'expérience sur l'amélioration de la propreté publique, il a été décidé de ne pas reconduire et de ne pas étendre le projet-pilote à l'ensemble des communes de Wallonie.

Au terme de l'inventaire des actions développées présentées dans ce chapitre 3, Be WaPP a rédigé un **"Cahier de la Propreté publique"** qui capitalise les forces et les bénéfices d'actions testées et validées. Ce cahier est organisé sous forme de fiches qui détaillent toutes les informations et modalités pratiques liées à la mise en œuvre de ces projets. On dénombre une quarantaine de 'fiches-actions' dans ce cahier qui est consultable sur le site internet de l'asbl : ***https://www.bewapp.be/publications/cahier-de-la-proprete/flipbook-wordpress-plugin.html***

*Ce cahier peut également être commandé en version papier sur la Boutique du Propre (**https://www.bewapp.be/proprete-publique/boutique/**)*

4. Évolution de la propreté publique

4.1 ÉVOLUTION DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE ENTRE 2016 ET 2021

4.1.1 Avant-propos

La Convention de partenariat signée le 1er février 2016 par le Ministre de l'Environnement et les Entreprises de produits emballés mentionne comme objectif "*une réduction de minimum 20 % des déchets sauvages et des dépôts clandestins à l'horizon 2022 en Wallonie*".

La Convention *précise qu'"une évaluation intermédiaire aura lieu dans le courant du premier semestre 2018. Les Parties conviennent de réaliser le plus rapidement possible une mesure à temps zéro, par rapport à laquelle cet objectif sera évalué en 2018 et 2022".*

La réduction de la malpropreté attendue est liée à une référence chiffrée. Dans ce contexte, Be WaPP a procédé à une mesure de la propreté publique en faisant réaliser en 2016 une analyse de grande ampleur du nombre de déchets trouvés au sol et des dépôts clandestins dans 59 communes sur un échantillon de tronçons standardisés. Cette analyse réalisée au "temps zéro" est appelée "T0" dans la suite du texte. Une mesure intermédiaire a été réalisée en 2018. Elle est notée T1. Enfin, une nouvelle mesure (T2) a été réalisée fin 2021 dans les mêmes communes et sur les mêmes tronçons que ceux analysés en 2016.

La Convention stipulait que la mesure finale soit réalisée en 2022. Or, compte tenu de la volonté de réaliser une évaluation des activités de Be WaPP à la mi-2022 et de l'importance d'éviter tout effet de saisonnalité, imposant que l'ensemble des mesures soit mené à la même période de l'année, soit de fin septembre à début novembre, la campagne de mesures T2 dut se dérouler en 2021 et fut suivie d'un rapportage de plusieurs semaines.

Le bureau indépendant *OWS* (*Organic Waste Systems*), mandaté par Be WaPP, fut chargé de la coordination des mesures, de la formation des opérateurs, de la réalisation des mesures de terrain et de la rédaction des rapports. Il s'est associé au bureau *STATTER* pour l'élaboration du plan d'échantillonnage et l'analyse statistique des résultats.

Enfin, on le verra dans le développement de ce chapitre, d'autres références participent à l'évaluation de l'évolution de la propreté.

4.1.2 Contexte des mesures

- **ÉCHANTILLONNAGE DE LA MESURE T0 EN 2016**

  L'auteur de l'étude a déterminé statistiquement un échantillon de 59 communes à analyser parmi l'ensemble des communes de Wallonie. La détermination de cet échantillon s'est faite en se basant sur la classification des communes belges[12] en 14 typologies selon leur degré d'urbanisation morphologique[13] et leur degré d'urbanisation fonctionnelle[14]. L'auteur a pris également en compte la population moyenne par typologie afin que les grandes villes ne soient pas sous-représentées dans l'échantillon.

[12] La classification des communes belges est présentée dans le document de "Van Hecke et al. en 2009", partie IV - typologie des communes belges selon leur degré d'urbanisation, page 173 et suivantes, communément appelée "étude du Professeur Mérenne".
[13] L'urbanisation **morphologique** traduit la densité de la population et la présence des zones bâties.
[14] L'urbanisation **fonctionnelle** traduit le degré de développement des commerces et services dans les domaines des soins de santé et services sociaux, du sport, des loisirs et de l'HoReCa, des transports, des services avec guichet, des services publics, de la culture, de l'enseignement et du commerce de détail.

Au sein des 59 communes de l'échantillon, des mesures de propreté ont été réalisées le long de tronçons de 100 mètres identifiés pour chacun des huit types de lieux prédéfinis[15]. Les 8 tronçons formaient une série et le nombre de séries identifiées variait selon les typologies de communes. De la sorte, 3 séries de 8 tronçons ont été analysées dans les communes à forte urbanisation morphologique ou fonctionnelle alors qu'une seule série de 8 tronçons fut analysée dans les communes caractérisées par une urbanisation morphologique et fonctionnelle faible.

L'échantillon en T0 se composait donc de 1.024 tronçons de 100 mètres sélectionnés de façon aléatoire parmi les 8 types de lieux identifiés dans les 59 communes échantillonnées, soit une longueur totale mesurée de 102,4 km.

- **ÉCHANTILLONNAGE DE LA MESURE T1 EN 2018**

Une mesure intermédiaire, appelée mesure T1, a été réalisée en 2018 dans 81 communes choisies de façon aléatoire, le long de 1.536 tronçons.

- **ÉCHANTILLONNAGE DE LA MESURE T2 EN 2021**

En accord avec le Cabinet de la Ministre de l'Environnement, la mesure T2 a été menée en 2021 au sein des 59 communes sélectionnées en T0, le long des 1.024 tronçons identiques à l'étude de 2016, afin de rendre les mesures T0 et T2 comparables et éviter ainsi un effet "échantillon".

- **LA PRATIQUE DES MESURES SUR LE TERRAIN**

Les mesures s'étalent sur à peu près 5 semaines, de fin septembre à début novembre, et sont effectuées par deux opérateurs indépendants à des moments aléatoires et sans contact avec les instances communales afin d'éviter que ces dernières ne planifient des nettoyages additionnels pouvant biaiser les résultats. L'effet de la saisonnalité est également évité car les mesures en T0 et T2 sont effectuées lors de la même saison, entre fin septembre et début novembre.

Les mesures de terrain comprennent trois étapes. Avant de parcourir le tronçon à étudier, l'opérateur donne une appréciation visuelle de la propreté du tronçon en lui attribuant un des 8 grades de propreté variant de la lettre A à F, le grade A étant une appréciation d'un tronçon très propre et le grade F symbolisant une appréciation très sale.

Il parcourt ensuite le tronçon à une vitesse de marche normale afin d'y comptabiliser le nombre de déchets sauvages le long du tronçon. Enfin, sur le trajet de retour, il quantifie d'autres nuisances sur le même tronçon, dont les dépôts clandestins et l'état de délabrement des bâtiments ou la présence de poubelles sorties de manière non réglementaire en vue de leur collecte. Cette méthode de comptage est comparable à celle du Clic-4-Wapp.

4.1.3 Résultats de la mesure T1

Comme évoqué ci-dessus, une mesure intermédiaire, appelée mesure T1, a été réalisée en 2018 dans 81 communes choisies de façon aléatoire parmi les 14 typologies dont question ci-avant, le long de 1.536 tronçons. Les communes de l'échantillon sélectionné en T1, et à fortiori, les tronçons analysés au sein de ces communes, ne sont pas les mêmes que ceux qui ont été mesurés en T0, partant du postulat établi par le chargé d'étude qu'une commune appartenant à une même typologie morphologique et fonctionnelle équivaut à une autre, en termes de représentativité statistique.

[15] Les **8 types de lieux** analysés sont : les alentours d'écoles, les arrêts de transports en commun, les bords de routes, les quartiers commerçants, les stations-services et aires de parking, les zones récréatives, les centres de villes ou villages et les quartiers résidentiels.

Cependant, l'expertise engrangée par Be WaPP au cours des années montre que les réalités d'une commune en matière de propreté publique sont fort différentes de celles d'une autre commune, même si elles appartiennent toutes les deux à une même typologie morphologique et fonctionnelle.

Il en résulte que les résultats des mesures effectuées sur 2 tronçons situés dans un même type de lieux dans 2 communes différentes ne peuvent pas être comparés, même si ces 2 communes appartiennent à la même typologie.

Il ressort de ce constat que les résultats de la mesure intermédiaire T1 réalisée en 2018 ne peuvent pas être comparés à ceux de la mesure T0 et de la mesure T2.

La mesure T1 avait par ailleurs également pour objectif d'identifier les lieux qui nécessitaient des actions prioritaires en vue d'améliorer la propreté publique. Les informations suivantes ont ainsi été extraites :

- la majorité des tronçons sont caractérisés par une appréciation générale de propreté équivalente au grade B (petits déchets de taille carte de crédit) et grade C (quelques déchets supérieurs à une carte de crédit ou un mélange de petits et grands déchets).
- il apparaît que les quartiers commerçants sont les types de lieux les plus sales, suivis par les parkings/stations-service, les arrêts de transports en commun, les centres villes. À l'inverse, les quartiers résidentiels sont les plus propres, suivis de près par les zones récréatives, ensuite viennent les alentours d'écoles et les bords de routes.
- en ce qui concerne les autres nuisances, les déjections canines sont les plus rencontrées dans tous les types de lieux, suivies par les dépôts clandestins (<1 m3) et les déchets de constructions, tous deux principalement rencontrés aux bords des routes.

4.1.4 Résultats comparatifs des Mesures T0 et T2

Le plan d'échantillonnage des mesures T0 et T2 était identique en 2016 et en 2021. En procédant de la sorte, on évite l'effet « échantillon » rencontré en mesure T1. À partir des données brutes issues des mesures de terrain en T0 et T2, des scores de propreté par type de lieux sont calculés au moyen de modèles statistiques. Ces scores expriment le nombre moyen de déchets sauvages le long d'un tronçon de 100 mètres. La comparaison des scores des études T0 et T2 permet de mesurer l'évolution de la propreté publique entre 2016 et 2021, les tests statistiques appliqués permettant quant à eux de déterminer si les évolutions observées sont significatives ou pas sur le plan statistique, en fonction notamment de la valeur maximale des intervalles de confiance.

- **APPRÉCIATION VISUELLE DE LA PROPRETÉ PUBLIQUE**

La comparaison de l'appréciation visuelle de la propreté des tronçons analysés entre 2016 et 2021 révèle une forte augmentation des tronçons jugés très propres (grades A et B) et en corollaire, une forte diminution des tronçons jugés moyennement propres (grade C). Quant aux tronçons jugés sales et très sales, ils deviennent insignifiants. Concrètement, la proportion des tronçons perçus comme très propres et propres passe de 59 % en 2016 à 94 % en 2021, ce qui représente une amélioration statistiquement significative de la propreté publique perçue entre 2016 et 2021.

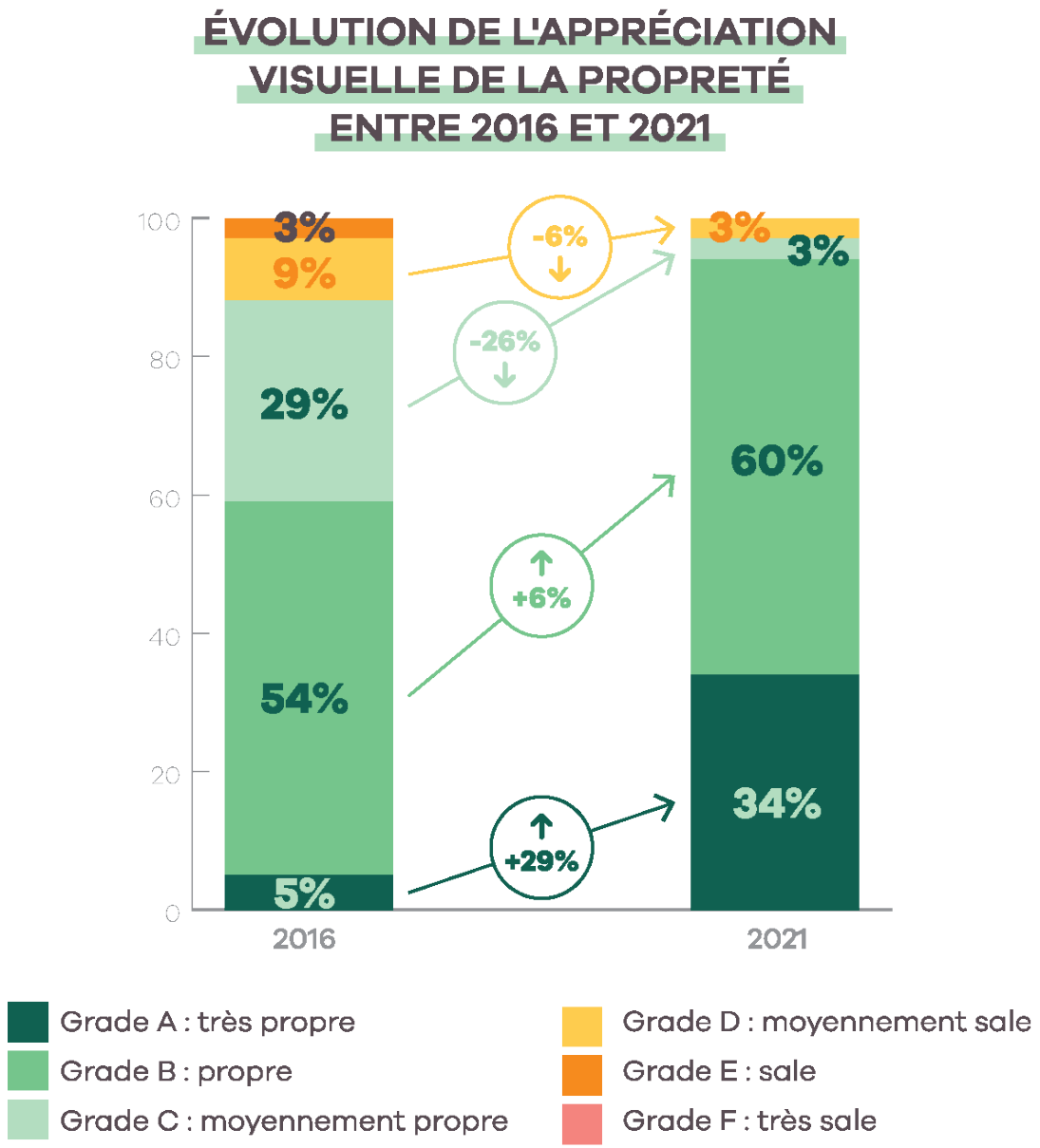

- ## COMPTABILISATION DES DÉCHETS SAUVAGES

  - ### Évolution par type de lieux

> L'analyse de l'évolution de la propreté publique par type de lieux entre 2016 et 2021 indique qu'il y a une amélioration statistiquement significative de la propreté dans tous les types de lieux, à l'exception des quartiers résidentiels qui ne présentent ni amélioration, ni détérioration significative. Il convient de préciser que les quartiers résidentiels constituaient en 2016 le type de lieu le plus propre dans toutes les communes et qu'ils le restent en 2021.

Comme illustré dans le graphique ci-dessous, les améliorations de la propreté les plus importantes entre 2016 et 2021 sont mesurées au niveau des quartiers commerçants (39 % de déchets en moins sur 100 m), des alentours d'écoles (30 % de déchets en moins sur 100 mètres), aux bords des routes (28 % de déchets en moins sur 100 mètres), et dans une moindre mesure, au

niveau des parkings et stations-service (22 % de déchets en moins sur 100 mètres) et dans les centres-villes et de villages (21 % de déchets en moins sur 100 mètres). L'amélioration de la propreté dans les autres types de lieux est moins importante mais elle reste statistiquement significative (19 % d'amélioration dans les arrêts TEC/SNCB ; 13 % d'amélioration dans les espaces récréatifs).

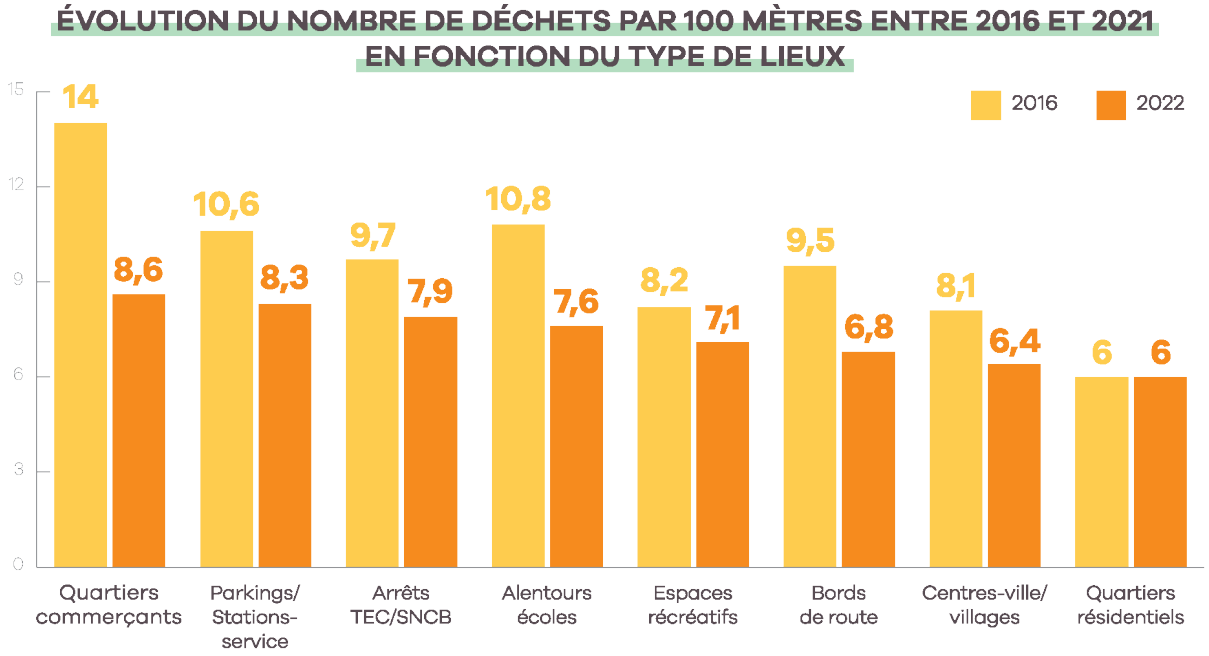

Les types de lieux peuvent être classés du plus propre ou moins propre, sur base des mesures de terrain effectuées. Ce classement pour l'année 2021 se présente comme suit : les quartiers résidentiels sont les plus propres en 2021, comme d'ailleurs en 2016, suivis des centres-villes et de villages, des bords de routes des zones récréatives, des alentours d'écoles, des arrêts de transports en commun, des parkings et stations-service et enfin des quartiers commerçants qui étaient et restent les moins propres en 2016 et 2021, malgré le fait qu'ils présentent la plus forte amélioration de la propreté publique entre 2016 et 2021.

○ Évolution par catégorie de communes

Les 14 typologies de communes utilisées lors de la détermination de l'échantillon peuvent être regroupées en trois catégories afin de synthétiser les résultats selon les communes dites urbaines, semi-urbaines et rurales.

L'étude statistique portant sur l'évolution de la propreté publique par type de lieux et catégorie de communes entre 2016 et 2021 indique que l'amélioration de la propreté, soit la diminution du nombre de déchets sauvages, est la plus forte dans les communes semi-urbaines et urbaines et ce, pour chaque type de lieu sauf pour les quartiers résidentiels où l'amélioration de la propreté est moins significative d'un point de vue statistique. Dans les communes rurales, les résultats démontrent que l'amélioration de la propreté des lieux est moins importante entre 2016 et 2021. Ces communes étaient toutefois les plus propres en 2016 et elles le restent en 2021.

L'auteur de l'étude calcule également un score global de la propreté selon les 3 catégories de communes et ce, pour tous les types de lieux confondus, sur la base des résultats bruts. Il précise que le niveau de significativité de la différence entre ces chiffres globaux ne peut pas être déterminé sur le plan statistique car il est impossible à ce jour de déterminer la superficie communale occupée par chaque type de lieux, ni de connaitre le taux de fréquentation de ces lieux par des citoyens. Les scores repris dans le graphique ci-contre permettent néanmoins de dresser des tendances de l'évolution de la propreté publique.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCHETS PAR 100 MÈTRES ENTRE 2016 ET 2021 EN FONCTION DU TYPE DE COMMUNES

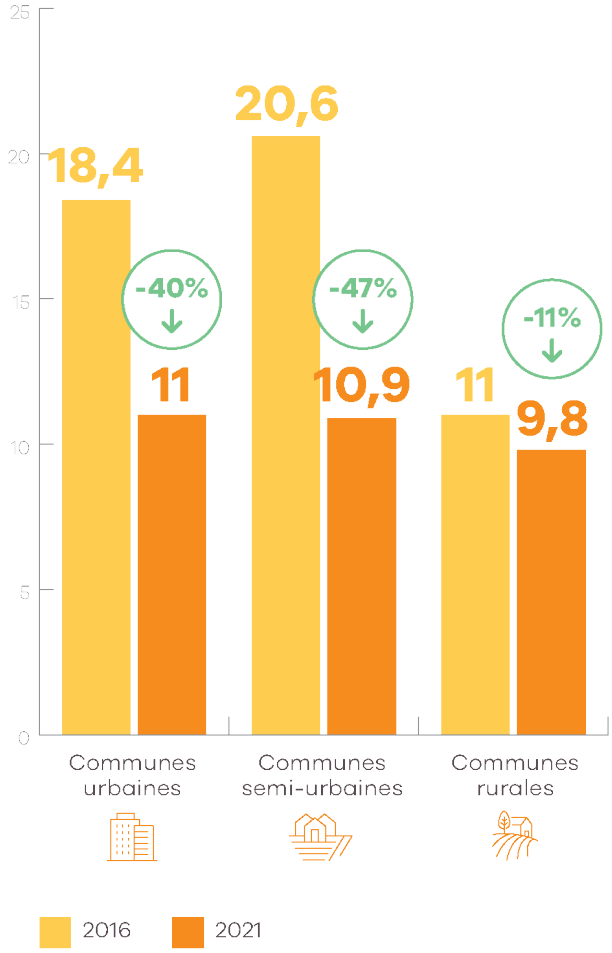

Cette évolution est la plus importante dans les communes semi-urbaines, avec une diminution de 47 % du nombre de déchets comptabilisés par 100 mètres entre 2016 et 2021, soit un nombre moyen de déchets par tronçon de 100 mètres d'une valeur de 11 en 2021 alors qu'elle s'élevait à 18,4 en 2016 selon les résultats bruts. Ce taux d'amélioration de la propreté atteint 40 % dans les communes urbaines. Dans les communes rurales, l'amélioration de la propreté des lieux est moins importante et s'élève à 11 % de déchets sauvages comptabilisés par 100 mètres en moins entre 2016 et 2021. Il convient toutefois de noter que les communes rurales étaient déjà les plus propres en 2016 et qu'elles le restent en 2021, ce qui peut expliquer la plus faible diminution du nombre de déchets par 100 mètres.

• ÉVOLUTION DU SCORE GLOBAL

L'auteur de l'étude calcule également un score global de la propreté publique au sein des 59 communes échantillonnées. Ce score est déterminé en calculant la moyenne des scores moyens calculés pour chaque type de lieu à partir des données brutes mesurées sur le terrain. Les 8 types de lieux analysés sont considérés de manière équivalente dans le calcul (pas d'application de facteurs de pondération).
Ce score global s'élève à 16,9 déchets sauvages en moyenne par 100 mètres en 2016 et 10,6 déchets en moyenne par 100 mètres en 2021, **soit un taux d'amélioration global de la propreté publique entre 2016 et 2021 de 37 %.**

Pour effectuer une analyse statistique plus robuste, il conviendrait d'appliquer des facteurs de pondération par type de lieu en fonction notamment de sa superficie dans chaque commune et de sa fréquentation par des citoyens, ce qui n'a pas été effectué à ce jour. L'évolution de ce score donne donc une tendance générale observée, sans qu'il soit possible de déterminer si cette différence est statistiquement significative ou pas.

• INFLUENCE DU "GRAND NETTOYAGE"

Le "Grand Nettoyage" organisé chaque année par Be WaPP s'est tenu du 23 au 26 septembre 2021, soit peu de temps avant les mesures T2. Pour s'assurer que cet évènement n'a pas exercé d'influence sur les résultats de l'étude en T2, une analyse statistique a été réalisée en comparant les résultats dans les zones nettoyées lors du GN 2021 à ceux obtenus dans les zones non nettoyées lors de cet évènement. Il est en effet techniquement possible d'isoler les tronçons qui ont été nettoyés lors du "Grand Nettoyage" de ceux qui ne l'ont pas été grâce à la procédure d'inscription mise en place par Be WaPP, qui demande aux participants de localiser leurs zones, ceci dans le but d'éviter que plusieurs équipes ne nettoient la même zone.

L'analyse statistique effectuée révèle que la très légère baisse globale de 0,37 déchets par 100 mètres de tronçon dans l'ensemble des tronçons nettoyés lors du "Grand Nettoyage" par rapport à ceux non nettoyés lors de cet évènement n'est pas significative. Les mesures de la propreté réalisées en 2021 n'ont dès lors pas été influencées par le "Grand Nettoyage" qui s'est également tenu en 2021, peu de temps avant les mesures T2.

• INFLUENCE DE LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire et les contraintes associées, dont la fermeture de magasins et le télétravail ont eu un impact sur la mobilité des citoyens et les modes de consommation nomade. Cette situation a sans doute influencé la propreté publique. Les villes, les centres commerciaux, les restaurants, les cafés et les infrastructures de transports en commun ont vu leur fréquentation diminuer, laissant présager une baisse des déchets sauvages abandonnés dans ces types d'espace public.

En revanche, les citoyens ont privilégié des espaces extérieurs habituellement moins fréquentés comme les parcs et jardins publics, les espaces naturels et les quartiers résidentiels. Le nombre de déchets abandonnés (tant les déchets sauvages que les déchets liés au Covid et les dépôts clandestins) s'y est donc accentué, comme l'ont montré les deux enquêtes réalisées auprès des communes durant la crise sanitaire.

La crise sanitaire influence à la hausse ou à la baisse la quantité de déchets sauvages en fonction du type d'espace public considéré, ce qui signifie que l'on peut, finalement accepter raisonnablement l'hypothèse d'un effet de compensation et d'un effet globalement nul. Toutefois, aucune donnée suffisamment fiable ne permet de quantifier cette influence. Il n'est donc pas possible d'évaluer l'impact chiffré de la crise sanitaire sur les résultats de l'étude T2 réalisée en 2021.

• CATÉGORIES DE DÉCHETS RETROUVÉES EN T2

Lors des mesures effectuées en 2021, une amélioration de l'application utilisée pour comptabiliser les déchets a permis de les classifier par type, ce qui n'était pas le cas en 2016 et 2018. Il n'est dès lors pas possible d'analyser l'évolution de la composition des déchets sauvages entre 2016 et 2021.

Néanmoins, les types de déchets sauvages comptabilisés en 2021 ont été analysés. Ils sont regroupés dans le premier graphique ci-dessous en 5 catégories, à savoir les déchets liés au tabagisme (mégots et paquets de cigarettes) ; les déchets d'emballages alimentaires, les déchets d'emballages non-alimentaires et les autres[16]. Les **mégots et paquets de cigarettes** représentent la grande part des déchets comptabilisés au sol (**70%**). Viennent ensuite les déchets de la catégorie **"non-emballages" (14%)**[17], puis les déchets d'**emballages alimentaires** (**11%**), ensuite les déchets d'**emballages non-alimentaires** (**3%**) et enfin les autres déchets (**2%**).

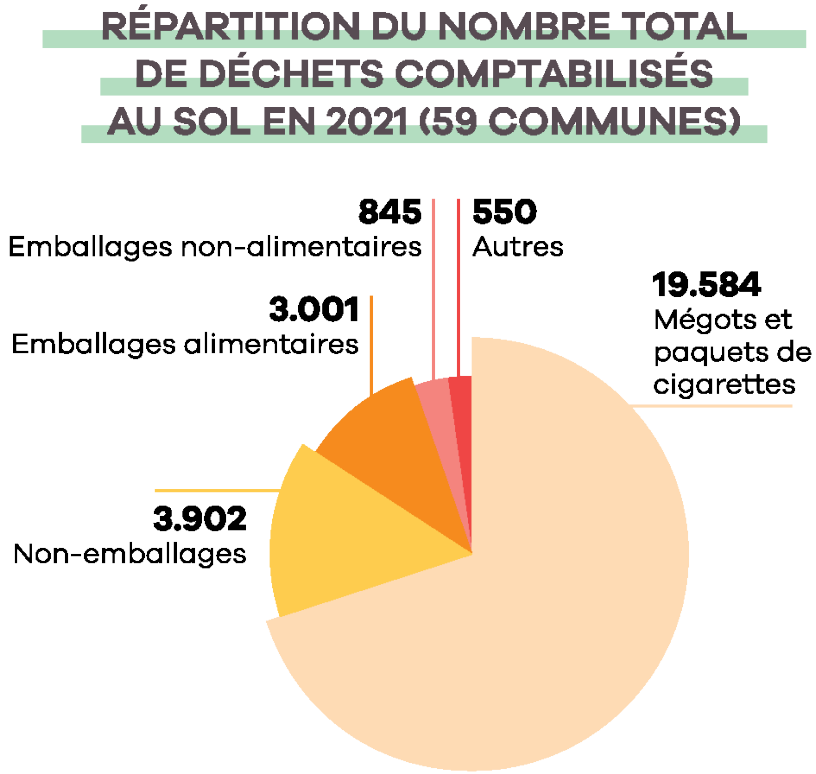

L'analyse est ensuite affinée en distinguant, dans les catégories de déchets, les différents types de déchets rencontrés, comme illustré dans le graphique ci-dessous. Pour plus de lisibilité, la part des mégots et des paquets de cigarettes n'y est plus répertoriée puisque cette catégorie occupe à elle seule 70 % des déchets retrouvés au sol.

Les 5 types de déchets les plus retrouvés en 2021, exception faite des mégots et paquets de cigarettes, sont les papiers-cartons non-emballages (tels que les petits papiers, les cartes de visite, les cartes de vente de voiture, les mouchoirs, les journaux et magazines…), les plastiques

[16] Déchets "autres" : piles et batteries, textiles, déchets organiques, chewing-gums, médicaments et matériel médical.

[17] Déchets "non-emballages" : les papiers-cartons non-emballages (tels que les petits papiers, les cartes de visite, les cartes de vente de voiture, les mouchoirs, les journaux et magazines…), les plastiques non-emballages (tels que les jouets, les briquets, les cintres, les pailles…) et les papiers-cartons non-alimentaires.

non-emballages (tels que les jouets, les briquets, les cintres, les pailles…), les emballages alimentaires en papier-carton, les canettes et les emballages plastiques alimentaires.

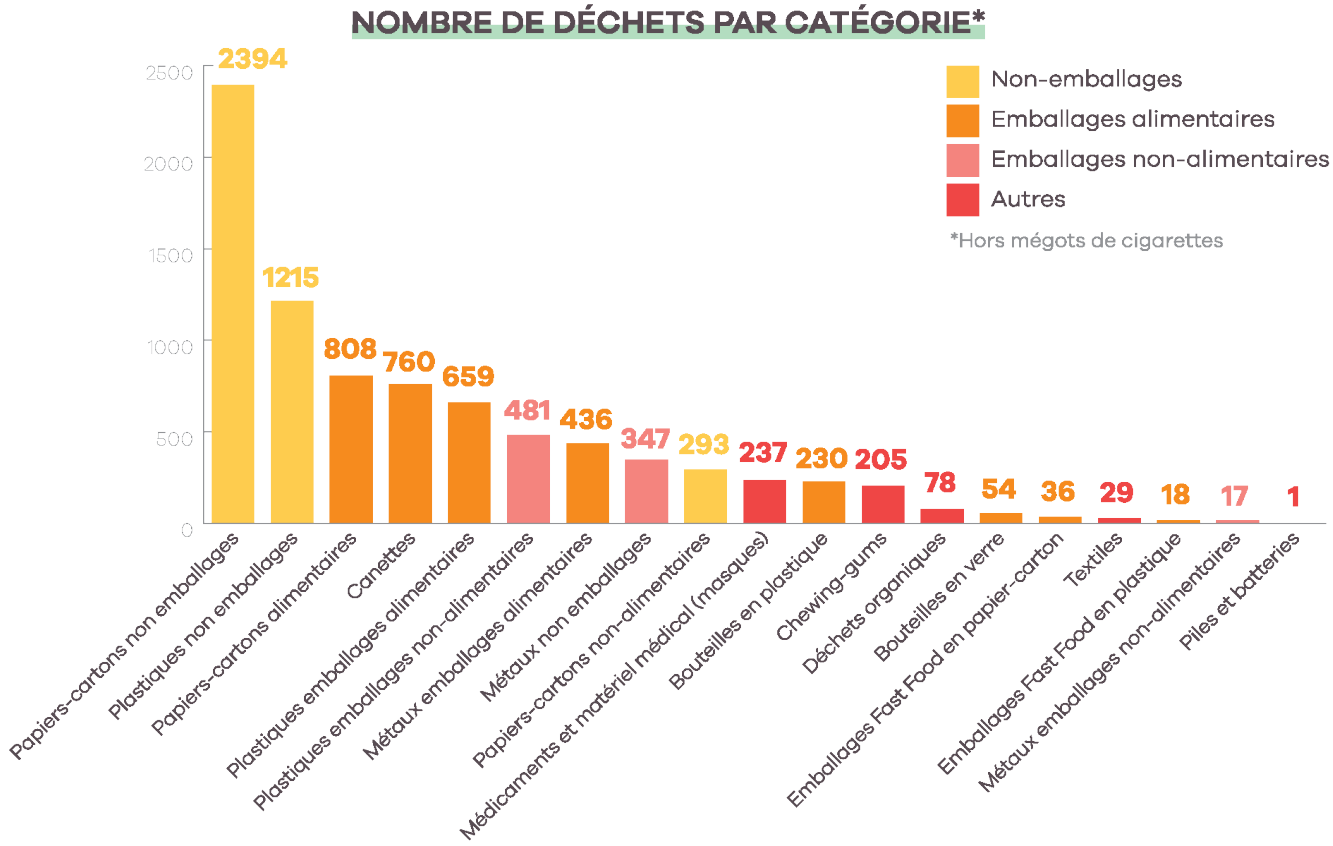

Le nombre de mégots de cigarettes retrouvés au sol en 2021 par type de lieu révèle qu'ils sont plus nombreux dans certains lieux de passage, comme les quartiers commerçants et les centres-villes et de villages, de même que dans des lieux dits d'attente comme les parkings / stations-service et les arrêts de transports en commun. L'incivisme des fumeurs a donc un impact négatif important sur la propreté publique de ces types de lieux.

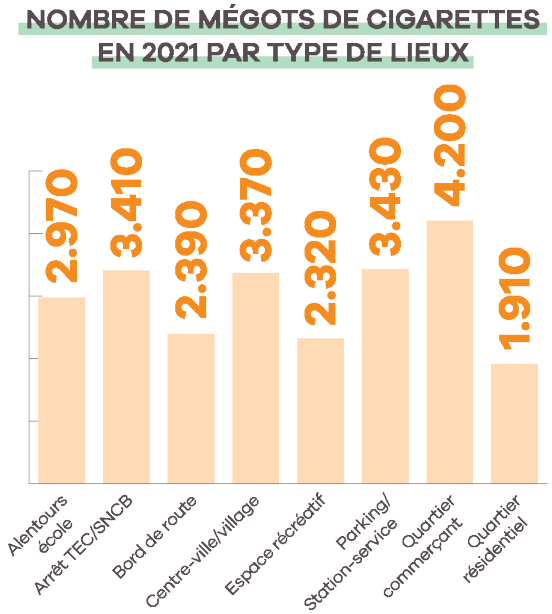

- **QUANTIFICATION DES AUTRES NUISANCES**

Les autres nuisances[18], à distinguer des déchets sauvages, mesurées sur le terrain n'ont pas toutes la même importance en ce qui concerne la dégradation de l'espace public. À titre d'exemple, la présence de déjections d'oiseaux est difficilement comparable à la présence d'un dépôt clandestin. C'est pourquoi les modèles statistiques analysent les autres nuisances selon trois groupes (ou définitions). Le groupe principal est constitué des dépôts clandestins, des poubelles non réglementaires[19] et des déchets de construction.

Quel que soit le groupe (ou la définition) analysé, toutes les modélisations démontrent une diminution également importante des autres nuisances entre 2016 et 2021.

L'analyse des données brutes relatives aux autres nuisances du groupe principal (dépôts clandestins, poubelles non réglementaires et déchets de construction) indique qu'en 2016, 8,3 % des tronçons présentaient au moins une nuisance, alors que ces autres nuisances sont presque absentes en 2021. La proportion de tronçons avec au moins une autre nuisance observée en 2021 descend en effet sous les 0,1 %, soit 1 seul tronçon sur les 1.024 tronçons analysés. Le taux d'amélioration de la propreté publique pour les autres nuisances atteint dès lors 98,8 %.

4.2 ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS RAMASSÉE LORS DU "GRAND NETTOYAGE"

4.2.1 Évolution de l'indicateur de malpropreté entre 2017 et 2022

Le "Grand Nettoyage" est une opération organisée chaque année par l'asbl Be WaPP selon une méthodologie rigoureuse et éprouvée.

Les participants à cette opération doivent préalablement s'inscrire sur le site internet de l'asbl. À cette occasion, ils déterminent sur un support cartographique digitalisé les zones publiques dans lesquelles ils ramasseront les déchets.

De cette manière, les communes ont la possibilité de visualiser les zones 'nettoyées' et d'organiser le ramassage des sacs remplis par les volontaires. Cela permet également d'éviter qu'une même zone ne soit nettoyée par plusieurs équipes. Le nombre de kilomètres parcourus par équipe est estimé en comptabilisant la longueur des voies publiques incluses dans les zones cartographiées par les équipes.

Au terme de leurs parcours, il est demandé aux chefs d'équipe de bien vouloir compléter un formulaire de rapportage en ligne. Outre le degré de satisfaction par rapport à l'évènement et au matériel, le chef d'équipe y indique le nombre de sacs de déchets d'une capacité de 60 litres collectés par les membres de son équipe (sacs de PMC et de déchets tout-venant).

Chaque année, entre 30 et 50% des équipes participantes complètent ce formulaire. Les données extraites permettent de calculer un nombre moyen de sacs de déchets PMC et de déchets tout-venant

[18] Dépôts clandestins, poubelles publiques débordantes, poubelles dites non règlementaires, déjections canines, état de délabrement des équipements publics, dépôts de déchets de construction, affichages sauvages, graffitis, tags et souillures adhérentes, avaloirs bouchés.

[19] Les poubelles dites "non-réglementaires" comprennent les sacs de déchets déposés sur le trottoir au mauvais moment ou dans le mauvais contenant (sacs non réglementaires ou boites remplies de déchets) en vue de leur collecte liée aux déchets ménagers et/ou les sacs bleus refusés par le collecteur en raison d'un mauvais tri.

ramassés par participant[20]. Sur base des résultats transmis par ces équipes, il est dès lors possible d'extrapoler à l'ensemble des participants du "Grand Nettoyage" le nombre de sacs de déchets PMC et de déchets tout-venant ramassés lors de l'opération.

Le nombre de sacs de déchets PMC et de déchets tout-venant est ensuite converti en kilogrammes, en appliquant respectivement un facteur de 4 kg par sac PMC et un facteur de 7 kg par sac de déchets tout-venant.

À partir de là, il est alors possible de calculer un indicateur de malpropreté en divisant le nombre de kilogrammes ramassés par le nombre de kilomètres parcourus. Cet indicateur peut être comparé d'une année à l'autre.

En 5 ans, de 2017 à 2022, la quantité de déchets sauvages recensée par kilomètre a diminué de 32,5 %, en passant de 38 kg/km à 25,7 kg/km. Cette tendance à la baisse de l'indicateur de malpropreté s'inscrit dans le temps de manière durable, même si la valeur de cet indicateur a quelque peu réaugmenté en 2022.

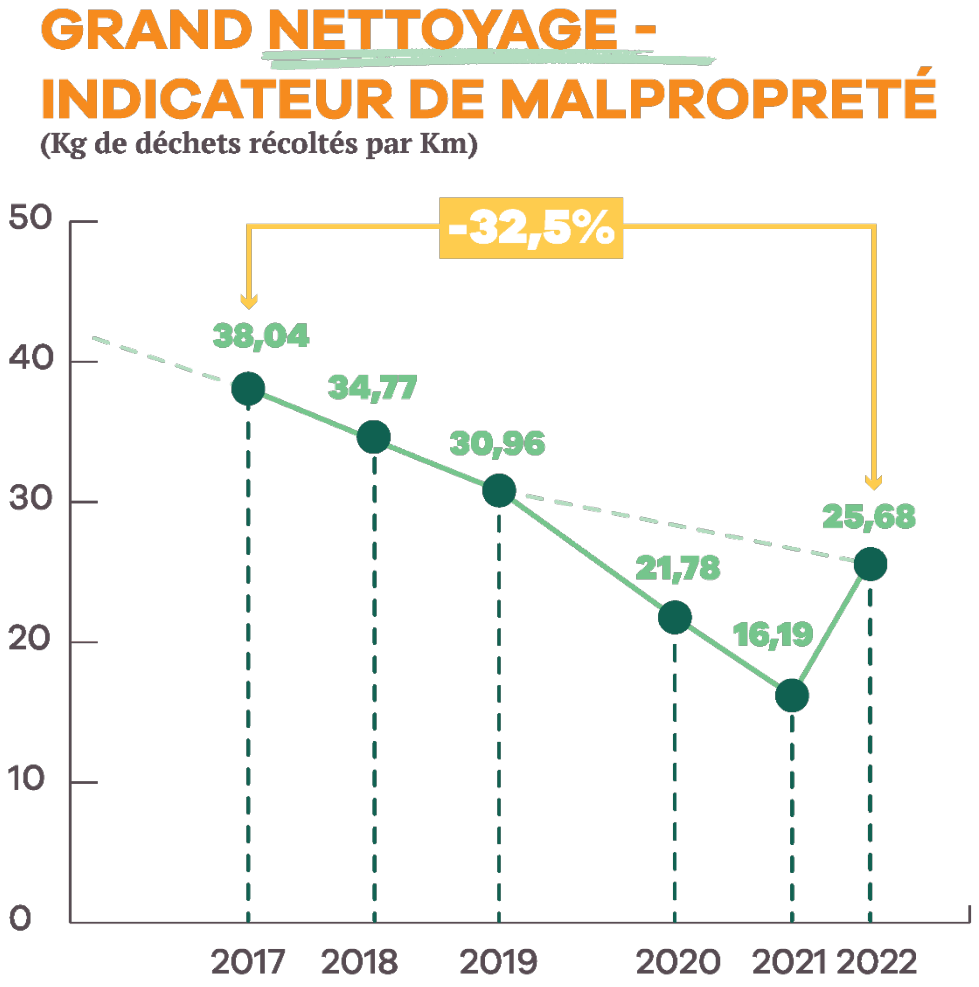

[20] Un enfant est comptabilisé comme une demi-personne.

Le suivi de cet indicateur de malpropreté au fil du temps permet de dresser une tendance générale de l'évolution de la malpropreté en Wallonie.

L'indicateur de malpropreté peut également s'exprimer en nombre de sacs récoltés par kilomètre parcouru, comme illustré dans le graphique ci-contre. Le nombre de sacs par kilomètre diminue ainsi de 32 % entre 2017 et 2022 (de 6,6 sacs en 2017 à 4,5 sacs en 2022). Le nombre moyen de sacs PMC et tout-venant récoltés par kilomètre lors du "Grand Nettoyage" 2022 s'élève donc à 4,5 sacs, comprenant 1,9 sacs de déchets PMC et 2,6 sacs de déchets tout-venant.

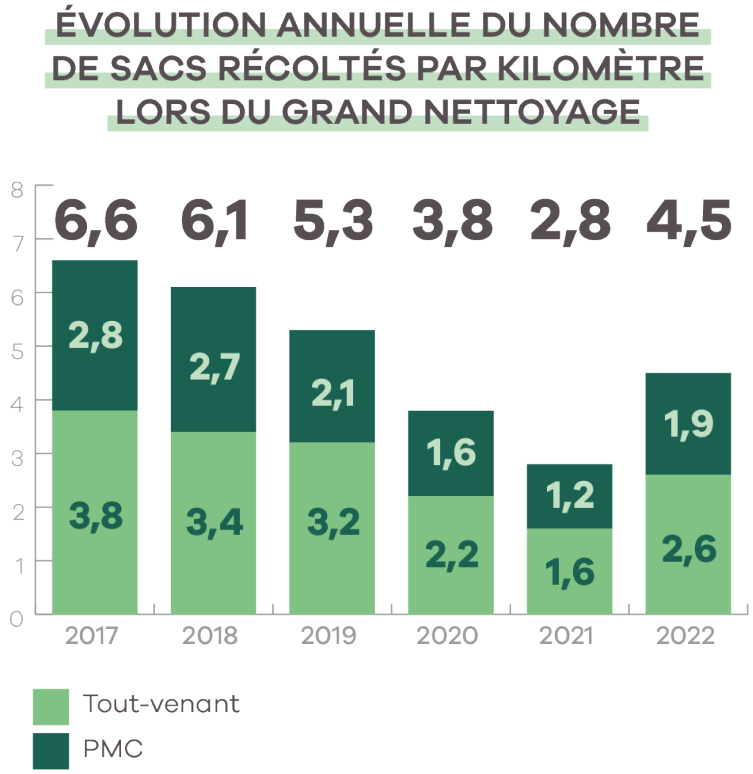

4.2.2 Évaluation de l'impact du "Grand Nettoyage" sur la propreté publique

En parallèle de l'indicateur de malpropreté calculé sur la base des déclarations des participants au "Grand Nettoyage", Be WaPP mandate le bureau indépendant *OWS* depuis 2019 pour réaliser des mesures du nombre de déchets sauvages comptabilisés au sol dans et en dehors des zones parcourues par les participants au "Grand Nettoyage".

L'analyse de ces mesures montre que le nombre de déchets comptabilisés au sein de zones qui ne sont pas prises en charge par le "Grand Nettoyage" est en moyenne 22 % plus élevé que dans les zones parcourues par les équipes du "Grand Nettoyage".

Il en ressort une tendance générale à la baisse du nombre de déchets sauvages constatés au sein des zones parcourues par les participants du "Grand Nettoyage".

5. Évolution de la perception de la propreté par le citoyen

Chaque année depuis 2018, Be WaPP confie à l'institut *Dedicated* la mission d'évaluer l'impact de ses campagnes de sensibilisation, ainsi que celle de mesurer l'évolution de la perception de la propreté par le citoyen.

5.1 UTILITÉ DES CAMPAGNES

En 2021, tout comme les années précédentes, les répondants ont fortement approuvé la clarté et l'utilité générale des campagnes de sensibilisation de Be WaPP : en effet, ils sont respectivement 89 % à être "plutôt d'accord" ou "tout à fait d'accord" avec le fait que ces campagnes sont "claires et compréhensibles" et 88 % les trouvent "utiles et nécessaires". C'est un sentiment qui a tendance à se stabiliser dans le temps et qui indique par ailleurs que les Wallon.ne.s se sentent encore et toujours impliqué.es vis-à-vis de l'environnement.

Outre leur utilité et leur clarté, les Wallon.ne.s évaluent très positivement également les différentes campagnes à l'égard des autres critères tels que leur crédibilité (85 %), l'intérêt que ces dernières suscitent (82 %) et leur caractère mobilisant (73 %).

Ces considérations sont valables tant pour les femmes que pour les hommes ; elles sont aussi transversales au travers de la pyramide des âges (chez les 18-34 ans, 35-54 et 55+) et dans les différentes provinces wallonnes.

5.2 IMPACT DES CAMPAGNES

De manière générale, on observe que les campagnes de sensibilisation de Be WaPP jouissent à nouveau, en 2021, d'un caractère mobilisant (alors que celui-ci s'était essoufflé les 2 années précédentes), même si les personnes les plus âgées ont davantage tendance à ne pas remettre en question leur comportement à la suite de ce type de sensibilisation.

Tel que déclaré par les répondants, les impacts des campagnes de sensibilisation sur l'évolution des comportements restent néanmoins nombreux, tels que :

- faire attention à ne plus laisser de déchets dans l'espace public (32 % en 2021 contre 25 % en 2020, 27 % en 2019 et 35 % en 2018) ;
- être plus attentif à la propreté de son environnement (29 % en 2021 contre 24 % en 2020, 26 % en 2019 et 34 % en 2018) ;
- faire passer le message auprès de ses proches (26 % en 2021 contre 22 % en 2020, 23 % en 2019 et 26 % en 2018).

5.3 LES OPINIONS EN MATIÈRE DE PROPRETÉ PUBLIQUE

Les citoyens accordent une grande importance à la propreté publique. Ainsi, 76 % (75 % en 2020, 67 % en 2019 et 71 % en 2018) estiment que la "propreté des rues, des trottoirs, des espaces publics" figure en tête parmi les éléments qui contribuent le plus à la qualité de vie d'un quartier, devant la "sécurité" (67 %) et la "tranquillité/le calme" (58 %).

Les Wallon.ne.s accordent prioritairement de l'importance aux éléments suivants en vue d'améliorer la qualité de vie d'un quartier :

- la lutte contre les dépôts clandestins de déchets (79 % en 2021 contre 76 % en 2020 et 73 % en 2018) ;
- la lutte contre les canettes jetées dans la rue (72 % en 2021 contre 71 % en 2020 et 65 % en 2018) ;

- l'entretien et le nettoyage des avaloirs/égouts (68 % en 2021 contre 61 % en 2020 et 60 % en 2018) ;
- l'absence de débordement des poubelles publiques (66 % en 2021 contre 67 % en 2020 et 62 % en 2018).

Comme les années précédentes, quand les citoyens pensent à la propreté à proximité de leur habitation, le niveau est généralement bon ("juste devant chez soi" : 58 % (60 % en 2020, 58 % en 2019) de scores d'excellence (8,9 ou 10). Ce sentiment de propreté se dégrade à mesure que l'on s'éloigne du "devant chez soi" ; en effet, la propreté perçue "dans votre rue" récolte 47 % (50 % en 2020, 45 % en 2019 et 42 % en 2018), "dans l'ensemble de votre commune" 32 % (33 % en 2020, 33 % en 2019 et 29 % en 2018) et enfin "en Wallonie" 12 % (12 % en 2020 également, 12 % en 2019 et 10 % en 2018).

La propreté de treize types d'espaces publics (abords d'écoles, arrêts de transports en commun, abords de bâtiments publics…) a été évaluée par les répondants. On observe que l'impression de propreté (par type d'espace public) qui en découle est significativement meilleure que le ressenti global de la propreté en Wallonie (expliqué ci-dessus). Le ressenti en matière de propreté de ces différents types de lieux est resté stable depuis la dernière mesure.

Les moins bonnes évaluations concernent (depuis 2018) tous les lieux en rapport avec la circulation routière, à savoir, les aires de repos le long des routes et autoroutes, les trottoirs, les rues et les routes, les pistes et aménagements cyclables, et les stations/arrêts de bus. On notera également la mauvaise évaluation des abords des cours d'eau et ce depuis plusieurs années maintenant.

5.4 GESTION DES CORBEILLES PUBLIQUES

On constate une faible dégradation du ressenti en matière de gestion des corbeilles publiques au cours des dernières années. Cela peut paraître paradoxal eu égard aux efforts et aux initiatives mises en place ces dernières années pour améliorer la propreté publique.

Ce sentiment mitigé par rapport à la gestion des corbeilles publiques pourrait s'expliquer par l'absence d'amélioration du sentiment subjectif de propreté publique. En effet, comme l'une des principales actions à mener pour améliorer la propreté publique en Wallonie consiste, selon 64 % des Wallons, à augmenter le nombre de corbeilles publique, si aucune amélioration n'est à constater, c'est forcément dû, selon eux, à la gestion des corbeilles.

Il semble donc que la gestion des corbeilles publiques constitue encore un défi important à surmonter dans le combat contre la malpropreté publique.

5.5 LES CAUSES PRIORITAIRES ET FACTEURS DE LA MALPROPRETÉ

Les facteurs qui expliquent le plus la malpropreté, selon les répondants sont :

- le manque de civisme des citoyens (75 % en 2021, non testé en 2020) ;
- le manque d'éducation des citoyens adultes (65 % en 2021 contre 70 % en 2020 et 69 % en 2019) ;
- le manque d'éducation des enfants et adolescents (57 % en 2021 contre 62 % en 2020 et 64 % en 2019) ;
- le fait que l'on n'arrive pas à identifier et à réprimer les auteurs (49 % en 2021 contre 52 % en 2020 et 50 % en 2019).

Le manque **d'éducation/de sensibilisation** expliquerait davantage la malpropreté que le manque de répression.

Comme indiqué ci-dessus, la perception d'un nombre insuffisant de corbeilles publiques constitue encore aujourd'hui l'un des principaux facteurs explicatifs de la malpropreté selon l'enquête (42 % contre 43 % en 2020).

5.6 LES SERVICES DE NETTOIEMENT

Les services de nettoiement sont jugés "plutôt efficaces" ou "très efficaces" pour 58 % (67 % en 2020 et 59 % en 2019) des citoyens interrogés. On constate que l'on revient au niveau de satisfaction de 2019 (59 %). Cette baisse significative est probablement due aux périodes de confinement/semi-confinement que nous avons vécues et qui ont contribué à diminuer le degré de propreté des lieux publics ces deux dernières années. Cette insatisfaction est par ailleurs plus marquée chez les personnes plus âgées que chez les jeunes dont 61 % jugent les services de nettoiement "plutôt efficaces" ou "très efficaces".

5.7 LES ACTIONS À MENER POUR AMÉLIORER LA PROPRETÉ

10 actions contre la malpropreté ont été soumises aux citoyens pour qu'ils indiquent l'importance qu'ils y accordent personnellement.

Les actions à privilégier pour améliorer la propreté publique sont par ordre d'importance :

- augmenter le nombre de poubelles (67 % en 2021, 67 % en 2020 également et 76 % en 2019) ;
- nettoyer plus souvent (65 % en 2021, non testé en 2020 et 74 % en 2019) ;
- instaurer une consigne sur les bouteilles en plastique et les canettes (55 % en 2021, 55 % en 2020 également, non testé en 2019) ;
- mener des actions dans les écoles (53 % en 2021 contre 58 % en 2020 et 68 % en 2019) ;
- placer des poubelles de tri PMC à côté des poubelles existantes (52 % en 2021 contre 54 % en 2020) ;
- mener des actions de sensibilisation (46% en 2021 contre 57% en 2020).

5.8 LA CONNAISSANCE DES INCIVILITÉS ET LEUR RÉPRESSION

Selon l'enquête, 90 % (aucune évolution statistiquement significative depuis 2018) des personnes interrogées estiment que jeter un déchet au sol est punissable et 5 % (5 % également en 2020) des personnes interrogées avouent avoir déjà eu une amende pour cause d'abandon de déchet sur la voie publique. On note que ces amendes concernent davantage les plus jeunes qui sont 10 % (10 % en 2020 et 14 % en 2019) contre 5 % chez les 35-54 ans et 1 % chez les 55 ans et +.

Même si une minorité de citoyens (12 %) connait le montant de l'amende pour l'abandon d'un petit déchet, on constate néanmoins que les campagnes de sensibilisation font leurs effets puisque ce pourcentage augmente d'année en année.

Après avoir annoncé le montant réel de l'amende - à savoir 200 € - 58 % (55 % en 2020) des personnes interrogées estiment que le montant de l'amende est justifié ("ni trop, ni trop peu").

Par ailleurs, 86 % (82 % en 2020) des Wallon.ne.s estiment ne jamais jeter de petits déchets par terre. Les raisons invoquées sont :

- j'ai été éduqué(e) comme cela/ cela ne me viendrait jamais à l'esprit (81 % en 2021 contre 81 % en 2020) ;

- le respect de l'environnement/ ma préoccupation pour l'environnement, (69 % en 2021 contre 70 % en 2020) ;
- je râle tellement quand je vois les autres le faire (57 % en 2021 contre 54 % en 2020).

Les raisons invoquées pour justifier le jet au moins occasionnel de petits déchets au sol sont essentiellement liées aux poubelles :

- il y a trop peu de poubelles ; (26 % en 2021 contre 33 % en 2020)
- les poubelles sont trop souvent pleines ; (26 % en 2021 contre 28 % en 2020)
- je ne réfléchis pas, je suis distrait(e). (28 % en 2021 contre 32 % en 2020)

En outre, 92 % (91 % en 2020) des Wallon.ne.s affirment ne jamais abandonner de déchets de plus grandes tailles dans l'espace public. Les raisons invoquées par les Wallon.ne.s qui abandonnent au moins occasionnellement des déchets de plus grandes tailles dans l'espace public sont essentiellement liées à l'accessibilité aux recyparcs en Wallonie :

- il n'y a pas (assez) de ramassage d'encombrants dans ma commune ;
  (24 % en 2021 contre 16 % en 2020)
- on ne reçoit pas d'amende pour cela ;
  (23 % en 2021 contre 11 % en 2020)
- je n'ai pas de moyens de transport pour aller jusqu'au recyparc ;
  (18 % en 2021 contre 11 % en 2020)
- je ne sais pas où se trouve le recyparc.
  (17 % en 2021 contre 15 % en 2020)

5.9 LA PARTICIPATION DES WALLONS À LA PROPRETÉ PUBLIQUE

Selon les résultats de l'enquête, 16 % des Wallon.ne.s affirment participer chaque année ou avoir déjà participé à "au moins" une édition du "Grand Nettoyage". À titre de comparaison, ils étaient 15 % en 2020 et 13 % en 2019.

La participation au "Grand Nettoyage" diminue avec l'âge. En effet, on observe que c'est davantage une activité pratiquée par les jeunes de 18 et 34 ans (24 %) contre 16 % des 35-54 ans et seulement 11 % des 55 ans et plus.

En 2021, 9 % des Wallons se disent "Ambassadeurs de la Propreté", même s'ils ne font pas officiellement partie du concept développé par Be WaPP (contre 7 % en 2020 et 8 % en 2019). Parmi les Ambassadeurs, 12 % sont des jeunes de 18 à 34 ans, 9 % sont des personnes âgées de 35-54 ans et 7 % sont des personnes de 55 ans et plus.

Tout comme en 2020 et 2019, 32 % des Wallon.ne.s interrogé.e.s ont déjà vu les logos de "Be WaPP, Ensemble pour une Wallonie plus propre".

Les missions de Be WaPP sont globalement très bien identifiées et comprises.

En effet, 67 % des Wallon.ne.s trouvent Be WaPP "plutôt" et "très" utile et légitime. La notoriété de Be WaPP est en nette augmentation. Elle est passée de 49 % en 2018 à 61 % en 2021.

En 2021, il a été décidé d'évaluer l'influence d'une récompense sur l'évolution de la propreté publique. À première vue, il n'y a aucune raison de penser qu'une récompense améliorerait fondamentalement l'implication des Wallon.ne.s pour la propreté publique. En effet, 87 % des répondants indiquent qu'ils n'ont pas besoin d'une récompense pour jeter leurs déchets spontanément à la poubelle. En revanche, cette récompense pourrait avoir un impact sur le comportement des Wallon.ne.s vis-à-vis des déchets d'autrui. En effet, 51 % indiquent être en faveur d'un système de récompense qui inciterait les gens à

être plus respectueux de la propreté publique. En outre, 42 % indiquent qu'ils seraient plus motivés à ramasser les déchets des autres s'ils recevaient une récompense.

5.10 INDICE GLOBAL DE SATISFACTION

Sur base des réponses à différentes questions en lien avec la satisfaction du citoyen par rapport à la propreté publique, Dedicated calcule un indice global de satisfaction. Cet indice (tel que présenté ci-dessous) fait référence à différents éléments présentés ci-avant. Ces éléments sont pondérés en fonction de leur importance.

	2018	2019	2020	2021
Les éléments contribuant le plus à la qualité de vie d'un quartier : "la propreté"	71 x 0.15	67 x 0.15	75 x 0.15	76 x 0.15
Les évaluations de la propreté (scores 8, 9 ou 10 sur 10)				
• devant chez soi / trottoirs	55 x 0.125	58 x 0.125	60 x 0.125	58 x 0.125
• dans la rue	42 x 0.125	45 x 0.125	50 x 0.125	47 x 0.125
• dans la commune	29 x 0.125	33 x 0.125	33 x 0.125	32 x 0.125
• en Wallonie	10 x 0.125	12 x 0.125	13 x 0.125	12 x 0.125
La satisfaction envers la gestion des corbeilles publiques (visibilité/accessibilité)	51 x 0.15	50 x 0.15	52 x 0.15	48 x 0.15
Les évaluations globales de l'efficacité des services de nettoiement / "très efficaces" ou "plutôt efficaces"	58 x 0.20	59 x 0.20	67 x 0.20	58 x 0.20
Indice global de satisfaction par rapport à la propreté publique	**46,90**	**47,85**	**51,95**	**48,82**

L'indice global de satisfaction était de 46,90 en 2018, 47,85 en 2019 et 51,95 en 2020. En 2021, il était de 48,82.

En évolution positive constante depuis 2018, le dernier indice relevé en 2021 a vu sa progression quelque peu fléchir par rapport à l'enquête réalisée en 2020 du fait de 2 indicateurs à la baisse. Il s'agit de la "satisfaction par rapport à la gestion des corbeilles publiques" et de "l'évaluation des services de nettoiement". À cet égard, il convient de rappeler que l'étude réalisée en 2021 portait sur l'année 2020, une période durant laquelle les équipes communales chargées de la gestion de la propreté ont notamment été fortement impactées (problème d'absentéisme et réorientation des priorités dus à la crise sanitaire).

6. Implication de Be WaPP dans le cadre du PwD-R

En vigueur depuis 2018, le Plan wallon des Déchets-Ressources (en abrégé PwD-R) constitue le cadre et la vision de la Wallonie en matière de politique des déchets.

La diversité des acteurs dans le secteur des déchets en Wallonie est une source d'innovation et de créativité. L'enjeu est de coordonner ces acteurs dans le cadre d'une stratégie cohérente et de participer à la réduction des impacts sur l'environnement. Le Plan est élaboré sur base de grands principes généraux, l'échelle de Moerman et de Lansink couplées à la logique d'économie circulaire, permettant de hiérarchiser les priorités. Il est constitué de 6 cahiers – chacun étant relatif à un aspect de la politique des déchets - dont le 5ème est consacré à la gestion de la propreté publique :

- cahier 1 : Cadre, comprenant les actions transversales aux différents cahiers (monitoring, taxation, contrôle et évaluation) ;
- cahier 2 : Prévention des déchets ;
- cahier 3 : Gestion des déchets ménagers ;
- cahier 4 : Gestion des déchets industriels ;
- cahier 5 : Gestion de la propreté publique ;
- cahier 6 : Moyens à mettre en œuvre.

Selon le PwD-R, l'objectif du cahier 5 est d'améliorer la propreté publique et ainsi, de diminuer les coûts sociétaux liés à ce phénomène. Pour atteindre cet objectif, le plan vise à :

- changer les mentalités et les comportements des citoyens ;
- coordonner les actions à mener sur le territoire afin d'assurer une cohérence entre les politiques régionales et locales, notamment dans les messages transmis aux citoyens et les synergies entre les actions ;
- inciter les acteurs à entreprendre des initiatives déclinant la politique régionale à l'échelle locale ;
- définir les axes essentiels de mise en œuvre d'infrastructures adaptées à l'amélioration de la propreté publique ;
- dynamiser le recours à des mesures répressives envers ceux qui exercent des incivilités environnementales portant préjudice à tous.

Le cahier 5 est composé de 28 mesures. Ces mesures sont déclinées en 95 actions structurées selon les 7 orientations (ou axes) stratégiques suivantes :

- gouvernance : orienter, coordonner, soutenir et évaluer les initiatives, construire une expertise ;
- sensibilisation : sensibiliser les citoyens quant à leur rôle dans la préservation du cadre de vie ;
- participation : susciter le développement d'une adhésion et d'une participation du citoyen dans le maintien de la propreté publique ;
- répression : assurer un volet répressif suffisant pour briser l'impression d'impunité ;
- infrastructures : prévoir l'infrastructure permettant aux citoyens d'adopter plus facilement un comportement de propreté ;
- gestion de l'espace : adapter les lieux de vie collective et réduire les zones de non-droit ;
- actions transversales : développer des projets reposant sur plusieurs axes de la propreté publique.

Le cahier 5 fait état de nombreux acteurs institutionnels ou, le cas échéant, privés qui peuvent agir ou interagir pour améliorer la propreté publique. Be WaPP est l'un de ces acteurs. L'asbl y est référencée en tant que "Cellule Propreté Publique". Elle est opérationnelle depuis 2016, dans un premier temps sous cette appellation et, depuis 2018 et son passage en asbl, sous le nom de Be WaPP.

Be WaPP développe ses activités en faveur de l'amélioration de la propreté publique au sens large selon un plan d'actions renouvelé annuellement et établi sur la base des lignes tracées dans le cahier 5 relatif à la propreté publique du Plan wallon des Déchets-Ressources.

En 6 ans, Be WaPP a été impliquée dans 73 actions sur les 95 que compte le cahier 5. Parmi ces 73 actions, 61 sont réalisées et 12 sont en cours.

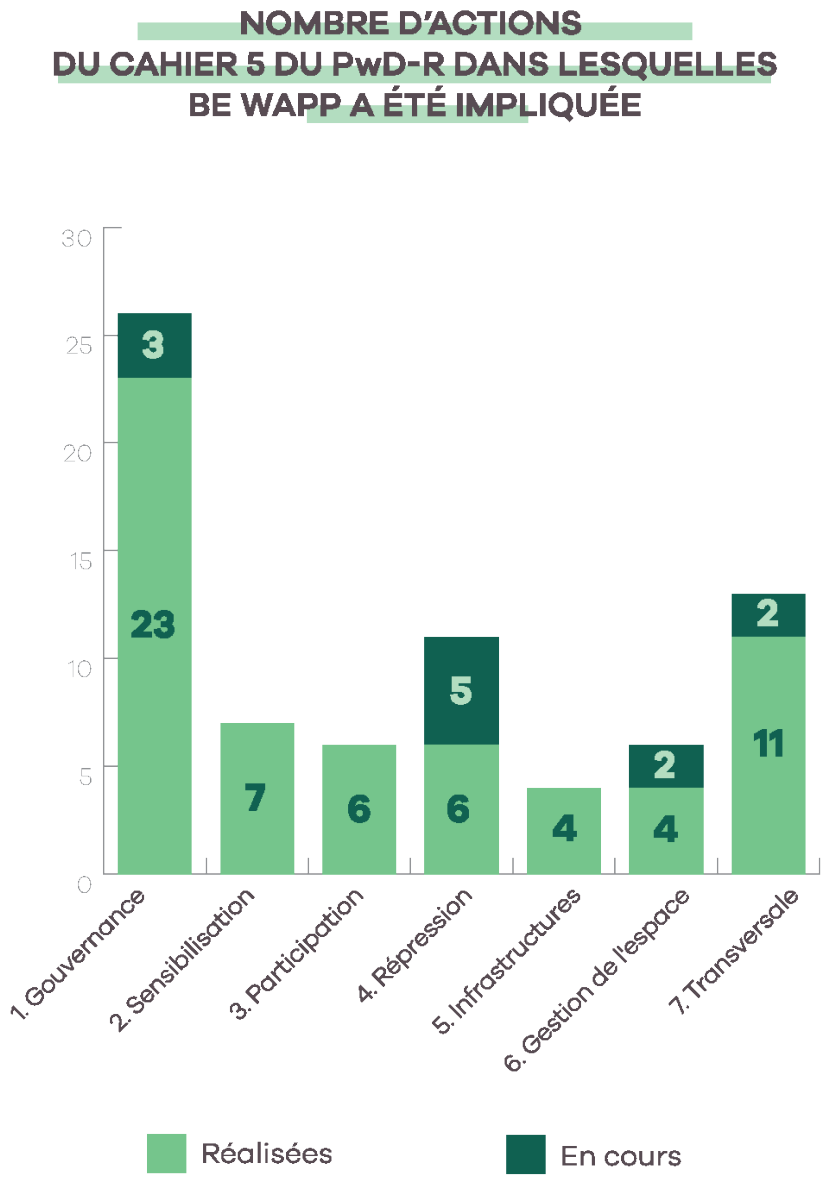

Le PwD-R prévoit que la "Cellule Propreté Publique" soit accompagnée par un comité de pilotage chargé de prendre les décisions stratégiques et de valider, suivre et évaluer le programme annuel d'actions. Ce comité a été institué en 2016 ; il est composé de représentants du/de la Ministre wallon.ne de l'Environnement, de membres du SPW-ARNE et de l'UVCW ainsi que de représentants de Fost Plus, Fevia et Comeos.

Le lecteur trouvera en annexe de ce rapport une description succincte de ces 73 actions, si celles-ci sont en cours ou réalisées et si elles ont été financées par le fonds privé ou le fonds public.

Parmi les réalisations majeures en lien avec le PwD-R à mettre au crédit de l'asbl, on retrouve notamment :

- la réalisation d'une étude sociologique et comportementale qui a permis de mettre en évidence différents profils-types d'inciviques aux motivations différentes. Cette étude a permis non seulement de concevoir des campagnes de sensibilisation spécifiques en fonction du profil d'incivique visé et du problème identifié mais également de vulgariser certaines problématiques mal connues du grand public et de rappeler les règles en vigueur ;

- la mise sur pied de projets innovants avec une multitude d'acteurs tels que des communes, intercommunales de gestion de déchets, fédérations régionales, organismes régionaux, entreprises, etc. ;

- l'accompagnement de près de 100 communes en vue d'analyser l'emplacement et le type de poubelles qu'elles utilisent afin de les rendre plus efficaces ;

- le développement d'une approche intégrée de la propreté incluant prévention et tri des déchets à l'attention des écoles, la création de contenus pédagogiques à destination des enseignants et le développement d'animations pour les enfants de maternelles, primaires et secondaires ;

- l'organisation chaque année d'une vaste opération de nettoyage à l'échelon régional, le "Grand Nettoyage", ainsi que d'autres opérations de nettoyage, y compris les "Ambassadeurs de la Propreté", et la fourniture du matériel adéquat ;

- la coordination à l'échelle régionale d'une semaine dédiée à la sensibilisation et aux contrôles renforcés en matière d'abandon de déchets, appelée "Marathon de la Propreté" ;

- le développement d'une application, appelée FixMyStreet Wallonie, permettant au citoyen de signaler à sa commune les problèmes rencontrés dans l'espace public ;

- le développement d'un module spécifique permettant aux entreprises de s'impliquer dans l'amélioration de la propreté publique en offrant à leur personnel une sensibilisation théorique à la gestion des déchets couplée à un ramassage sur le terrain ;

- l'acquisition et le partage des données cartographiques relatives à l'ensemble des infrastructures de propreté et aux points noirs, encodées dans l'outil mis à la disposition des communes (l'application PRO-preté).

7. Évaluation de Be WaPP par les acteurs impliqués dans la propreté publique

7.1 AVANT-PROPOS

En tant que partenaire des acteurs locaux et régionaux actifs dans le domaine de la propreté publique, Be WaPP a fait mener par le bureau *AQ Rate* une étude auprès de ceux-ci (à savoir les communes, intercommunales de gestion des déchets, administrations publiques régionales, cabinets ministériels, associations, fédérations ainsi que les entreprises) afin d'avoir leur retour sur la manière dont ils jugeaient la collaboration.

Il s'agit de la deuxième édition d'une telle enquête, la première ayant eu lieu en 2018, auprès d'un public moins large, à savoir les communes, les intercommunales de gestion des déchets et l'administration régionale ayant la gestion des déchets dans ses compétences.

Cette étude avait différents objectifs :

- déterminer la connaissance et le niveau de satisfaction à l'égard Be WaPP ;
- évaluer la perception par rapport aux actions développées par Be WaPP ;
- identifier les points positifs et négatifs associés à l'action de Be WaPP ;
- identifier les éléments pouvant amener à améliorer l'action de Be WaPP.

7.2 MÉTHODOLOGIE

L'enquête a été menée tout d'abord via une enquête en ligne (04/05/22 au 20/05/22), qui a été complétée par une enquête téléphonique pour toucher le plus de répondants possibles (16/05/22 au 20/05/22). Le remplissage du formulaire de l'enquête prenait moins de 15 minutes.

Sur les 606 "cibles" du fichier de contacts que Be WaPP a communiqué au bureau *AQ Rate*, 258 ont répondu (121 via l'enquête en ligne et 137 via l'enquête téléphonique). Alors qu'en 2018, les répondants issus des communes représentaient 97,4 %, elles ne sont plus que 82,6 % en 2022, vu l'élargissement du spectre des personnes interrogées.

La grande majorité des répondants (70 %) occupaient leur fonction actuelle depuis plus de 4 ans et plus de 92 % connaissaient Be WaPP, bien à très bien.

L'enquête de 2018 reposait sur la même méthodologie, à savoir une enquête en ligne menée du 25/06/18 au 11/07/18, suivie d'une enquête téléphonique (04/07/18 au 11/07/18). Sur les 275 "cibles" (communes, intercommunales et administration régionale) communiqués au bureau d'étude, 197 avaient répondu.

7.3 RÉSULTATS

7.3.1 Les activités de Be WaPP

- Par rapport aux différentes activités mesurées, on constate toujours une notoriété maximale du "Grand Nettoyage" (99 %). Les "Ambassadeurs de la Propreté" sont connus par près de 9 répondants sur 10. Si les différents appels à projets, ainsi que FixMyStreet Wallonie, jouissent encore d'une notoriété de l'ordre de 70 à 75 %, la connaissance du label "École Plus Propre" arrive en-deçà des 60 % et celle de l'application PRO-preté juste au-dessus de 50 %. Le "Marathon de la Propreté" n'est connu que de 4 répondants sur 10.

- Dans le cadre de la participation, si le "Grand Nettoyage" mobilise presque tous les répondants et les "Ambassadeurs de la Propreté" plus de 60 % d'entre eux, l'appel à projet "Plan Local de Propreté" n'a concerné qu'un répondant sur deux et ceux visant l'"Optimisation de l'Implantation des Poubelles" et l'"Achat de matériel de vidéosurveillance", un répondant sur 3.

FixMyStreet Wallonie et l'application PRO-preté ont mobilisé un peu moins d'un tiers des répondants, le label "École Plus Propre" et le "Marathon de la Propreté" ont enregistré un taux de participation de seulement 19 % et 12 %, respectivement.

- Si la large participation au "Grand Nettoyage" est toujours synonyme d'évaluation positive, dans l'ensemble, toutes les activités obtiennent des scores de satisfaction très élevés avec au moins 7,6/10. On notera que les scores de satisfaction ont augmenté significativement pour les 3 activités qui étaient aussi abordées en 2018 ("Grand Nettoyage", Ambassadeurs et Application PRO-Preté).
- Toutes les activités abordées sont considérées comme utiles, voire très utiles par au moins trois quarts des répondants. Cette proportion atteint même 90 % voire davantage pour l'appel à projets visant l'achat de matériel de vidéosurveillance, le label "École Plus Propre", le "Grand Nettoyage" et les "Ambassadeurs de la Propreté".
- Les activités de Be WaPP apportent satisfaction avant tout parce qu'elles sont bien organisées.
- Les participants reconnaissent aussi la qualité du matériel mis à disposition et de la logistique mise en place, de l'accompagnement et de la disponibilité des équipes ("Be WaPP soulage le travail de la commune") ainsi que la bonne collaboration en général.
- De la même manière, si Be WaPP est reconnu dans son professionnalisme par rapport à la mise en place et à l'organisation des activités au sein des communes et des administrations communales, on lui reconnait aussi une capacité à mobiliser les citoyens et à les motiver face aux problèmes de malpropreté.
- Les répondants s'accordent pour témoigner d'une bonne maîtrise de la communication faite autour des activités vers les citoyens ainsi que dans les médias. Par rapport à 2018, ils sont également davantage satisfaits des informations reçues de la part de Be WaPP, 85 % d'entre eux les estimant suffisantes.
- Les raisons d'insatisfaction par rapport aux activités tiennent au temps et à l'investissement consacrés aux activités et à leur réalisation qui peut paraître trop important.
- Dans le même ordre d'idées, si on a vu que la qualité du matériel n'est pas remise en cause bien au contraire, certains répondants ont abordé la difficulté de l'obtenir à temps, voire en quantité suffisante et suggéraient de pouvoir le garder d'une année à l'autre.
- Certains répondants ont aussi abordé le manque de flexibilité de la plateforme FixMyStreet et suggéraient de la rendre plus conviviale.
- Par rapport à la population, certains abordaient la difficulté de coordination entre les groupes citoyens et Be WaPP et par conséquence, des retours négatifs vers la commune ainsi que d'un manque de communication et de consignes claires.
- Certains répondants constatent un résultat moyen pour un investissement énorme, ils témoignent d'une démotivation et font face à un nombre de projets important avec des demandes trop poussées.

7.3.2 Les contacts avec Be WaPP

- De manière générale, la plupart des répondants (87 %) ont déjà été en contact avec Be WaPP (ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2018 – 93 %, du fait de l'élargissement de l'échantillon de personnes interrogées).
- Globalement, ces contacts sont suffisamment fréquents et de très bonne qualité (entre 8,7 et 9,4 sur 10 de satisfaction selon le mode de contact).
- Comme en 2018, l'envoi d'un mail ou d'une demande via le site ou les réseaux sociaux et le téléphone sont les 2 modes de contacts les plus utilisés – ce dernier mode étant en léger recul par rapport à 2018. Les rencontres et réunions avec un représentant de Be WaPP ont cependant doublé par rapport à 2018 (bien qu'on s'intéresse cette fois aux 12 derniers mois et non plus aux 24 derniers mois comme en 2018) pour concerner un répondant sur 2 cette année.
- Si les participants sont très satisfaits des différents modes de contact, ils témoignent aussi de leur grande qualité quant à leur déroulement, à leur réalisation. Tous les items mesurés sont en augmentation par rapport à 2018 et varient cette année de 8,7 à 9,4 sur 10 (qu'il s'agisse de rencontre physique ou d'échange par téléphone ou par mail).
- La politesse des interlocuteurs, leur disponibilité, leur fiabilité, leur compétence, la compréhension des questions posées, mais aussi la facilité à entrer en contact avec la bonne personne, la rapidité d'obtention des réponses et le fait qu'elles soient appropriées sont reconnues par le plus grand nombre. Cette appréciation est d'ailleurs meilleure en 2021, qu'elle ne le fut en 2018.

7.3.3 Les canaux d'information de Be WaPP

- En termes de notoriété, le site internet reste l'élément phare au niveau des canaux de communication. Il est en effet connu par plus de 91 % des participants.
- Les mailings de Be WaPP arrivent toujours en second lieu en termes de connaissance et constituent donc aussi un canal de communication très prisé.
- 1 répondant sur 2 connaît la newsletter Quoi de Neuf, 1/3 les réseaux sociaux Be WaPP, la présence au salon des mandataires, le Mag A ! et le rapport d'activités.
- Tous les canaux de communication connaissent des notes de satisfaction élevées allant de 7,52 (pour le Mag A ! qui n'est connu que d'1/3 des répondants) à 8,80 pour la présence au salon des mandataires (connue par la même proportion de répondants).

7.3.4 Appréciation globale de Be WaPP

- Comme pouvaient le laisser présager les excellents résultats présentés ci-avant, la note de satisfaction globale attribuée en 2022 est en augmentation par rapport à 2018 et passe de 7,88 sur 10 à 8,04.
- Le dynamisme et le professionnalisme des équipes, la communication faite autour des activités, la créativité et les innovations ainsi que la variété des actions proposées sont autant d'ingrédients de réussite et de reconnaissance. Toutefois, certains jugent qu'il y a peut-être trop de projets différents et peut-être parfois trop d'actions à mettre en œuvre pour aboutir à des résultats au sein des communes, mais ce point de vue n'est pas le reflet de la majorité qui voit toujours d'un regard positif les actions organisées en partenariat avec Be WaPP, même s'il faut tenir compte de leur demande par rapport à l'obtention d'une aide qui est peut-être plus importante quand il faut la mettre en place.

7.3.5 Be WaPP demain

- Selon les répondants, la nécessité de prolonger les activités de Be WaPP au-delà de 2022 ne fait aucun doute.
- Cette prolongation est jugée comme étant vraiment utile (52 %) voire très utile (43 %) par 95 % pour l'ensemble des répondants.
- Les répondants jugent la prolongation des activités de Be WaPP utile notamment pour continuer toutes les actions qui ont déjà été entreprises et développer des nouveaux projets, pour accompagner les communes dans la gestion de la propreté et leur apporter les outils nécessaires et aussi parce que Be WaPP est un organisme dynamique et rassembleur qui compte un nombre important d'adhérents.
- 84 % des répondants préfèreraient continuer à travailler avec Be WaPP, alors que seuls 11 % préfèreraient recevoir 1 euro par habitant et par an pour lutter contre la malpropreté. Seuls 5% ne se prononcent pas.
- Dans l'optique où Be WaPP venait à disparaître après 2022, si près de la moitié des répondants affirme ne pas savoir qui serait le plus à même de reprendre les activités de l'asbl, l'autre moitié se prononce de la sorte : 23 % des répondants pensent qu'une structure mixte réunissant partenaires privés et publics serait la plus à même de reprendre ses activités. 13 % optent pour une organisation publique, 8 % pour une intégration des activités au sein de l'administration régionale et 4 % pour une organisation privée.
- Dans l'optique où Be WaPP poursuivrait ses activités, 75 % des répondants estiment qu'elle doit conserver son statut d'ASBL privée, alors que 25 % pensent qu'elle doit devenir un organisme public ou parapublic.

Un **résumé** de l'étude réalisée par *AQ Rate* se trouve en **annexe 2** du présent rapport.

8. Investissements

Chaque année depuis 2016, Be WaPP développe un programme d'actions ayant pour but d'améliorer la propreté publique de manière significative partout en Wallonie. Pour répondre à cet objectif, deux sources de financement sont utilisées. D'une part, une source de financement appelée **"Contribution entreprises = CE"** provenant des entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché, co-signataires de l'accord de partenariat avec la Wallonie et d'autre part, une source de financement public, dite **"Fonds Fost Plus = FFP"** émanant du Fonds public alimenté par les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché, via Fost Plus, dans le cadre de l'accord de coopération interrégional du 4 novembre 2008 relatif à la prévention et à la gestion des déchets d'emballages.

Lorsque les actions sont développées à partir du budget "Contribution entreprises", Be WaPP les développe dans leur intégralité, les met en œuvre et en assure la bonne exécution et le suivi. Lorsqu'une action est couverte par le financement Fonds Fost Plus, Be WaPP y participe en bonne collaboration avec le SPW/ARNE. Dans ce cadre, Be WaPP se charge des travaux préparatoires et du suivi de l'exécution de l'action, étant entendu que les procédures de marché public sont strictement d'application et gérées par l'administration.

Le montant total investi dans la propreté publique entre 2016 et 2021 s'élève à **26 millions d'euros**, dont 67 % émanent de la "Contributions entreprises" et 33 % du "Fonds Fost Plus". Ces montants sont repris dans le tableau ci-dessous, sur base annuelle.

ANNÉE	CE	FFP (montants liquidés)	TOTAL
2016	1.099.745€	4.093.043€	5.192.788€
2017	2.233.694€	1.498.450€	3.732.144€
2018	3.380.449€	815.918€	4.196.367€
2019	3.328.780€	1.007.145€	4.335.925€
2020	3.881.753€	912.638€	4.794.391€
2021	3.587.613€	322.572€[21]	3.910.185€
TOTAL	**17.512.034€**	**8.649.766€**	**26.161.800€**

Ces moyens financiers dépensés depuis 6 ans peuvent également être ventilés selon les quatre enjeux et les douze orientations développés dans le plan stratégique de Be WaPP, comme illustrés dans les 2 graphiques ci-dessous.

C'est dans l'enjeu "synergie" que sont effectuées la majorité (44 %) des dépenses qui s'élèvent à près de 11,5 millions d'euros. La majeure partie de ces dépenses sont liées à l'orientation "équiper", notamment en rapport avec les appels à projets financés au moyen du fond public en matière de financement d'infrastructures de propreté et à l'orientation "mobiliser" pour l'organisation des opérations de nettoyage financées par la "Contribution entreprises".

[21] Le montant liquidé en 2021 est moins élevé que les montants liquidés les années précédentes en raison, d'une part, de l'existence d'un délai entre la sélection des lauréats qui ont répondu aux différents appels à projets et le moment où les subventions ont été liquidées, pour certaines en 2022, et d'autre part, du report à l'année suivante de l'appel à projets relatif à la création de Plans Locaux de Propreté et à l'ajournement en 2022 du développement d'un module de formation continue pour les agents constatateurs compte tenu de l'entrée en vigueur du décret relatif à la lutte contre la délinquance environnementale au 1er juillet 2022.

Les montants dépensés dans l'enjeu "expertise" s'élèvent à 8,2 millions d'euros. Ils représentent 33 % de la part des dépenses totales. La plupart des dépenses sont allouées à l'orientation "professionnaliser" qui comprend en outre l'ensemble des frais de fonctionnement de l'asbl Be WaPP, notamment les salaires, la location des locaux, les frais informatiques et toutes les autres charges.

L'enjeu "changement de comportement" rassemble 22 % des dépenses totales pour un montant de 5,7 millions d'euros. La "Contribution entreprises" est principalement utilisée pour les actions qui relèvent des orientations "sensibiliser" et "éduquer". Les dépenses du fond public sont principalement affectées à l'orientation "sanctionner" via l'octroi de subsides aux communes afin d'acquérir du matériel de vidéosurveillance.

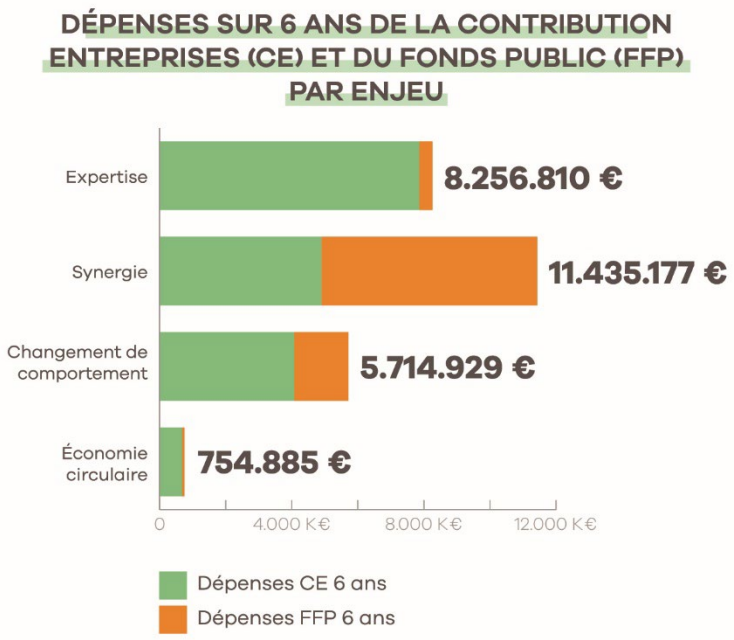

Enfin, les 3 % restants des dépenses totales, soit 750.000 €, sont affectés à l'enjeu "économie circulaire" et plus précisément à l'orientation "valoriser", essentiellement pour le financement du projet de prime de retour sur les canettes abandonnées dans la nature.

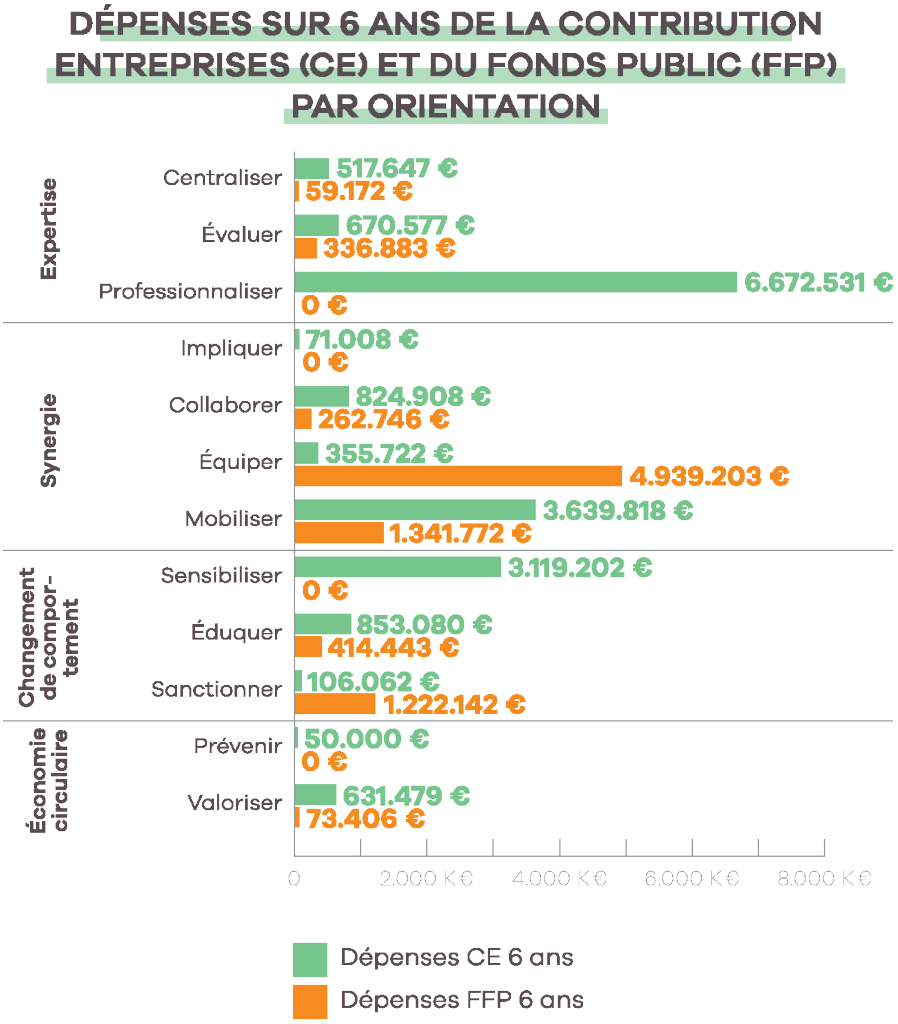

9. Recommandations

Forte de l'expérience engrangée après 6 ans d'activités et des multiples contacts avec les acteurs de la gestion de la propreté publique, Be WaPP souhaite mettre en lueur quelques éléments majeurs en vue de poursuivre de manière efficace et pragmatique la lutte contre la malpropreté des espaces publics.

Le présent chapitre actualise par ailleurs les propos énoncés en 2019 dans la publication intitulée : "Livre Blanc : clés et recommandations pour une Wallonie Plus Propre".

9.1 GARANTIR LA CONTINUITÉ DES OUTILS ET DES ACTIONS MENÉES JUSQU'À PRÉSENT

La lutte contre la malpropreté doit se concevoir comme la construction d'un ouvrage de grande envergure et très transversal. Pour y parvenir, il convient de disposer d'une structure pérenne et totalement dédiée à la propreté publique à même de suivre chaque expérience menée, qu'elle ait été couronnée de succès ou non, afin d'identifier celles qui permettent de faire évoluer l'édifice en construction et celles qui permettent d'apprendre de ses erreurs. Ce processus de *learning by doing* doit être continu. De cette manière, il sera possible de poursuivre les actions et les dynamiques qui ont porté leurs fruits, tout en testant de nouvelles. De cette manière, il sera possible d'entretenir et de renforcer la prise de conscience progressive que l'espace public, ce bien commun, mérite d'être préservé car il est pour nombre de citoyens un espace de détente, de partage et de découverte, sans oublier qu'il est riche de biodiversité végétale et animale.

9.1.1 Centre de référence

La lutte contre la malpropreté ne se gagnera que dans la durée et par le déploiement des bonnes pratiques et leur adaptation aux évolutions de la société. Pour être en phase avec ces dernières, il convient de mener une veille permanente visant à identifier les leviers à activer pour orienter les comportements dans un sens favorable. Pour éviter le morcellement et l'éparpillement des connaissances, il convient de les centraliser, de capitaliser l'expérience au sein d'une instance bien identifiée à l'échelon régional, instance qui puisse être un interlocuteur reconnu dans la définition et l'échange de bonnes pratiques au niveau régional, fédéral et international.

Ce pôle de compétence sera de facto le point de contact de "tout qui" est amené à s'intéresser à la propreté publique. Il devra dès lors être à la hauteur des attentes et faire preuve non seulement d'une connaissance quasi encyclopédique de la thématique mais aussi disposer d'aptitudes opérationnelles lui permettant de la sorte d'acquérir une légitimité aux yeux de ceux qui jour après jour luttent sans relâche contre les incivilités qui dégradent notre environnement immédiat.

Ce pôle peut également jouer un rôle dans l'observation et l'analyse de l'évolution de l'état de la propreté de la Wallonie, en développant un tableau de bord permettant le suivi d'indicateurs pertinents.

9.1.2 Synergies

S'il est essentiel de faire prendre conscience au grand public de l'importance du maintien d'un espace public de qualité et du rôle qu'il peut jouer pour y contribuer, il est tout aussi important d'enclencher une dynamique au sein d'organisations pouvant participer à ce mouvement de fond visant à faire de l'espace public un lieu qui n'a rien à envier aux plus soignés des espaces privatifs. Une organisation forte, reconnue, crédible, disposant de moyens propres et suffisants est à même d'entamer un dialogue avec des organisations publiques ou privées pouvant jouer un rôle dans l'amélioration de l'espace public. Une telle coopération est bien souvent facilitée par la mise en œuvre de projets communs reposant sur l'intérêt partagé d'un espace public de qualité.

Un soutien récurrent peut être envisagé pour les organisations les plus impliquées telles que les contrats de rivière par exemple.

9.1.3 Innovation

Alors que les opérateurs de terrain locaux sont concentrés sur leurs tâches, il est important de pouvoir prendre le recul nécessaire et de proposer un regard nouveau par rapport à une thématique qui, bien qu'évolutive, existe depuis très longtemps. L'intrusion des nouvelles technologies dans tous les pans de la vie concerne aussi la gestion de la malpropreté. À ce titre, il est important d'adapter les méthodes de travail en acceptant l'aide des outils numériques, de l'intelligence artificielle ou encore de l'utilisation de technologie de pointe, permettant de faciliter ou optimiser la gestion de la malpropreté.

9.1.4 Sensibilisation

Un changement de comportement ne verra le jour que si l'action menée se poursuit sans interruption. Il est en effet important que les nouvelles générations repassent par toutes les étapes de la prise de conscience de l'existence d'une problématique. La théorie de l'évolution est ici aussi de mise. Cela implique bien sûr de continuer à mener régulièrement des campagnes de sensibilisation et d'éducation afin que le respect de l'espace public soit une norme bien ancrée dans l'inconscient collectif. Pour y parvenir de manière efficace, il est souhaitable que tous les niveaux de pouvoir et les acteurs impliqués utilisent les mêmes codes et se rallient, de préférence, à une bannière commune facilement identifiable et reconnaissable.

9.1.5 Participation

En 6 ans, on peut parler de la mise en place d'une véritable propreté participative. En effet, s'il est important de rappeler à tous les citoyens que le règlement de police communal prévoit d'ores et déjà que chacun d'entre eux est tenu responsable de l'entretien de son trottoir et du filet d'eau qui le jouxte, il est possible d'aller plus loin dans l'implication de la population dans le maintien et la restauration de la propreté publique. En effet, il existe une frange de la population qui est désireuse de s'investir plus ou moins grandement dans le maintien de la propreté publique. Il convient de soutenir et de motiver ces citoyens engagés afin d'en faire de véritables ambassadeurs de la propreté. Chaque citoyen investi a un effet démultiplicateur. En effet, en faisant figure d'exemple, d'autres citoyens peuvent se joindre au mouvement et certains autres pas toujours très rigoureux dans leur gestion des déchets peuvent adopter un comportement plus vertueux. Enfin, certains endroits non prioritaires aux yeux des équipes communales de nettoyage peuvent de cette manière être maintenus dans un état de propreté élevé.

9.1.6 Éducation

De tous les contacts et de toutes les études menées, il ressort un constat largement partagé quant à l'importance de l'éducation dans l'aboutissement d'un changement de comportement. C'est pourquoi, il est essentiel de poursuivre la labellisation "École Plus Propre" et d'encourager les écoles à s'inscrire à des événements majeurs tels que le "Grand Nettoyage" ou à participer à différentes animations proposées. La sensibilisation des élèves doit s'inscrire dans un continuum depuis la maternelle jusqu'à la sortie des études. À cette fin, il convient de proposer aux écoles des dossiers pédagogiques adaptés aux tranches d'âge concernées. Dans le même élan, il est indispensable que le corps enseignant soit également sensibilisé à l'importance d'un cadre de vie/d'apprentissage propre et accueillant. C'est pourquoi, des formations leurs sont maintenant proposées au travers des programmes officiels de formations de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

9.1.7 Propreté et tri

Alors que le tri des déchets au sein des ménages ou encore au sein des entreprises et des commerces est devenu la norme, les déchets de l'espace public restent en grande partie un flux de déchets tout-venant non triés. Depuis 2016, l'organisation du "Grand Nettoyage" et d'opérations diverses de ramassage a reposé sur la mise à disposition pour les volontaires de sacs incolores pour les tout-venant et de sacs bleus pour les PMC. Le tri est maintenant indissociable des opérations de ramassage menées par les bénévoles. Parallèlement, on voit se développer timidement le tri dans l'espace public par le biais de la mise en place de poubelles de tri. Si collecter sélectivement des déchets de l'espace public est une initiative qui mérite d'être soutenue et développée, il convient d'être particulièrement attentif à la logistique en aval associée à ce type d'action, afin que les flux collectés sélectivement soient de qualité pour être envoyés dans les installations de valorisation ad hoc et de ce fait contribuer concrètement à l'économie circulaire.

RECOMMANDATION 1
Pour maintenir et poursuivre les progrès réalisés en matière de propreté publique, il est essentiel de poursuivre l'ensemble des actions et dynamiques qui de manière synergique ont porté leurs fruits jusqu'à présent. Il s'agit de fondations saines et solides qui permettront de poursuivre l'édification d'une politique de propreté publique efficace et couronnée de succès.

9.2 CONSIDÉRER LA MALPROPRETÉ DANS SA GLOBALITÉ

L'amélioration de la propreté nécessite une approche holistique qui prend en compte tous les déchets abandonnés dans l'espace public, tous les secteurs et acteurs qui génèrent de la malpropreté par leurs activités et tous les lieux où la malpropreté est présente. Pour les instances locales et le citoyen, une réponse globale et intégrée est attendue.

Pour y parvenir, le principe de la responsabilité partagée entre les autorités publiques, l'ensemble des producteurs dont les produits contribuent à la malpropreté et les secteurs dont l'activité influence la propreté publique, doit être activé. Il ne peut s'agir d'une prise de responsabilité partielle. Tous les secteurs et acteurs concernés par la malpropreté doivent être soumis à des exigences qui tiennent compte de manière claire et transparente de leur part d'influence.

Il serait cependant contre-productif que ces secteurs et acteurs agissent individuellement. En effet, une approche structurée, encadrée, globalisée et multi-déchets, nécessite d'unir les efforts et de mutualiser les contributions financière et/ou opérationnelle, afin d'accentuer l'efficacité et l'efficience des mesures tout en favorisant une économie d'échelle.

RECOMMANDATION 2
La malpropreté englobe tous les types de déchets rencontrés dans l'espace public et doit donc être gérée comme un tout. Pour une plus grande efficacité et une économie d'échelle, il est recommandé de rassembler et d'impliquer tant financièrement qu'opérationnellement toutes les parties prenantes concernées autour d'un projet commun selon une approche structurée et encadrée.

9.3 TENIR COMPTE DES SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Même si, en théorie, il parait cohérent de soutenir une approche harmonisée dans les trois Régions du pays, il s'avère dans la pratique que les contextes politiques, opérationnels et culturels sont différents d'une Région à l'autre. Cette situation incite à adopter une approche régionale qui tienne compte des réalités des pouvoirs locaux et du comportement du citoyen. Il importe donc d'établir ou de maintenir des relations étroites avec les autorités régionales et locales.

RECOMMANDATION 3

La propreté publique est une thématique qui se situe au cœur des préoccupations des citoyens, des communes et du monde politique. Elle revêt des caractéristiques et des particularités qui ne peuvent s'appréhender que de manière régionale, voire locale ou supra locale.

9.4 IMPLIQUER TOUS LES GESTIONNAIRES DE L'ESPACE PUBLIC DANS LA LUTTE CONTRE LA MALPROPRETÉ

Le morcellement administratif d'un territoire ne devrait pas impacter son état de propreté. Si une différence est faite aujourd'hui entre espace public et privé, pouvant en l'occurrence provoquer des tensions au niveau de la perception de la propreté, il ne faudrait pas qu'au sein même de l'espace public, la diversité de ses gestionnaires engendre des variations apparentes du niveau de propreté publique, perceptibles pour ses usagers. Dès lors, il incombe à tous les gestionnaires de l'espace public de mettre tout en œuvre pour atteindre les standards de propreté voulus par la Wallonie. À cet égard, il est souhaitable d'inviter formellement les gestionnaires à prendre en compte le maintien de la propreté publique dans le cadre de leurs objectifs respectifs.

Pour ce faire, il conviendra d'en faire état dans la Déclaration de Politique Régionale, d'en faire référence dans le plan wallon des déchets ressources ou encore par le biais des contrats de gestion des administrations ou autres entités parapubliques.

Dans cet esprit, afin de suivre et de monitorer l'état de la propreté des territoires gérés par d'autres entités publiques que les opérateurs communaux, il serait souhaitable de créer un espace de dialogue entre les parties prenantes concernées par la thématique. Un décloisonnement des différentes entités concernées est indispensable pour aboutir à des territoires dont les limites administratives ne se marquent plus dans le paysage, notamment par l'hétérogénéité des niveaux de propreté rencontrés.

RECOMMANDATION 4

Pour une Wallonie plus propre, en complément des compétences actuelles intrinsèques des communes, il est indispensable de responsabiliser tous les gestionnaires de l'espace public afin que ceux-ci participent à l'atteinte d'objectifs ambitieux de propreté publique. Pour y parvenir, le décloisonnement des actions et le dialogue entre les niveaux de pouvoirs s'imposent.

9.5 MENER DES ACTIONS PHARES À PORTÉE RÉGIONALE

La lutte contre la malpropreté nécessite d'être continue, innovante, dynamique, inspirante et d'aboutir à des actions reconnaissables et identifiables pour les citoyens. Si on ne peut que se réjouir du foisonnement d'idées et d'initiatives développées au sein des entités qui luttent quotidiennement contre la malpropreté, l'existence d'actions de grande ampleur auxquelles peuvent se rallier les acteurs institutionnels peuvent déboucher sur une force de frappe démultipliée. Le "Grand Nettoyage" en est un bel exemple : une communication à l'échelle régionale, des inscriptions et des commandes de matériel centralisées… l'efficacité et les économies d'échelle sont au rendez-vous. Ceci étant, l'appropriation communale de cet événement à portée régionale est essentielle pour motiver les citoyens à s'inscrire, pour encadrer les équipes et évacuer les déchets ramassés. Le succès rencontré par une telle opération est essentiellement dû à la conjonction d'une initiative régionale, couplée au dynamisme des acteurs de terrain. Il en va de même pour des tas d'autres initiatives organisées à l'échelle de la Région et auxquelles les communes (ou d'autre parties prenantes) peuvent facilement se rallier : campagne de communication, "Marathon de la Propreté", label "Commune Plus Propre", Plan Local de Propreté, Plan d'Optimisation des poubelles…

RECOMMANDATION 5

L'organisation d'actions à l'échelle régionale ou le développement de projets auxquels les acteurs de terrain peuvent se rattacher représente une plus-value importante en termes de rationalisation des énergies et des moyens à consacrer à la lutte contre la malpropreté. Cette approche garantit en outre une politique cohérente à l'échelle de la Région et une belle visibilité de ces mesures favorisant le changement de comportement.

9.6 SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA CRÉATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS LOCAUX DE PROPRETÉ

La lutte contre la malpropreté ne s'improvise pas. Elle doit s'appuyer sur une stratégie pluridimensionnelle construite à l'issue d'un diagnostic préalable. Cette stratégie se traduit par l'élaboration d'un plan d'actions pluriannuel (qui couvre notamment des lieux-cibles ou des groupes-cibles). Il s'agit d'un travail exigeant et conséquent pour les communes qui méritent d'être soutenues dans cette approche et dans la mise en œuvre professionnelle des actions retenues. À cet égard, des soutiens financiers bien encadrés associés à une obligation de rapportage sont des facteurs clés de succès à la réalisation de ces plans. Un suivi méticuleux des plans locaux de propreté développés et mis en œuvre par les communes constitue une mine d'informations qu'il convient d'exploiter : pensons à l'identification de bonnes pratiques, la mise en exergue de relations de cause à effet ou encore la détermination d'indicateurs de performance.

RECOMMANDATION 6

Pour que chaque commune élabore et mette en œuvre son plan local de propreté, cadre stratégique d'une politique de propreté publique, il est nécessaire de leur fournir l'impulsion et le soutien nécessaire par le biais d'un encadrement professionnel et d'un soutien financier adéquat et mobilisateur.

9.7 SORTIR DU CLIVAGE PUBLIC-PRIVÉ : SE SAISIR DES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR CES DEUX UNIVERS

Dans le cadre de la directive *Single-use plastic product* et plus précisément la mise en œuvre de son article 8, de nouvelles responsabilités devront être prises par les producteurs dont les produits contribuent à la malpropreté. Dans ce contexte, il est avantageux de développer des synergies fortes entre pouvoir publics et monde de l'entreprise. La gouvernance de cette collaboration doit être bien définie garantissant un équilibre entre les forces en présence mais aussi un contrôle et une transparence quant aux moyens utilisés et aux actions réalisées. Un cadre structuré peut se mettre en place par le biais de conventions de partenariat ou d'agrément, tout en étant suffisamment souple considérant que les moyens financiers et organisationnels peuvent provenir de contributeurs différents, souhaitant éventuellement conditionner leur contribution à la réalisation d'actions spécifiques.

RECOMMANDATION 7

La lutte contre la malpropreté implique une responsabilité partagée qui doit se traduire par un véritable partenariat public-privé, faisant fi des préjugés et basé sur la confiance. Il convient de structurer ce partenariat de manière équilibrée, au travers d'un mode de gouvernance flexible mais rigoureux.

9.8 FAIRE VIVRE LE CADRE RÉGLEMENTAIRE RÉPRESSIF ET GARANTIR L'EFFECTIVITÉ DES SANCTIONS

Il incombe aux autorités publiques de se doter d'un cadre réglementaire répressif efficace dans la mesure où la possibilité d'être sanctionné reste un rempart nécessaire mais non suffisant pour faire respecter la norme qu'un déchet ne peut être abandonné dans l'espace public. En révisant son cadre réglementaire, la Wallonie souhaite s'engager sur la bonne voie. Il faut maintenant s'assurer que cette législation puisse pleinement devenir effective. À cet égard, il faut s'assurer que les ressources humaines et matérielles répondent aux besoins (agents constatateurs et sanctionnateurs en suffisance) et soient réparties équitablement entre les niveaux de pouvoir de manière à avoir une couverture optimale du territoire. Ces agents devront recevoir une formation suffisante que cela soit au niveau des connaissances techniques et opérationnelles (procédures, cadre législatif, rédaction de PV, méthode de fouille, nouvelles technologies telles que les caméras…) que des compétences en matière de *soft skills* (interpellation de suspect, communication non violente) et disposer du matériel adéquat pour remplir leurs tâches (y compris signes de légitimation : uniforme, carte professionnelle). Pour pouvoir agir en totale indépendance, il serait utile que des agents constateurs régionaux/intercommunaux puissent également entrer en action dans des endroits plus "sensibles" à la malpropreté ou à des moments propices aux incivilités (rassemblement de masse lors d'événements par ex.).

Au vu du morcellement des compétences entre différents corps constitués, il convient ici aussi de créer un espace de synergies avec les différentes forces verbalisatrices en présence telles que la police locale, fédérale, domaniale, le DPC ou le DNF, et des représentants des services de justice et de médiation. Pour ce faire, un cadastre des agents de la répression devra être tenu à jour. Enfin, il conviendra d'aligner les politiques menées par les différents niveaux de pouvoir afin que l'application des sanctions prévues

aient véritablement lieu et que les contrevenants s'acquittent des montants dus ou effectuent pleinement la prestation de peines alternatives. Un monitoring des amendes/peines infligées et des montants perçus devra être réalisé et géré de façon centralisée, afin que tout 'agent de la répression' puisse accéder à la source de données.

RECOMMANDATION 8
Un cadre réglementaire répressif efficace ne peut donner sa pleine puissance que si les éléments qui le constituent peuvent être pleinement déployés : ressources humaines suffisantes, bien formées et outillées, disposant d'un mandat clair de la part des autorités judiciaires et politiques leur permettant d'agir sans entrave. Un cadastre des agents de la répression, ainsi qu'un monitoring centralisé des contrevenants et de leurs amendes sont des corollaires indispensables à une politique répressive efficace.

9.9 ASSURER LA CIRCULARITÉ DES DÉCHETS DE L'ESPACE PUBLIC

Dans le contexte d'une Wallonie circulaire, il convient de viser au recyclage maximal des déchets issus de l'espace public. Pour ce faire, il faut favoriser le tri à la source lors du ramassage des déchets abandonnés et installer des poubelles publiques de tri (PMC) aux endroits qui le justifie, de manière à perpétuer le geste vertueux acquis à la maison et de ce fait contribuer à l'amélioration de la propreté publique. Une attention spécifique devra être portée à la mise en place d'une signalétique éprouvée et uniforme à l'échelle régionale, et par extension au niveau national. En l'absence de poubelles de tri, un pré-tri du contenu des poubelles tout venant peut aussi être envisagé.

En tout état de cause, il faudra veiller particulièrement à ce que la chaîne logistique mise en place garantisse que les flux de déchets collectés sélectivement ne soient jamais remélangés et aboutissent dans la filière de valorisation dédiée.

Un monitoring précis des quantités de déchets issus de l'espace public devra avoir lieu de façon à garantir leur traçabilité.

RECOMMANDATION 9
La valorisation de tous les types de déchets en provenance de l'espace public, que ce soit lors d'opérations de ramassage (par des bénévoles ou des professionnels) ou par le biais de l'implantation de poubelles de tri, doit être généralisée. Un monitoring précis des quantités de déchets ramassés dans l'espace public devra garantir leur traçabilité.

9.10 MESURER L'EFFICACITÉ DES ACTIONS ET SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA MALPROPRETÉ

Afin de professionnaliser la lutte contre la malpropreté des espaces publics, il est nécessaire d'effectuer un monitoring de l'évolution du niveau de propreté.

Ainsi, à l'échelon local, il convient de généraliser l'usage de l'outil informatique Clic-4-WaPP afin que l'ensemble des communes puissent apprécier l'évolution de la propreté de leur territoire eu égard aux actions menées. Il incombera également aux communes de rapporter annuellement les quantités de déchets abandonnés ramassés par les services y affectés (idéalement en les ventilant par catégorie : déchets

ramassés par les balayeurs de rue, par les balayeuses, par les équipes d'enlèvement des dépôts clandestins…) ainsi que les quantités de déchets présentes dans les poubelles publiques. Il est également opportun de suivre l'ensemble des postes de coûts afférents à la lutte contre la malpropreté.

À l'échelle régionale, effectuer un mesurage de grande ampleur basé sur le comptage de déchets sauvages et de dépôts clandestins et statistiquement valide, est un exercice périlleux, énergivore et fort coûteux et qui ne donne qu'une image à un instant T. On peut se poser légitimement la question de la pertinence d'une telle approche.

Dès lors, il paraît judicieux d'identifier une série de facteurs qui influencent l'état de la propreté à l'échelle de la Wallonie et, sur cette base, créer un indicateur composite de l'évolution de la propreté publique alimenté par différentes sources d'informations. Il ne s'agit donc pas d'une référence chiffrée unique, mais plutôt d'un indicateur multifactoriel. C'est sur cette base notamment que les moyens alloués à la lutte contre la malpropreté devraient être adaptés.

RECOMMANDATION 10

Suivre l'évolution de la propreté doit se concevoir à un niveau micro sur l'ensemble des communes (Clic-4-WaPP) pour s'assurer de l'efficacité des actions mises en place localement et à un niveau macro (indice composite) pour évaluer l'atteinte d'objectifs, sous forme de résultats et de moyens, et pour garantir une utilisation optimale et efficiente des ressources allouées ou à allouer à la lutte conte la malpropreté.

9.11 METTRE EN PLACE UN ESPACE DE CONCERTATION AVEC LES PRODUCTEURS

Une responsabilité partagée implique aussi une responsabilité préventive de la part de ceux qui mettent des produits sur le marché. En effet, par le biais d'analyse de composition des déchets abandonnés dans l'espace public, il est possible d'identifier les produits les plus "sensibles à être abandonnés". Il conviendrait dans le chef des entreprises qui mettent ces produits sur le marché de mener une réflexion tant au niveau préventif qu'au niveau de la fin de vie de leur produit en concertation avec les parties prenantes impliquées dans la thématique. Que cela soit en repensant le produit (contenu et/ou contenant), son mode de distribution ou encore en offrant une seconde vie au produit usagé.

RECOMMANDATION 11

Il est nécessaire d'impliquer les producteurs et le secteur de la distribution dans la lutte contre la malpropreté en les amenant à repenser leur produit, leur communication ou leur *business model*. Pour y parvenir, une synergie amont (producteur) – aval (gestionnaire de la propreté publique) doit être facilitée afin que les sensibilités des uns et des autres soient prises en considération.

10. Conclusions

Be WaPP est une asbl, fruit d'un accord de partenariat entre le Ministre wallon de l'Environnement de l'époque et les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché belge. Cet accord vise à prévenir et à réduire les incivilités ayant un impact négatif sur la propreté publique et sur le cadre de vie en Wallonie, notamment les abandons de déchets dans l'espace public. Une réduction de 20 % des déchets sauvages et des dépôts clandestins est attendue entre 2016 et 2022.

Be WaPP est l'instrument de la réalisation de cet accord et à cet égard, afin de répondre aux objectifs fixés, l'asbl a développé et mis en œuvre annuellement un plan d'actions établi sur la base des lignes tracées dans le cahier 5 relatif à la propreté publique du Plan wallon des Déchets-Ressources.

Avant toute chose, il convient de souligner la particularité de Be WaPP. Née d'un **partenariat public-privé**, elle a combiné les atouts d'une structure privée tout en remplissant une mission d'utilité publique en lien avec les autorités wallonnes. Grâce à un financement structurel privé annuel de 3,92 millions d'euros permettant flexibilité et rapidité d'utilisation des moyens, et d'une équipe aujourd'hui de 15 personnes, Be WaPP a pu **agir avec agilité** en mettant en place nombre de projets opérationnels, passant de la participation citoyenne, à la collaboration sur des sujets divers tant avec les communes et les intercommunales de gestion de déchets, qu'avec des entreprises privées ou des associations.

Dans le même temps, Be WaPP a pu **collaborer avec le SPW-ARNE**, dans le cadre de projets financés par le Fonds public alimenté par Fost Plus, en faveur des communes et intercommunales (principalement en matière d'équipements tels que poubelles, aspirateurs de rue, matériel de nettoiement et matériel de vidéosurveillance). Dans ce contexte, Be WaPP a eu l'opportunité non seulement d'apporter un support technique aux communes désireuses de répondre aux appels à projets proposés mais également de développer des outils en vue de les aider.

Par ses différentes initiatives, Be WaPP a créé **une nouvelle dynamique** au niveau local et a comblé un vide dans le paysage wallon en assurant **une cohérence des actions proposées au niveau régional** mais aussi en créant un véritable **pôle de compétences**. Grâce à ses nombreux contacts, en Flandre, à Bruxelles, en France et dans d'autres pays d'Europe, à sa participation à différentes études, ainsi qu'à une veille technologique, elle a réussi à construire une expertise qu'elle met à la disposition de la Wallonie et de ses partenaires. Non seulement, elle a favorisé l'échange des bonnes pratiques (cf. 42 fiches actions répertoriées dans un Cahier de la Propreté) mais elle a également insufflé une culture de la mesure et de l'évaluation au travers de ses propres activités et celles de ses partenaires.

En 6 ans, la propreté publique est devenue **un enjeu sociétal** majeur ralliant **tous les pans de la société**, qu'ils soient publics ou privés. En effet, pour 76 % des personnes interrogées par l'institut de sondage *Dedicated* en 2021, la propreté publique est l'élément qui contribue le plus à la qualité de vie d'un quartier.

En visant le **changement de comportement** durable de la société au sens large, et bien que soutenue uniquement par les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché, Be WaPP ne s'est pas focalisée que sur les déchets d'emballages, mais sur l'ensemble des déchets que l'on retrouve dans l'espace public. Pour ce faire, elle a **sensibilisé, mobilisé, collaboré et accompagné** de nombreuses parties prenantes.

Ainsi, Be WaPP a mené de nombreuses **campagnes de sensibilisation** dont certaines ont été élaborées sur base d'une étude comportementale commanditée par l'asbl et qui a permis de mieux cerner le profil des inciviques. Ces campagnes ont eu un large écho dans les médias et sur les réseaux sociaux. En moyenne, **chaque wallon a été exposé 10 fois par an** à une campagne orchestrée par Be WaPP. Selon l'étude annuelle réalisée par le bureau *Dedicated* en matière de perception de la propreté par le citoyen, il apparaît que 88 % des répondants considèrent ces campagnes comme utiles et nécessaires pour changer la norme.

Si la sensibilisation d'un large public est importante, **l'éducation des enfants** et des jeunes est un axe capital. Avant 2016, force est de constater qu'il existait peu d'outils et de contenus relatifs à la propreté publique, que les contenus existants n'étaient pas centralisés, valorisés, connus et que le respect de la propreté publique n'était pas une matière enseignée en tant que telle à l'école. Be WaPP a développé une véritable approche intégrée à destination des établissements scolaires et de leurs enseignants afin

de leur proposer un contenu de qualité et des animations à réaliser en classe avec les élèves selon leur niveau. Le label "École Plus Propre"', les dossiers pédagogiques, l'animation 'Homo Detritus' en sont l'expression.

Considérant la **participation citoyenne** comme partie intégrante d'une stratégie d'amélioration de la propreté publique, le "Grand Nettoyage" est devenu en quelques années un élément incontournable puisque 615.138 personnes (citoyens, écoles, communes, associations, mouvements de jeunesse, entreprises) y ont participé depuis 2015. Cette volonté de s'impliquer se traduit également par le succès de l'initiative des "Ambassadeurs de la Propreté" (28.194 inscrits) ou de celui des opérations de ramassage ponctuel (1.157 initiatives). Ces démarches sont encadrées par Be WaPP qui met à la disposition de tous les volontaires le matériel de nettoyage et de sensibilisation via un web shop gratuit, la 'Boutique du propre'.

La répression des incivilités doit s'imposer auprès des personnes réfractaires au respect des règles. Différentes initiatives encadrées par Be WaPP ont vu le jour durant son mandat : en collaboration avec l'UVCW, une plate-forme d'échange à destination des professionnels de la répression ; en concertation avec le SPW ARNE, des appels à projets permettant aux communes d'acquérir des caméras de surveillance ; l'organisation de la première édition du "Marathon de la Propreté" qui a permis de rappeler les bons gestes et les sanctions en cas d'incivilité. Des actions concrètes qui font bouger les lignes en matière de répression.

Sur base d'informations en provenance des études annuelles réalisées par le bureau *Dedicated* en matière de perception de la propreté par le citoyen, on peut constater que **le changement de comportement est en marche** puisque 86 % des Wallons estiment ne jamais jeter de petits déchets par terre (ils étaient 82 % en 2020) et 92 % (91 % en 2020) des Wallons affirment ne jamais abandonner des déchets de plus grandes tailles dans l'espace public.

La **collaboration fut au cœur de la stratégie** développée par Be WaPP considérant que chacun a un rôle à jouer. À commencer par l'accompagnement durable des communes qui s'est traduit par diverses démarches visant à professionnaliser plus encore leur approche de la gestion de la malpropreté : plan local de propreté, optimisation de l'implantation des poubelles, session d'informations, partage des bonnes pratiques…

D'autres **partenariats ont vu le jour** avec des acteurs publics (TEC, Contrats de Rivière…) ou privés (Spadel, Fédération d'Agriculteurs…) afin d'apporter des solutions concrètes aux problèmes rencontrés en matière de propreté publique. Les intercommunales de gestion de déchets ont aussi fait l'objet d'une attention particulière.

Dans sa volonté de dynamiser la propreté publique, des **projets innovants** (plate-forme numérique d'élaboration et de suivi de plans locaux de propreté, poubelles connectées…) et **des outils modernes et performants** (application PRO-preté, FixMyStreet Wallonie…) ont vu le jour.

Inscrire la propreté publique dans **l'économie circulaire** reste un défi de taille. Faire en sorte qu'un minimum de déchets sauvages ne se retrouvent dans l'espace public est un premier leitmotiv. Cependant, si déchets il y a, que ce soient des déchets sauvages, des dépôts clandestins ou les déchets provenant des poubelles publiques, ceux-ci doivent être valorisés au maximum. Cette perspective constitue un changement majeur dans les habitudes de tous. Les premières pierres à l'édifice ont été posées en encourageant le tri lors des opérations de nettoyage par les volontaires et en accompagnant les communes dans l'instauration de poubelles de tri dans l'espace public.

Le projet "Prime retour des canettes abandonnées dans la nature" fut également une expérience mise en œuvre par Be WaPP mais dont l'évaluation n'a pas mis en évidence la nécessité de la poursuivre.

Dans la volonté de mieux se connaître pour être à même de s'améliorer, Be WaPP a fait réaliser deux études de perception (2018 et 2022) auprès de ses partenaires qu'ils soient privés ou publics (plus de 600 contacts ont été interrogés).

Il en ressort qu'en 5 ans, **les indicateurs se sont encore améliorés**, que ce soit en termes d'offre de services proposés, d'informations fournies, ou encore de la qualité des contacts. En résumé, l'appréciation globale de Be WaPP est passée de 7,88 (sur 10) en 2018 à 8,04 en 2022.

Grâce à l'accord de partenariat et aux financements dédiés à la propreté publique (au global 26 millions d'euros), de multiples actions ont été développées par Be WaPP ou avec son concours. Ces actions constituent une **boîte à outils** car une solution unique contre la malpropreté n'existe pas, c'est bien la combinaison d'un ensemble de démarches qui participe à une réelle évolution.

Sachant que la propreté publique fait l'objet d'un cahier spécifique du Plan wallon Déchets-ressources élaboré par la Wallonie, les actions pilotées ou soutenues par Be WaPP ont contribué activement à la réalisation de 77 % des actions de propreté publique du plan régional.

Au terme de l'accord de partenariat, un objectif chiffré portant sur une réduction de 20 % des déchets sauvages et des dépôts clandestins était attendu. Les résultats des mesures et des analyses statistiques réalisées par un bureau d'étude indépendant montrent que **l'objectif a été atteint** en comparant les mesures T0 et T2 réalisées en 2016 et en 2021, ou encore lors des opérations successives de "Grand Nettoyage". Au-delà de cela, il convient de retenir **la convergence d'éléments qui corroborent la tendance à l'amélioration de la propreté** et qui montrent que les efforts entrepris selon le principe de l'utilisation d'une boite à outils doivent être poursuivis.

Cette amélioration est non seulement le fruit de la dynamique insufflée par Be WaPP, mais elle est sans conteste également le **résultat des efforts entrepris par tous les acteurs** du maintien de la propreté publique (communes, intercommunales, acteurs de la répression…), les citoyens (qui prennent de plus en plus conscience de l'impact de leur comportement) et du monde politique en général qui considère la propreté publique comme un enjeu sociétal important.

Le changement est en marche, mais le travail est bien loin d'être terminé. À cet égard, **une série de recommandations ont été émises** dans le présent document et prolongent la réflexion menée par Be WaPP au travers de son Livre Blanc publié en 2019.

Changer les comportements, instaurer les bons gestes et les faciliter, implique un **travail de longue haleine.** Ainsi, à l'étranger, des structures homologues à Be WaPP existent parfois depuis plus de 30 ans. L'entrée en vigueur de la directive européenne *Single Use Plastic* (SUP) et de la REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) qui en découle, va modifier en profondeur les relations entre les acteurs concernés par la lutte contre la malpropreté, dans la mesure où des **producteurs vont être amenés à prendre plus de responsabilités** eu égard aux produits qu'ils mettent sur le marché et qui se retrouvent dans les déchets abandonnés dans l'espace public. Tel que recommandé, dans le cadre d'une responsabilité partagée et d'une approche globale et intégrée, il convient véritablement **d'associer toutes les forces en présence et de rassembler les moyens** pour lutter contre la malpropreté publique afin d'aboutir à l'objectif final, le **"zéro déchet abandonné dans l'espace public"**.

***

11. Annexes

11.1 ANNEXE 1 : IMPLICATION DE BE WAPP DANS LA RÉALISATION DU CAHIER 5 DU PWD-R

- **AXE STRATÉGIQUE DE LA GOUVERNANCE**

Réf. PWD-R	Intitulé de la mesure	Intitulé de l'action	Financement	Information complémentaire
01.01	Mise en œuvre, exécution et suivi d'un plan opérationnel relatif à l'amélioration de la propreté publique	Comité de Pilotage : Prendre les décisions stratégiques (définition des priorités, des objectifs, validation du budget, …)	s.o	Le Comité de Pilotage, composé de représentants du Ministre wallon de l'environnement, de membres du SPW-ARNE, de l'UVCW et de représentants de Fost Plus, Fevia et Comeos. Ce Comité accompagne Be WaPP dans la réalisation de ses missions. Il est chargé de prendre les décisions stratégiques et de valider, suivre et évaluer le programme annuel d'actions. Il est institué depuis 2016 et s'est réuni à 44 reprises depuis sa création.
01.02		Comité de Pilotage : Valider les propositions de la Cellule Wallonie Plus Propre	s.o	Le Comité de Pilotage valide annuellement le programme d'actions proposé par Be WaPP en début de chaque année en cours.
01.03		Comité de Pilotage : Valider le rapport d'évaluation du programme	Fonds privé	Le Comité de Pilotage valide le rapport d'évaluation du programme d'actions proposé annuellement par Be WaPP.
01.04		Comité de Pilotage : Adapter, si besoin, les orientations stratégiques, le programme d'actions opérationnelles du plan propreté et son processus d'évaluation	Fonds privé	Be WaPP informe les membres du Comité de Pilotage de l'état d'avancement du programme d'actions opérationnelles tout au long de l'année. À la mi-année, Be WaPP procède également à un ajustement de son programme d'actions.

01.05		Comité de Pilotage : Valider annuellement les cibles prioritaires.	s.o	Les membres du Comité de Pilotage valident annuellement les cibles prioritaires fixées dans le programme d'actions proposés par Be WaPP.
01.06		Cellule Wallonie Plus Propre : Élaborer un plan opérationnel relatif à la propreté publique	Fonds privé + Fonds public	La Cellule Wallonie Plus Propre est opérationnelle depuis 2016, d'abord sous l'appellation "Cellule Propreté Publique", et depuis juin 2018, sous statut d'asbl appelée Be WaPP. L'asbl se fait également force de propositions par rapport aux actions à réaliser via le fonds public.
01.07		Cellule Wallonie Plus Propre : Assurer le suivi du plan, le calcul des indicateurs et rapporter aux organes décisionnels son avancement	Fonds privé	Be WaPP suit et rapporte au Comité de Pilotage, tant au niveau de la mise en œuvre des actions que de l'état des dépenses. Be WaPP tient à jour un tableau de bord de différents indicateurs reflétant de l'avancement des plans d'actions.
01.08		Cellule Wallonie Plus Propre : Proposer et budgétiser les études à réaliser au niveau régional	Fonds privé + Fonds public	L'asbl Be WaPP, en collaboration avec le SPW dans le cadre de l'utilisation du fonds public, propose et budgétise les études à réaliser au niveau régional lors de la présentation des programmes d'actions annuelles. Elle collabore avec le SPW dans le cadre du suivi d'études réalisées sous le couvert du fond public.
01.09		Cellule Wallonie Plus Propre : Suivre les travaux régionaux, interrégionaux et internationaux menés en matière de propreté	Fonds privé	En participant à différents colloques et séminaires en Belgique et à l'étranger, Be WaPP suit les travaux régionaux, interrégionaux et internationaux en matière de propreté publique.
01.10		Cellule Wallonie Plus Propre : Coordonner les actions avec les partenaires mobilisés	Fonds privé	Dans le cadre de son programme annuel, Be WaPP coordonne une centaine d'actions avec différents partenaires mobilisés.

01.11		Cellule Wallonie Plus Propre : Offrir un soutien méthodologique aux pouvoirs publics et autres acteurs en matière d'élaboration d'actions propreté	Fonds privé + Fonds public	En 2016 et en 2017, Be WaPP a soutenu la Sofico d'un point de vue méthodologique et opérationnelle dans le cadre de la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation à la propreté sur le réseau autoroutier. Par la suite, elle a aidé la Sofico et la DGO1 dans le cadre d'un projet-pilote d'amélioration de la propreté et du tri au sein de 9 aires autoroutières liégeoises. Be WaPP collabore également activement avec le SPW dans le cadre de la mise en œuvre d'actions financées par le fonds public, notamment au travers d'un soutien méthodologique en lien avec la rédaction de vademecum et la mise en place d'outils et de formulaires de participation. Enfin, chaque année, Be WaPP propose aux communes un certain nombre de projets/d'idées innovantes qu'elle teste et optimise pour ensuite les proposer à d'autres sous forme de "concepts clé-sur-porte", facile à mettre en œuvre.
01.12		Cellule Wallonie Plus Propre : Impulser une dynamique auprès des parties prenantes	Fonds privé	La collaboration de Be WaPP s'étend à une multitude d'acteurs que sont les communes, les entreprises du secteur privé, les intercommunales de gestion des déchets, les associations, les organismes régionaux (le TEC et l'ADEPS) et les fédérations régionales comme Comeos en lien avec l'opération *Retail clean-up days,* FEVIA en collaboration avec la FWA et la FUGEA pour des actions "Champs et pâtures Plus Propres" et Fost Plus pour la valorisation des déchets triés dans l'espace public.
01.13		Cellule Wallonie Plus Propre : Assurer un contact avec les parties prenantes - (interlocuteurs pour les pouvoirs locaux)	Fonds privé	Chaque année, Be WaPP propose aux communes un certain nombre de projets/d'idées innovantes qu'elle teste et optimise pour ensuite les proposer à d'autres sous forme de "concepts clé-sur-porte", facile à mettre en œuvre. À ce jour, 257 communes wallonnes collaborent avec Be WaPP, sans compter la collaboration avec l'ensemble des communes wallonnes dans le cadre du "Grand Nettoyage" et des "Ambassadeurs de la Propreté".

01.14		Groupe de concertation : réunir de manière régulière la DGO3, la DGO6, la Cellule Wallonie Plus Propre, l'UVCW, la COPIDEC, et des acteurs pouvant apporter leur expérience et conseil et permettant d'orienter les décisions par rapport aux actions prévues et aux thèmes abordés dans le plan.	s.o	Même si un Comité de concertation strictu senso, tel que mentionné dans le PwD-R, n'est pas institué en tant que tel, différents acteurs pouvant apporter leur expérience et leur conseil afin d'orienter les décisions par rapport aux actions prévues et aux thèmes abordés dans le plan régional ont été invités à plusieurs reprises par l'asbl.
02.01	Dresser un état de la propreté publique régionale et assurer un suivi de celle-ci	Créer des indicateurs régionaux de la propreté	Fonds privé	Les résultats des études de comptabilisation des déchets au sol et des dépôts clandestins menées entre 2016, 2018 et 2021 permettent de dresser un état de la propreté publique au sein des communes échantillonnées.
02.02		Collecter les données de terrain nécessaires auprès des parties prenantes (notamment les données réalisées avec l'outil Clic 4 WAPP)	Fonds privé	Be WaPP a développé une application qui facilite l'encodage des données relevées par les agents communaux selon la méthodologie du Clic-4-WaPP conçue par le SPW pour évaluer la propreté des territoires communaux. À ce jour, 119 communes évaluent la propreté de leur territoire selon cette méthodologie.
02.03		Réaliser une mesure t0 de la propreté de la Wallonie	Fonds privé	Conformément à la convention qui est à l'origine de la création de Be WaPP, l'asbl a mandaté un bureau indépendant pour réaliser une évaluation de l'état de la propreté en Wallonie dès 2016 en menant une analyse de grande ampleur du nombre de déchets trouvés au sol et de dépôts clandestins. Cette analyse réalisée au "temps zéro", appelée "T0", a servi de base comparative à la mesure "T2" réalisée en 2021. Elle a été reconduite en 2018 et en 2021. Les résultats permettent de dresser un état de la propreté publique au sein des communes échantillonnées.
03.01	Identifier et budgétiser les	Définir les études opportunes à réaliser pour la Wallonie et établir la liste annuelle des études prioritaires.	Fonds privé + Fonds public	Dans son programme annuel, Be WaPP liste et budgétise des études à réaliser sur base du fonds privé et propose au SPW les études opportunes à réaliser sur base du fonds public.

	études à réaliser au niveau régional en matière de propreté			L'asbl a ainsi mandaté en 2018 le bureau *Égérie Research* pour la réalisation d'une étude sociologique, psychologique et comportementale dont l'objectif vise à comprendre les causes à l'origine de l'abandon de déchets sauvages et de dépôts clandestins. En juillet 2018 s'est clôturée une étude réalisée par le bureau *Comase* pour le compte du Département du Sol et des déchets du SPW, partenaire de Be WaPP dans la lutte contre les déchets sauvages, concernant l'évaluation des quantités et du cout de gestion des déchets sauvages et dépôts clandestins. En 2020, le SPW a réalisé une étude portant sur la composition des déchets sauvages en Wallonie, à laquelle Be WaPP s'est associée. Enfin, deux enquêtes menées par Be WaPP ont permis d'objectiver et d'évaluer l'influence de la crise sanitaire sur le comportement des citoyens. Ces études permettent d'objectiver certaines idées et concepts en matière de propreté publique. Leur valeur ajoutée se traduit dans l'orientation des actions opérationnelles et communicationnelles effectuées par Be WaPP.
04.01	Développer une expertise en matière de propreté	Participer aux évènements / groupes de travail interrégionaux et internationaux sur la propreté	Fonds privé	Be WaPP a multiplié les contacts avec les professionnels du secteur que ce soit lors de salons tels que Municipalia, Smart City, le salon de l'éducation (pour toucher les enseignants) et le colloque Wallonie Cyclable. Be WaPP a également organisé en 2019 cinq rencontres de la propreté avec un panel de communes (une dans chaque province) et en 2018 et 2021 deux forums de la propreté qui lui ont également procuré des retours d'expérience indispensables pour mener à bien sa mission. Elle engrange également un maximum d'expérience en collaborant avec des sociétés ou organismes tels que Mooimakers au nord du pays, Bruxelles Propreté et Bruxelles Environnement à Bruxelles mais également l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) en France ou les pays européens via le *European Clean Network*. Elle met ensuite cette expertise au service du plus grand nombre par des publications, des webinaires,

				des formations. En parallèle, Be WaPP favorise l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expériences entre les différents acteurs de terrain.
04.02		Centraliser les connaissances en matière de propreté, notamment acquises par la capitalisation des expériences enregistrées en matière de propreté sur le territoire régional	Fonds privé	Be WaPP centralise les connaissances régionales, nationales et étrangères en matière de propreté publique. Elle réalise également une vielle technologique en la matière.
04.03		Identifier et budgétiser les études à réaliser au niveau régional en matière de propreté	Fonds privé + Fonds public	Be WaPP, en collaboration avec le SPW dans le cadre de l'utilisation du fonds public, propose et budgétise les études à réaliser au niveau régional lors de la présentation des programmes d'actions annuelles.
05.01	Établir des accords en vue de mobiliser davantage de "secteurs" sur la thématique de la propreté	Établir un dialogue avec les secteurs pour discuter des collaborations possibles	En cours sur fonds privé	Indépendamment des engagements pris entre la Région et les secteurs, Be WaPP a établi un dialogue avec des membres de différents secteurs pour mettre en place des actions opérationnelles. Outre les secteurs de l'emballage alimentaire et de la grande distribution, les autres secteurs concernés sont ceux de la construction, des transports, de l'HORECA et de secteur bancaire.

05.03	et responsabiliser les acteurs sur les réseaux dont ils sont gestionnaires	Inciter les entreprises à adhérer à l'engagement et suivre la mise en œuvre des actions concrètes	En cours sur fonds privé	De nombreuses entreprises proposent à leur personnel des journées de volontariat dans le cadre de leur politique RSE. De façon générale, elles cherchent à combiner l'utile au renforcement de l'esprit d'équipe en leur offrant des activités de groupe qui ont du sens. Dans cet esprit et afin de répondre aux demandes de ces entreprises, Be WaPP a développé, au cours de l'année 2021, le "Module PRO". Mêlant théorie et pratique, il s'agit d'une initiation à la prévention, au tri des déchets et à la propreté publique. Outre une sensibilisation générale du personnel à ces thématiques, elle permet en plus aux entreprises de faire un état des lieux concret de leur propre situation en regard de ces sujets. Flexible et modulable, le "Module PRO" s'adapte à la réalité des entreprises et propose en plus d'un atelier d'information interactif (qui peut prendre la forme d'un *escape game),* un ramassage de déchets sur le terrain, un examen de la gestion interne des déchets ainsi que des pistes d'amélioration.
05.04		Déterminer avec les Fédérations de ces secteurs des actions concrètes en vue de l'amélioration de la propreté publique (projets, contribution financière, aide logistique, …)	En cours sur fonds privé	Les fédérations des secteurs engagés à ce jour dans l'amélioration de la propreté publique (Fost Plus, Fevia et Comeos) sont représentées au sein du Comité de Pilotage. Lors de l'élaboration de son programme d'actions annuel validé par le Comité de Pilotage, Be WaPP détermine avec ces fédérations les actions concrètes à mener en vue de l'amélioration de la propreté publique.
08.01	Intégrer la gestion de la propreté publique	Développer des manuels pratiques proposant des modalités de gestion de la propreté lors de la conception des schémas urbanistiques	Fonds privé	En 2021, Be WaPP a accompagné 77 communes wallonnes dans l'optimisation de leur plan d'implantation des poubelles publiques sur leur territoire. Cet accompagnement s'articule autour

	dans les schémas d'urbanisme			de 3 phases : l'inventorisation des poubelles publiques, le diagnostic de ces infrastructures et enfin l'élaboration d'un plan d'actions. Ces plans approuvés par les autorités communales contribuent à renforcer la présence de poubelles publiques là où elles sont nécessaires. L'optimisation des tournées de vidange du contenu de ces infrastructures est également prise en compte. Cet accompagnement est reconduit en 2022 auprès de 19 communes. Fort de cette expérience, Be WaPP a rédigé un guide relatif à l'emplacement des poubelles publiques pour les autorités communales et les urbanistes. L'asbl publie également un recueil des modèles de poubelles les plus appropriées ainsi qu'un livret regroupant les principales règles d'utilisation des poubelles publiques par les citoyens.
08.02		Favoriser la présence et l'intégration d'infrastructures de déchets dans les aménagements urbanistiques publics	Fonds privé	Be WaPP partage en *open data* les données cartographiques relatives aux infrastructures de propreté publique encodées dans son outil "App PRO-preté" afin notamment que des urbanistes puissent facilement accéder à cette information lors de la conception ou la rénovation d'espaces publics.

- ## ACTIONS DE L'AXE "SENSIBILISATION"

Réf. PWD-R	Intitulé de la mesure	Intitulé de l'action	Statut de l'action	Information complémentaire
09.01	Communiquer avec une identité visuelle régionale	Utiliser systématiquement le logo Be WaPP en signature	Fonds privé	Toutes les communications émanant de l'asbl Be WaPP arborent le logo de "Be WaPP" en signature. Cette utilisation systématique du logo contribue à l'augmentation de la notoriété de Be WaPP. Cette dernière est en nette augmentation. Elle est passée de 49% en 2018 à 61% en 2021.
10.01	Sensibiliser les publics responsables des gestes inciviques socialement inacceptables et passer de la conscientisation à un changement de comportement durable	Identifier les publics-cibles les plus fréquemment responsables des nuisances et des comportements menant aux gestes inciviques	Fonds privé	En 2018, le bureau *Égérie Research* a réalisé pour le compte de Be WaPP une étude sociologique, psychologique et comportementale dont l'objectif vise à comprendre les causes à l'origine de l'abandon de déchets sauvages et de dépôts clandestins et d'identifier les publics cibles les plus fréquemment responsables de gestes inciviques.
10.02		Élaborer des campagnes de communication selon différents types de support à destination des publics responsables des nuisances	Fonds privé	Depuis le début de ses activités, Be WaPP organise des campagnes de sensibilisation à portée régionale. Lors des 3 dernières années, 116.048.242 personnes ont été touchées via les 14 campagnes de communication organisées par Be WaPP. Par ailleurs, chaque année depuis 2018, Be WaPP confie à l'institut *Dedicated* la mission d'évaluer l'impact de ses campagnes de sensibilisation ainsi que de mesurer l'évolution de la perception de la propreté par le citoyen. De manière générale, on observe que les campagnes de sensibilisation de Be WaPP jouissent à nouveau d'un caractère mobilisant (alors que celui-ci s'était essoufflé les 2 années précédentes). Les impacts sur les comportements sont les suivants : faire attention à ne plus laisser de déchets dans l'espace public (32 % en 2021 contre 25 % en

				2020) ; être plus attentif à la propreté de son environnement (29 % en 2021 contre 24 % en 2020) et faire passer le message auprès de ses proches (26 % en 2021 contre 22 % en 2020).
11.01	Éduquer et sensibiliser les citoyens (dès leur plus jeune âge) et autres publics cibles	Réviser les formations actuellement dispensées dans les écoles, notamment dans les modules "Pays Pas Propre", "MIR" et "C'est du Propre" pour les orienter encore plus sur la lutte contre les déchets sauvages et le développement d'utilisation des poubelles	Fonds privé	À l'initiative de Be WaPP, des formations officielles, reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont proposées aux enseignants via leur système de formation continue obligatoire. Ils disposent ainsi de leçons clé en main qui leur permettent d'être opérationnels dès leur retour en classe.
11.02		Développer des animations ludiques, spécifiques par groupe d'âge	Fonds privé	Depuis 3 ans maintenant, Be WaPP et Fost Plus ont développé une approche intégrée alliant propreté, tri et prévention des déchets à destination des écoles/enseignants/élèves. Elle propose aux écoles sélectionnées sur base d'un appel à projet de les accompagner durant 3 ans en vue d'améliorer la prévention des déchets, le tri et la propreté à l'école et ainsi tenter d'obtenir la labellisation "École Plus Propre". Dans le cadre de cette labellisation, des animations sont proposées selon l'âge des élèves dont un spectacle original, "Homo Detritus", à destination des enfants de 8 à 12 ans créé par la Compagnie Sandra Proes pour compte de Be WaPP et une animation pour les élèves du secondaire co-créée avec GoodPlanet. Une bourse pour acheter des infrastructures de propreté et de tri est également accessible à tous les établissements scolaires impliqués dans la démarche de labellisation. Pour toutes les écoles qui ne bénéficient pas de l'accompagnement du label "École Plus Propre", Be WaPP a développé des dossiers pédagogiques reprenant un contenu de qualité et des activités à réaliser en classe avec les élèves.

				Résultats : durant l'année scolaire 2020-2021, 36.000 élèves ont été impliqués dans le projet de labellisation "École Plus Propre" et les 100 premières écoles ont été labellisées en 2021.
11.03		Coupler l'animation à un débat pour amener les jeunes à mieux comprendre les raisons qui poussent à commettre des incivilités environnementales	Fonds privé	Dans le cadre de la labellisation "École Plus Propre", des ateliers-débats sont proposés et gérés par les enseignants. **Résultats :** durant l'année scolaire 2020-2021, 36.000 élèves ont été impliqués dans le projet de labellisation "École Plus Propre" et les 100 premières écoles ont été labellisées en 2021.
11.04		Développer des thématiques spécifiques liées à la propreté publique à disposition de publics cibles spécifiques, comme les primo-arrivants, des personnes à grande influence (médecins, chefs de culte, directeurs d'écoles, sportifs…)	Fonds privé	Be WaPP a établi et met à jour une base de données centralisée disponible sur son site internet. Elle recense tous les outils existants en matière de prévention, de tri et de gestion des déchets au sens large, qu'il s'agisse d'ouvrages, de vidéos, d'animations ou de jeux. Plus de 300 références composent cette médiathèque, un outil exclusif ! Par ailleurs, Be WaPP vulgarise des thématiques mal connues par le grand public telles que le "parcours du mégot jeté dans un avaloir" et les conséquences de cet acte.

- ## ACTIONS DE L'AXE "PARTICIPATION"

Réf. PWD-R	Intitulé de la mesure	Intitulé de l'action	Statut de l'action	Information complémentaire
12.01	Mobiliser les citoyens annuellement sur un projet à large échelle afin d'exacerber leur implication en matière de propreté publique	Poursuivre l'organisation d'une grande action annuelle de nettoyage régionale. L'opération vise à mobiliser les citoyens pour améliorer la propreté de la Région et pour les conscientiser aux conséquences de gestes inciviques	Fonds privé	Chaque année, Be WaPP organise l'opération du "Grand Nettoyage". Cet évènement est devenu en quelques années la plus grande mobilisation citoyenne de l'année en Wallonie. Chaque année, des dizaines de milliers de participants arpentent rues, ruelles et sentiers pour donner un grand coup de propre à la Wallonie. En 8 éditions, 615.138 personnes ont participé à cet évènement. Ils ont récolté près de 200 tonnes de déchets en 8 ans.
12.02		Mettre à disposition des participants le matériel nécessaire pour ces opérations	Fonds public en 2016 et 2017. Àpd 2018, Fonds privé	Be WaPP met à disposition des participants au "Grand Nettoyage" le matériel nécessaire pour cette opération. Ce kit est constitué de gilets, de paires de gants de protection, de sacs, sacs bleus pour les PMC et sacs blancs pour les autres types de déchets et d'un livret informatif intitulé "Mon guide du "Grand Nettoyage" en 10 étapes". Par ailleurs, Be WaPP encourage la réutilisation du matériel d'une année à l'autre et fournit également dans le kit une étiquette-retour déjà affranchie pour renvoyer ce dernier si l'équipe ne souhaite pas le conserver pour d'autres activités ou pour la prochaine édition.
12.03		Développer d'autres actions fédératrices au cours du temps	Fonds privé	Depuis leur création en 2017, les "Ambassadeurs de la Propreté" n'ont cessé de se multiplier. Ils forment aujourd'hui une importante communauté qui s'élargit d'année en année et qui comptait, au 31 décembre 2021, 27.655 membres.

				Résultats : en 2021, les Ambassadeurs ont rapporté sur le site de Be WaPP avoir ramassé 10.897 sacs de déchets tout-venant et 7.155 sacs PMC. Ils sont 15% à avoir encodé leurs résultats.
13.01	Encourager et soutenir les initiatives citoyennes et/ou des pouvoirs locaux et renforcer l'adhésion à l'amélioration de la propreté publique	Soutenir les partenaires (associations…) qui encouragent le nettoyage par des bénévoles	Fonds privé	Entre 2016 et 2019, Be WaPP a soutenu "Festivals Wallonie Demain" (anciennement appelé Festiwapp) qui est une initiative qui vise à encourager les festivals à fonctionner de manière plus durable, aussi bien en termes de mobilité, d'alimentation que de gestion des déchets. Be WaPP a également créé un partenariat avec l'association des clubs de football francophones (l'ACFF) en vue d'accompagner un certain nombre de clubs de football amateurs en matière de prévention des déchets, de tri et de propreté (tant des infrastructures sportives du club que des alentours de celui-ci). Enfin, Be WaPP travaille en collaboration avec les Contrats de Rivière pour d'une part sensibiliser le public à la problématique des déchets dans et aux abords des cours d'eau et d'autre part fournir aux Contrats de Rivière du matériel facilitant leurs actions.
13.02		Encourager par l'octroi de micro-subsides les initiatives en faveur de la propreté publique	Fonds privé	Qu'il s'agisse d'événements à portée environnementale, de réunions d'"Ambassadeurs de la Propreté" ou encore de festivals, Be WaPP se rend disponible, à la demande, pour soutenir les organisateurs d'initiatives locales dans leur volonté de sensibiliser leurs publics à une gestion raisonnée et responsable des déchets. Be WaPP met ainsi à la disposition des organisateurs de ces événements du matériel de prévention et de sensibilisation. Elle met aussi en place des animations qui visent à susciter la curiosité du public et les faire réfléchir à leur propre comportement. Dans le cadre de la labellisation "École Plus Propre", une bourse pour acheter des infrastructures de propreté et de tri est acces-

				sible à tous les établissements scolaires impliqués dans la démarche de labellisation. Les 100 premières écoles ont été labellisées en 2021 et ont bénéficié de cette bourse. Ce soutien financier de 1000 € est également prévu dans le cadre de la labellisation "Club Plus Propre" destinée aux clubs de football amateur en collaboration avec l'Association des Clubs de Football Francophones (ACFF).
13.03		Favoriser le développement d'initiatives donnant de la visibilité au travail du bénévole	Fonds privé	Be WaPP entreprend des actions de mobilisation qui comprennent aussi bien la participation de bénévoles dans des opérations de nettoyage ("Grand Nettoyage", "Ambassadeurs de la Propreté", bénévoles désireux d'organiser une opération de nettoyage) que leur implication dans le signalement des problèmes qu'ils rencontrent dans l'espace public au travers de l'application FixMyStreet Wallonie. Un soutien est également apporté à toute initiative visant à lutter contre la malpropreté.

- ## ACTIONS DE L'AXE "RÉPRESSION"

Réf. PWD-R	Intitulé de la mesure	Intitulé de l'action	Statut de l'action	Information complémentaire
14.01	Utiliser des mesures de contrôle et de répression	Renforcer et appliquer la répression en matière d'incivilités environnementales	Fonds privé	L'application de la répression en matière d'incivilités environnementales relève des autorités publiques. Be WaPP n'agit donc pas comme un acteur à part entière de la répression. Toutefois, l'asbl propose des outils pour soutenir les autorités dans le cadre de l'application de la répression. Dans ce cadre, Be WaPP a créé un kit qui permet aux communes de mettre en évidence les dépôts clandestins découverts sur leur territoire. Destiné à prévenir les auteurs d'un dépôt clandestin de l'ouverture d'une enquête et du paiement d'une amende élevée, le dispositif vise aussi à envoyer un signal fort à la population : l'impunité n'est plus de mise. L'affiche accolée à la rubalise qui entoure le dépôt indique au contrevenant qu'il dispose de 3 jours pour venir rechercher celui-ci afin d'éviter les poursuites. **Résultats :** dans 25% des cas, le dépôt est enlevé par celui qui en est à l'origine.
14.03		Communiquer sur la répression de façon intégrée	Fonds privé	Be WaPP a organisé en novembre 2021 le premier "Marathon de la Propreté". À l'instar du "Marathon de la Vitesse", cette vaste opération a permis, durant 5 jours, de mettre en place de nombreuses actions de sensibilisation et de renforcer les contrôles en matière d'abandon de déchets au sein de 29 communes, d'un territoire d'une intercommunale et d'un contrat de rivière. Au total, ce sont 422 infractions environnementales constatées et 25.000 personnes sensibilisées via la remise d'un outil permettant d'adopter des gestes propres (un cendrier de poche, une poubelle de voiture ou un distributeur de sacs à déjections canines). Il est proposé de pérenniser l'action chaque année.

14.05		Étudier les possibilités de sanctions alternatives	En cours sur fonds public	Be WaPP étudie actuellement les possibilités de sanctions alternatives dont le dispositif législatif sera renforcé avec l'entrée en vigueur du nouveau décret relatif à la délinquance environnementale.
15.01	Soutenir les communes dans l'identification des responsables de dépôts clandestins et des déchets sauvages	Subsidier les investissements des autorités locales ou investir dans des dispositifs pour prendre en flagrant délit des responsables de nuisances (caméras…)	Fonds public	Be WaPP a contribué à renforcer et appliquer la répression en matière d'incivilités environnementales en collaborant avec le SPW dans 2 appels à projets relatifs à l'acquisition de matériel de vidéosurveillance en 2020 et 2021 qui ont permis à 131 communes wallonnes de s'équiper de 913 caméras de vidéosurveillance utilisées pour aider les agents constatateurs dans leurs missions.
15.02		Compléter les formations des agents constatateurs	En cours sur fonds public	En 2021, la Ministre de l'Environnement a mandaté l'asbl Be WaPP pour prendre en charge l'organisation et la dispense de formations continues à destination des agents constatateurs de Wallonie. Ces formations complètent la formation de base que chaque agent doit suivre. Étant donné que la stratégie répressive a été approuvée par le Gouvernement wallon en fin d'année 2021, que les modifications décrétales relatives à la répression environnementale entrent en vigueur le 1er juillet 2022 ainsi que les principaux arrêtés d'exécution, la formation continue sera dispensée dans le second semestre de l'année 2022.
16.01	Organiser la concertation entre les acteurs de la répression et de prévention	Organiser une véritable concertation entre les acteurs de la répression et de la prévention	En cours sur fonds privé	En 2018, Be WaPP et l'UVCW se sont associées pour mettre en ligne une nouvelle version du "Réseau de lutte contre la délinquance environnementale" qui vise non seulement à mettre en réseau l'ensemble des acteurs du monde de la répression en matière d'incivilités environnementales mais également à leur fournir l'accès à une bibliothèque de documents à haute valeur ajoutée. **Résultats :** À ce jour, 283 personnes utilisent cette plateforme, 15 documents téléchargés 1519 fois et 67 questions y ont été posées.

16.03		Former et motiver les agents communaux	En cours sur fonds privé	En 2020, en vue d'aider les communes à répondre à l'appel à projets visant la subsidiation de matériel de vidéosurveillance, Be WaPP a rédigé un guide reprenant les différents aspects juridiques et techniques de la vidéosurveillance. Comprenant des cas de figure illustrés, des exemples de cahier des charges, des modèles de caméras, les points d'attention à respecter, ainsi qu'entre autres une proposition de texte visant à modifier le règlement communal nécessaire à l'utilisation du dispositif, ce guide se veut avant tout une aide pratico pratique avant, pendant et après l'achat de matériel. Par ailleurs, en novembre 2021, a été organisé le premier "Marathon de la Propreté". À l'instar du "Marathon de la Vitesse", cette vaste opération a permis, durant 5 jours, de mettre en place de nombreuses actions de sensibilisation et de renforcer les contrôles en matière d'abandon de déchets partout en Wallonie, tout en motivant les agents communaux. Cette opération sera renouvelée en 2022 avec, en plus, une formation pratique destinée aux agents constatateurs. **Résultats :** 29 communes impliquées + 1 intercommunale de gestion de déchets et 1 Contrat de Rivière, 67 actions mises en place dans toute la Wallonie, 422 infractions environnementales constatées, 25.000 personnes sensibilisées via la remise d'un outil permettant d'adopter des gestes propres (un cendrier de poche, une poubelle de voiture ou un distributeur de sacs à déjections canines).
16.04		Améliorer la recherche et le constat des infractions environnementales	Fonds privé pour FixMyStreet et fonds public pour le subside aux communes	En 2020 et 2021, les communes ont eu la possibilité de solliciter un subside, via un appel à projet initié par Be WaPP en collaboration avec le SPW, visant l'achat de matériel de vidéosurveillance ayant pour objectif l'amélioration de la recherche et l'identification des auteurs d'actes inciviques ayant trait à la propreté publique. **Résultats :** En 2020 et 2021, 131 communes ont pu bénéficier d'un subside de maximum 25.000 euros. 931 caméras pour un montant total de 2.445.000 euros ont ainsi pu être acquises afin de renforcer la répression et de mettre fin au sentiment d'impunité. Par ailleurs, Be WaPP a développé une application appelée FixMyStreet Wallonie, qui permet de centraliser les signalements des problèmes rencontrés dans l'espace public. Lorsque le signalement concerne un dépôt clandestin, les communes qui utilisent l'outil peuvent prévenir dans un premier temps l'agent constatateur

				afin qu'il intervienne sur le terrain pour y mener ses constatations avant que, dans un second temps, le service de propreté ne vient éliminer ce dépôt clandestin. **Résultats :** Fin mars 2022, 55 communes utilisaient l'outil et 9.511 signalements effectués en 2021 dont 80% en lien avec la propreté publique.
16.07		Favoriser les contacts et l'échange de bonnes pratiques entre agents constatateurs	Fonds privé	En 2018, Be WaPP et l'UVCW se sont associées pour mettre en ligne une nouvelle version du "Réseau de lutte contre la délinquance environnementale" qui vise non seulement à mettre en réseau l'ensemble des acteurs du monde de la répression en matière d'incivilités environnementales mais également à leur fournir l'accès à une bibliothèque de documents à haute valeur ajoutée. **Résultats :** À ce jour, 283 personnes utilisent cette plateforme, 15 documents téléchargés 1519 fois et 67 questions y ont été posées.
17.01	Renforcer la conscience du citoyen à la propreté publique	Via la sensibilisation et tous autres moyens, induire chez le citoyen un sentiment de non-acceptation de toute forme d'altération à la propreté publique,	Fonds privé	Be WaPP a organisé en novembre 2021 le premier "Marathon de la Propreté". À l'instar du "Marathon de la Vitesse", cette vaste opération a permis, durant 5 jours, de mettre en place de nombreuses actions de sensibilisation et de renforcer les contrôles en matière d'abandon de déchets au sein de 29 communes, d'un territoire d'une intercommunale et d'un contrat de rivière. Au total, ce sont 422 infractions environnementales constatées et 25.000 personnes sensibilisées via la remise d'un outil permettant d'adopter des gestes propres (un cendrier de poche, une poubelle de voiture ou un distributeur de sacs à déjections canines). Cette opération sera renouvelée en 2022.
17.02		Intégrer dans la formation des gardiens de la paix l'attention à porter sur les faits de délinquance environnementale et enseigner des notions d'assertivité pour	En cours sur fonds public	En 2021, la Ministre de l'Environnement a mandaté l'asbl Be WaPP pour prendre en charge l'organisation et la dispense de formations continues à destination des agents constatateurs de Wallonie. Étant donné que la stratégie répressive a été approuvée par le Gouvernement wallon en fin d'année 2021, que les modifications décrétales relatives à la répression environnementale entrent en vigueur le 1er juillet 2022 ainsi que les principaux arrêtés d'exécution, la formation continue sera dispensée dans le second semestre de l'année 2022.

		l'interpellation en matière de propreté publique		En fonction du sujet abordé, le contenu de ses formations sera également mis en ligne pour permettre à d'autres agents, comme les gardiens de la paix, de les suivre et ainsi les inciter à porter attention

- ## ACTIONS DE L'AXE "INFRASTRUCTURES"

Réf. PWD-R	Intitulé de la mesure	Intitulé de l'action	Statut de l'action	Information complémentaire
18.01	Améliorer la disponibilité des infrastructures dans les lieux stratégiques	Déterminer les infrastructures de collecte des déchets et leur gestion opérationnelle, adaptées à la prévention des déchets sauvages (aménagement de l'espace public, emplacement des poubelles publiques, vidange des poubelles, smart poubelles…).	Fonds privé	Partant du constat que placer les bonnes poubelles aux bons endroits permet de réduire de 50% la malpropreté ambiante, Be WaPP a financé en 2021 l'accompagnement de 79 communes par un consultant. L'objectif était, sur base de l'analyse des poubelles publiques des communes concernées, de diagnostiquer les configurations d'implantation des poubelles existantes et d'établir un plan d'actions qui vise à enlever, replacer ou ajouter des poubelles à des endroits spécifiques du territoire communal, en y incluant des poubelles de tri le cas échéant. **Résultats :** 98 communes accompagnées depuis 2021 Be WaPP accompagne également depuis 2021 les 21 communes retenues dans le cadre d'un appel à projets "Tri Out-Of-Home et On-The-Go", initié par le SPW. Son soutien s'est étendu en 2021 aux communes ayant réalisé un Plan Local de Propreté dont le plan d'actions intègre le tri dans l'espace public ainsi qu'à celles qui ont participé au projet d'optimisation de l'implantation de leurs poubelles publiques. Ce soutien consiste en une mise à disposition d'un guide intitulé : "Clés pour un tri réussi dans l'espace public – Comment le mettre en place ?", la fourniture d'autocollants signalétiques reprenant les consignes de tri à placer sur les poubelles (l'idée étant d'harmoniser à l'échelle nationale la communication présente sur les ilots de tri) ainsi qu'un support logistique pour l'évacuation des déchets PMC triés dans l'espace public. Ce dernier point se matérialise par la mise à disposition d'un conteneur de stockage de 1.100L par commune dont la collecte sera prise en charge par Be WaPP et Fost Plus. Un projet pilote de poubelles équipées de capteurs a été mené dans 4 communes wallonnes (Namur, Juprelle, Les Bons Villers, La Calamine) en 2018 afin de tester le potentiel d'amélioration du phénomène de poubelles débordantes encore trop souvent constaté. Le projet visait également à adapter la fréquence de vidange de certaines poubelles à la réalité du terrain

				avec, à la clé, de potentielles économies en temps grâce à des tournées de collecte réorganisées. Au total, ce ne sont pas moins de 350 capteurs avec panneaux photovoltaïques qui ont été installés dans les poubelles des 4 communes.
18.02		Identifier et promouvoir les bonnes pratiques	Fonds privé	Les bonnes pratiques identifiées via l'action précédente sont promues par Be WaPP au travers de ces différents outils de communication, participation à des colloques et par l'édition de deux cahiers de la propreté.
18.03		Favoriser l'achat groupé et bénéficier de l'économie d'échelle	Réalisée sur fonds public	Lors des appels à projets initiés par le SPW en collaboration avec Be WaPP, la mutualisation des infrastructures de nettoiement subsidiées est encouragée.
19.01	Faciliter l'acquisition de matériel	Mettre en place une plateforme (webshop) pour l'acquisition de matériel destiné à la propreté	Fonds privé	La Boutique du propre est le web shop développé par Be WaPP en 2019. Il permet depuis lors aux communes, entreprises, écoles et associations de commander du matériel testé et approuvé en lien avec la propreté publique. Depuis sa mise en ligne, 115 communes ont effectué une commande en ligne, ce qui représente 44% des communes wallonnes.

- ## ACTIONS DE L'AXE "GESTION DE L'ESPACE"

Réf. PWD-R	Intitulé de la mesure	Intitulé de l'action	Statut de l'action	Information complémentaire
20.01	Améliorer le cadre de vie des citoyens	Encourager les opérations d'entretien et de réhabilitation des espaces ou du matériel en état de délabrement ou de négligence	Fonds privé	Cités dans le top 3 des lieux les plus problématiques en termes de malpropreté, les arrêts de transports en commun ont fait l'objet d'une attention particulière de la part de Be WaPP et du TEC avec le lancement, en 2021, de la campagne de sensibilisation "Votre déchet, destination poubelle ou destination nature ?". L'objectif était de rappeler qu'un déchet ne finit pas sa course là où il est jeté et que les conséquences de son abandon dans la nature peuvent être lourdes sur la faune et la flore. Par ailleurs, dans la continuité de sa campagne de sensibilisation vis-à-vis des usagers des bus, Be WaPP, en collaboration avec le TEC sensibilisera les communes à l'importance d'équiper correctement et d'entretenir régulièrement les abribus. À cette occasion, 10 abribus seront mis en valeur dans le but de montrer aux communes en charge de l'entretien de ce type de lieux qu'un abri bien équipé et entretenu entraine des comportements plus respectueux des usagers.
20.02		Partager les expériences et les bonnes pratiques avec les autorités locales	Fonds privé	Chaque année, Be WaPP propose aux communes un certain nombre de projets/d'idées innovantes qu'elle teste et optimise pour ensuite les proposer au plus grand nombre sous forme de 'concepts clé-sur-porte', facile à mettre en œuvre. À ce jour, 257 communes wallonnes collaborent avec Be WaPP, sans compter la collaboration avec l'ensemble des communes wallonnes dans le cadre du "Grand Nettoyage" et des "Ambassadeurs de la Propreté".
20.03		Faciliter l'identification des problèmes et le suivi des actions à mener sur le territoire communal	Fonds privé	Be WaPP a développé une application appelée FixMyStreet Wallonie inspirée de celle déjà opérationnelle en région bruxelloise. Cette appli-

				cation, mise gratuitement à disposition des communes wallonnes, permet de centraliser en un seul et même endroit les signalements des problèmes rencontrés dans l'espace public. Qu'il s'agisse de dépôts clandestins, de poubelles publiques endommagées, de nids de poule, d'éclairages publics défectueux ou encore de pistes cyclables impraticables, FixMyStreet Wallonie permet aux services concernés d'être informés des dysfonctionnements présents sur leur territoire et de les solutionner rapidement munis du matériel adéquat. **Résultats :** Fin mars 2022, 55 communes utilisaient l'outil et 9.511 signalements effectués en 2021 dont 80% en lien avec la propreté publique L'élaboration d'un Plan Local de Propreté dont le sujet est abordé dans l'axe transversal ci-dessous est également un document dans lequel la commune doit identifier les problèmes et planifier le suivi des actions à mener.
21.01	Accompagner les responsables des parcs et autres espaces naturels fréquentés dans une démarche "propreté"	Mettre à disposition des communes / responsables des parcs et autres espaces naturels fréquentés des infrastructures mobiles à placer dans les zones vertes pour des évènements temporaires	Fonds privé	Be WaPP se rend disponible, à la demande, pour soutenir les organisateurs d'initiatives locales dans leur volonté de sensibiliser leurs publics à une gestion raisonnée et responsable des déchets. Be WaPP met ainsi à la disposition des organisateurs de ces événements du matériel de prévention et de sensibilisation. Elle met aussi en place des animations qui visent à susciter la curiosité du public et les faire réfléchir à leur propre comportement. **Résultats :** depuis 2016, Be WaPP a soutenu l'organisation de 844 actions de ramassage dans le cadre de l'opération "Organise ton ramassage", 165 actions de ramassage de déchets dans les Rivières, 72 actions de ramassage lors de "Marches Plus Propres" et 24 opérations de plogging. Par ailleurs, en 2021, l'Échevinat de la ville de Liège s'est associé à Be WaPP pour développer et mettre en place un dispositif original visant

				à responsabiliser les citoyens et ainsi éviter qu'ils n'abandonnent leurs déchets dans les parcs de la ville. **Résultats :** durant les deux mois d'été, les 10 étudiants présents en permanence dans plusieurs parcs de la ville ont collecté 165 sacs PMC et 238 sacs de déchets résiduels. Enfin, l'asbl a collaboré avec Dinant Evasion qui loue des kayaks, pour un projet "Lesse Plus Propre" et avec la Ville de Liège pour favoriser le tri et la propreté dans le parc public de la Boverie.
21.02		Établir un catalogue de bonnes pratiques et organiser des ateliers spécifiques sur les bonnes pratiques de gestion des déchets dans ces lieux	En cours sur fonds privé	Outre le catalogue de bonnes pratiques intégré aux 2 cahiers de la propreté publique édités par Be WaPP, l'asbl rassemble les bonnes pratiques adaptées aux parcs et espaces naturels fréquentés en vue d'organiser des ateliers spécifiques.
22.01	Responsabiliser les établissements dans l'amélioration de la propreté aux alentours de leur commerce	Inventorier les pratiques permettant de réduire les gestes inappropriés des citoyens aux alentours des commerces	En cours sur fonds privé	Les quartiers commerçants sont fréquemment la cible d'incivilités en tout genre : mégots de cigarettes, déchets de consommation nomades, dépôts clandestins, etc. C'est pour répondre à cette problématique que la campagne "Faisons scintiller nos rues" a été mise sur pied durant la période des fêtes. À cette occasion, les poubelles publiques du centre-ville des 5 communes participantes (Nivelles, Arlon, Namur, Mons et Liège) ont été mises en lumière au moyen d'un ruban de fête afin d'attirer l'attention des passants, clients et commerçants et rappeler l'importance de leur utilisation. En parallèle, des actions de sensibilisation ont eu lieu dans les 5 communes au moyen notamment d'une chorale chantant des airs de Noël aux paroles revisitées sur le thème des déchets et les quelque 600 commerces des quartiers concernés ont arboré une affiche reprenant le même message. **Résultats :** une mesure de la quantité de déchets présente dans les quartiers concernés avant l'action et pendant celle-ci a mis en évidence une amélioration de la propreté de 58%. Un second mesurage effectué

				quelques semaines après l'action a, quant à lui, montré que l'amélioration de la propreté s'était maintenue à 44% par rapport à la mesure avant l'action. Sur base de cette expérience et de ses enseignements, Be WaPP élabore un kit composé de bonnes pratiques et du matériel de sensibilisation à la propreté publique à destination des commerces de ventes de produits à consommer "on the go".

- ## ACTIONS DE L'AXE "TRANSVERSALE"

Réf. PWD-R	Intitulé de la mesure	Intitulé de l'action	Statut de l'action	Information complémentaire
23.01	Encourager et dynamiser la participation et les échanges entre les acteurs	Favoriser les échanges entre les acteurs et assurer la diffusion des connaissances	Fonds privé	Be WaPP multiplie les contacts avec les professionnels du secteur de la propreté que ce soit lors de salons tels que Municipalia, Smart City, le salon de l'éducation et le colloque Wallonie Cyclable. Be WaPP a également organisé en 2019 cinq rencontres de la propreté avec les communes wallonnes et en 2018 et 2021 deux forums de la propreté qui lui ont également procuré des retours d'expérience indispensables pour mener à bien sa mission. Elle engrange également un maximum d'expérience en échangeant avec des sociétés ou organismes nationaux et internationaux tels que Mooimakers au nord du pays, Bruxelles Propreté et Bruxelles Environnement à Bruxelles mais également l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) en France ou les pays européens via le "European Clean Network". Enfin, Be WaPP met son expertise au service du plus grand nombre par des publications, des webinaires, des formations et au moyen de son site internet, notamment via sa médiathèque.
23.02		Permettre la diffusion de bonnes pratiques en matière de l'amélioration de la propreté publique	Fonds privé	Be WaPP met son expertise au service du plus grand nombre par des publications, des webinaires, des formations et au moyen de son site internet, notamment via sa médiathèque. En parallèle, Be WaPP favorise l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expériences entre les différents acteurs de terrain au moyen notamment de 2 plateformes d'échanges sur internet, l'une destinée aux agents communaux et l'autre aux agents de la répression au sens large.

24.01	Fournir aux pouvoirs locaux un soutien dans l'appropriation des outils de gestion de la propreté	Encourager les autorités locales à développer un plan de propreté local	Fonds public	Be WaPP a collaboré avec le SPW dans le cadre des 2 appels à projet proposés aux communes afin de les accompagner dans le processus de création de leur Plan Local de Propreté (PLP). Lors du premier appel à projets en 2019, 63 communes étaient accompagnées dans la rédaction d'un PLP. Le second en 2021 a réuni 30 communes. Un arrêté du Gouvernement devrait être publié au cours du second semestre 2022. Il permettra aux communes d'adhérer à l'avenir à un accompagnement pour la rédaction d'un PLP.
24.02		Encourager les autorités locales à réaliser des mesures de la propreté	Fonds privé + Fonds public	Le SPW a développé un outil et une méthodologie qui permettent aux communes d'évaluer la propreté de leur territoire. Appelé Clic-4-WaPP, ce dispositif guide et accompagne les opérateurs communaux lors de leurs mesures trimestrielles de terrain. En 2021, convaincu par le bien-fondé de la mesure, Be WaPP a souhaité apporter son appui et son expertise à cette démarche en proposant aux communes une version 2.0 de l'outil existant, sous forme d'application. **Résultats :** les 93 communes accompagnées dans la rédaction d'un PLP s'engagent à mesurer la propreté publique de leur territoire au moyen de la méthodologie Clic-4-WaPP. 26 autres communes utilisent l'outil indépendamment de ces appels à projets.
24.03		Accompagner les partenaires dans leur "démarche propreté" et assurer la cohérence des projets locaux avec la politique régionale	Fonds privé + Fonds public	Créer un Plan Local de Propreté (PLP) est l'opportunité pour une commune de mettre en place une stratégie de lutte étendue et sur-mesure contre la malpropreté publique. Différents appels à projet ont été proposés aux communes par le SPW, en collaboration avec Be WaPP afin de les accompagner dans le processus de création de leur plan. Le premier en 2019, le second en 2021 et un 3ème le sera au cours du second semestre 2022. Un budget de 25.000 euros par commune est également proposé à toute commune disposant d'un plan approuvé dans le but de le mettre en œuvre.

				Un appel à projet a été proposé aux communes en ce sens en 2020 et le sera à nouveau en 2022. En complément de la démarche initiée par le SPW, Be WaPP a développé, en 2021-2022, une plateforme informatisée qui a pour vocation de faciliter les différentes étapes de création et de mise en œuvre d'un PLP. Cet outil permettra aux cadres communaux de construire plus facilement leur PLP et offrira un meilleur suivi à Be WaPP et au SPW. En effet, grâce à cette plateforme, les meilleures pratiques identifiées dans les PLP encodés pourront être extraites et partagées avec toutes les communes. En outre, Be WaPP mettra à la disposition de toutes les communes qui en ont besoin, courant le second semestre 2022, un guide méthodologique leur permettant de réaliser seules ou accompagnées leur Plan Local de Propreté.
25.02	Aborder la propreté publique via l'approche ciblée de certains groupes-cibles spécifiques	Recenser les initiatives déjà mises en place par ou en faveur des groupes-cibles	En cours sur fonds privé	La concertation avec les secteurs concernés par les lieux-cibles a permis d'identifier des actions que Be WaPP a mise en œuvre au droit de ces lieux-cibles. Parmi les actions, il y a les actions de nettoyage de rivières, l'action "Champs et Pâtures Plus Propre" le long d'axes routiers, l'action "Quartier Commerçant Plus Propre".
26.01	Élaborer une approche propreté spécifique à certains lieux-cibles ainsi qu'aux points noirs	Identifier certains lieux-cibles nécessitant une approche spécifique	Fonds privé + Fonds public	En dressant un état de la propreté au moyen de mesures réalisées dans différents lieux-cibles, le SPW et Be WaPP peuvent identifier certains lieux-cibles qui relèvent une attention particulière en matière d'amélioration de la propreté publique.
26.02		Réaliser un inventaire des points noirs par commune	Fonds privé	Be WaPP a développé une application, appelée PRO-preté, qu'elle met gratuitement à la disposition de toutes les communes wallonnes. Cette application permet notamment aux agents communaux de dresser l'inventaire de leurs points noirs.

				RÉSULTATS : actuellement, 4 073 points noirs sont recensés dans l'application au sein de 169 communes, soit 65% des communes wallonnes.
26.03		Concerter les secteurs concernés par les lieux-cibles et favoriser le développement d'actions en matière de propreté publique au droit de ces lieux-cibles	Fonds privé	Be WaPP a mandaté le bureau Egerie Research associé à Behaven pour réaliser une étude qui permettra de recenser les actions appropriées à mener auprès d'une combinaison de groupe-cibles et de lieux-cibles préalablement identifiés. Cette étude, dont les conclusions sont attendues dans le second semestre 2022, recensera une série d'actions très concrètes à mener pour agir sur le changement de comportement des inciviques appartenant à différents groupe-cible, et ce prenant également en compte les types de lieux.
27.01	Soutenir les projets en matière de propreté publique	Soutenir les appels à projets, basés sur plusieurs piliers, pour le financement d'actions visant l'amélioration de la propreté publique	Fonds publics	En 2017, neuf communes et une intercommunale ont bénéficié d'un soutien financier de maximum 25.000 euros chacune pour mener à bien un projet reposant sur différents axes thématiques de la propreté. La commune de Ciney a, par exemple, installé des panneaux le long des champs des agriculteurs avec le concours de ces derniers avec pour objectif de sensibiliser les automobilistes au jet de déchets dans ou le long des terres de cultures et prairies. À Aubange, le soutien financier a entre autres permis d'équiper les équipes de 'VolonTerres[18]' de cabanes permettant de stocker du matériel de ramassage pour réaliser différentes opérations en cours d'année.
27.02		Participer au financement de projets innovants ou pilotes en matière de sensibilisation et d'amélioration de la propreté publique	Fonds privé	Afin d'aider et d'inciter les intercommunales à mener des actions innovantes en matière de lutte contre les déchets sauvages, Be WaPP leur a proposé une convention de collaboration pour mener des actions innovantes en matière de lutte contre les déchets sauvages. Parmi les actions financées dans le cadre de cette collaboration, il y a l'organisation de campagnes, le financement de masques buccaux réutilisables et de leurs boites pour les y ranger, le développement d'outil de gestion cartographique, la mise à jour d'un jeu "Quartier Plus Propre" et l'édition d'un "Petit guide de la propreté" rappelant aux citoyens les règles en matière de gestion des déchets. Le projet-pilote de prime de retour sur

				les canettes abandonnées dans la nature mené de septembre 2018 à juin 2021 est également un projet dans lequel Be WaPP s'est fortement impliquée.
27.03		Lancer un projet-pilote dans plusieurs communes de Wallonie répartie dans les 5 provinces du territoire en étudiant 4 scénarios de reprise des canettes usagées contre une récompense. Chaque commune change de scénario après 6 mois et le projet se déroulant sur 2 ans, toutes les communes essayeront tous les scénarios. Évaluer l'impact sur la propreté publique comme sur le scénario de collecte des PMC/P+MC.	Fonds privé	Le projet-pilote de prime de retour sur les canettes abandonnées dans la nature a été mis en œuvre par Be WaPP de septembre 2018 à juin 2021. L'évaluation n'a pas mis en évidence la nécessité de poursuivre cette expérience.
28.03	Encourager la prévention au niveau de la production et de la distribution	Soutenir les entreprises dans les mesures et actions qu'elles entreprennent en matière de propreté publique	Fonds privé	Be WaPP soutient les entreprises désireuses de s'engager dans des actions en lien avec la propreté publique. **Résultats :** 141 entreprises se sont engagées lors du "Grand Nettoyage" 2022. Par ailleurs, 83 entreprises sont inscrites comme "Ambassadeurs de la Propreté". Enfin, Be WaPP a collaboré à la mise en œuvre de 28 actions avec des entreprises.

11.2 ANNEXE 2 : ÉTUDE DE PERCEPTION DE BE WAPP

- **AQ RATE 2022**

Contexte et objectifs

Be WaPP souhaite être un partenaire de qualité de tous les acteurs locaux actifs dans le domaine de la propreté publique et a pour ambition de se positionner comme expert en cette matière.

Afin de mieux connaître ce que ses partenaires pensent d'elle, Be WaPP a fait mener une étude auprès des communes, des intercommunales de gestion des déchets, des administrations publiques régionales, des cabinets ministériels, des associations, des fédérations ainsi que des entreprises.

Il s'agit de la deuxième édition d'une pareille enquête, la première ayant eu lieu en 2018, auprès d'un public moins large, à savoir les communes, les intercommunales de gestion des déchets et l'administration régional ayant la gestion des déchets dans ses compétences.

Cette étude a différents objectifs :

- déterminer la connaissance et le niveau de satisfaction à l'égard Be WaPP ;
- évaluer la perception des différentes parties prenantes par rapport aux actions développées par Be WaPP ;
- identifier les points positifs et négatifs associés à l'action de Be WaPP ;
- identifier les éléments pouvant amener à améliorer l'action de Be WaPP.

Méthodologie

L'enquête a été menée dans un premier temps en ligne (du 04/05/22 au 20/05/22). Elle a dans un second temps été complétée par une enquête téléphonique pour toucher plus de répondants (du 16/05/22 au 20/05/22). Le remplissage de l'enquête prenait moins de 15 minutes.

Sur les 606 'cibles' du fichier contact que Be WaPP a communiqué au bureau AQ Rate, 258 ont répondu (121 via l'enquête en ligne et 137 via l'enquête téléphonique). Alors qu'en 2018, les répondants issus des communes représentaient 97,4%, elles ne sont plus que 82,6% en 2022, vu l'élargissement du spectre des personnes interrogées.

La grande majorité des répondants (70%) occupaient leur fonction actuelle depuis plus de 4 ans et plus de 90% connaissaient Be WaPP.

L'enquête de 2018 reposait sur la même méthodologie, à savoir une enquête en ligne menée du 25/06/18 au 11/07/2018, suivie d'une enquête téléphonique (04/07/18 au 11/07/18). Sur les 275 'cibles' (communes, intercommunales et administration régionale) communiqués au bureau d'étude, 197 ont répondu.

Enseignements

En 2018, l'étude s'adressait aux partenaires de Be WaPP dans les communes, intercommunales et au sein de l'administration de la gestion des déchets. Cette année, l'univers s'est élargi à certaines administrations publiques régionales, cabinets ministériels, fédérations, entreprises et autres intercommunales.

L'élargissement de l'univers a conduit à obtenir un taux de participation moins élevé qu'en 2018. Les personnes invitées à participer cette année étaient probablement en partie moins impliquées directement avec Be WaPP qu'il y a 4 ans et se sont donc senties moins concernées par l'enquête.

Notons cependant, que 43% de taux de réponse reste relativement élevé.

Tout comme en 2018, quasi tous les participants (92%) connaissent Be WaPP bien voire très bien (25%) et dans l'ensemble, ils lui reconnaissent tous une légitimité importante et une utilité en tant qu'expert et partenaire de la gestion de la propreté publique. Avec à nouveau des notes moyennes de satisfaction très élevées (et plus élevées qu'en 2018) oscillant entre 7,16 et 8,42 sur les différents aspects pris en compte, on constate que Be WaPP a conforté son statut d'acteur incontournable en Wallonie pour la mise en place et la promotion d'actions de sensibilisation à l'amélioration de la propreté dans l'espace public.

Les activités de Be WaPP

Par rapport aux différentes activités mesurées, on constate toujours une **notoriété** maximale du "Grand Nettoyage" (99%). Les "Ambassadeurs de la Propreté" sont connus de près de 9 répondants sur 10. Si les différents appels à projets ainsi que FixMyStreet Wallonie jouissent encore d'une notoriété de l'ordre de 70 à 75%, le label "École Plus Propre" arrive en-deçà des 60% et l'application PRO-preté juste au-dessus de 50%. Le "Marathon de la Propreté" n'est connu que de 4 répondants sur 10.

Dans le cadre de la **participation**, si le "Grand Nettoyage" a concerné presque tous les répondants et les "Ambassadeurs de la Propreté" plus de 60% d'entre eux, l'appel à projet Plan Local de Propreté n'a concerné qu'un répondant sur deux et ceux visant l'optimisation de l'implantation des poubelles et l'achat de matériel de vidéosurveillance, un répondant sur trois. FixMyStreet Wallonie et l'application PRO-preté ont mobilisé un peu moins d'1/3 des répondants, le label "École Plus Propre" et le "Marathon de la Propreté" ont enregistré un taux de participation de seulement 19% et 12%.

Si la large participation au "Grand Nettoyage" est toujours synonyme **d'évaluation positive**, dans l'ensemble, toutes les activités obtiennent des **scores de satisfaction très élevés** avec au moins **7,63/10**. On notera que pour les 3 activités qui étaient aussi étudiées en 2018, les scores de satisfaction ont augmenté significativement.

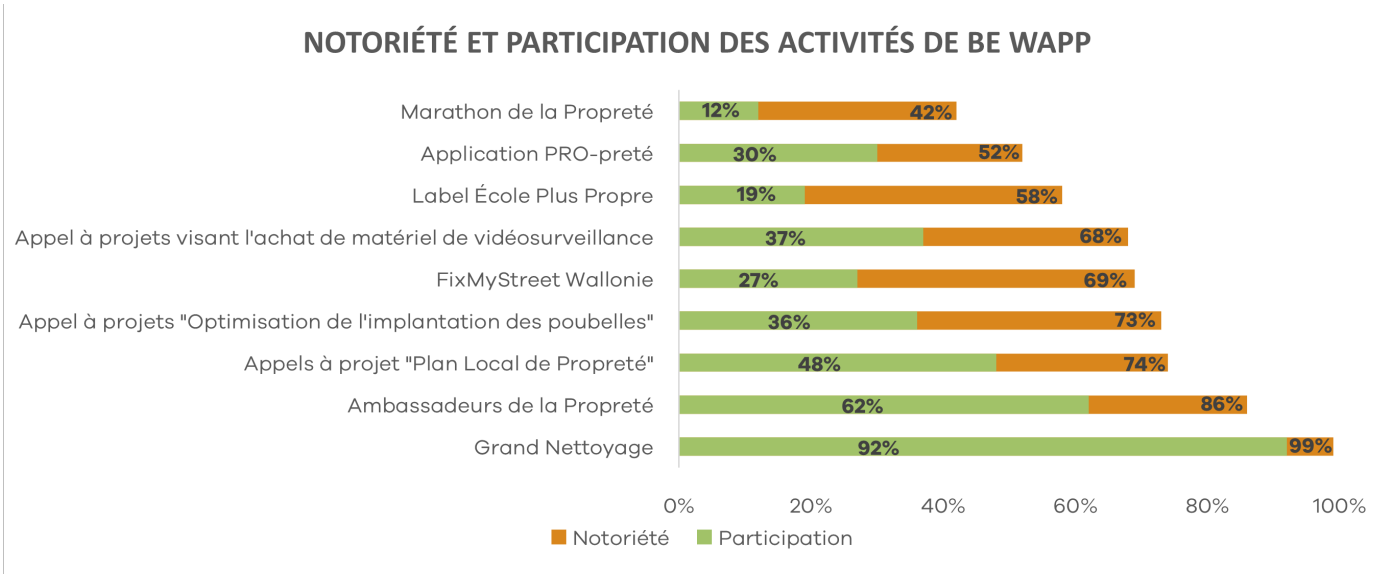

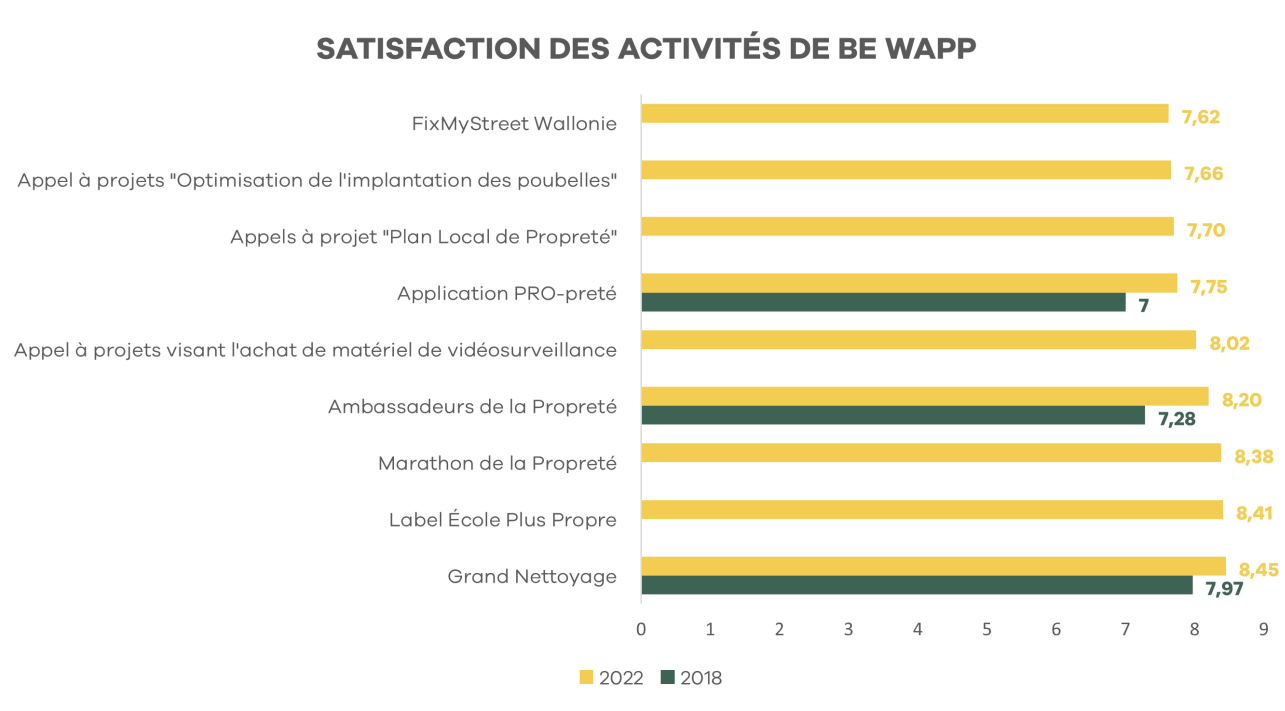

Toutes les **activités étudiées sont considérées comme utiles**, **voire très utiles** par au moins ¾ des répondants. Cette proportion atteint même 90% voire davantage pour l'appel à projets visant l'achat de matériel de vidéosurveillance, le label "École Plus Propre", le "Grand Nettoyage" et les "Ambassadeurs de la Propreté".

Les contacts avec Be WaPP

De manière générale, la plupart des répondants (87%) ont déjà été en contact avec Be WaPP.

Globalement, ces contacts sont suffisamment fréquents et de très bonne qualité (entre 8,7 et 9,4 sur 10 de satisfaction selon le mode de contact).

Comme en 2018, l'envoi d'un mail ou d'une demande via le site ou les réseaux sociaux et le téléphone sont les 2 modes de contact les plus utilisés même si les rencontres et réunions avec un représentant de Be WaPP ont en revanche doublé par rapport à 2018.

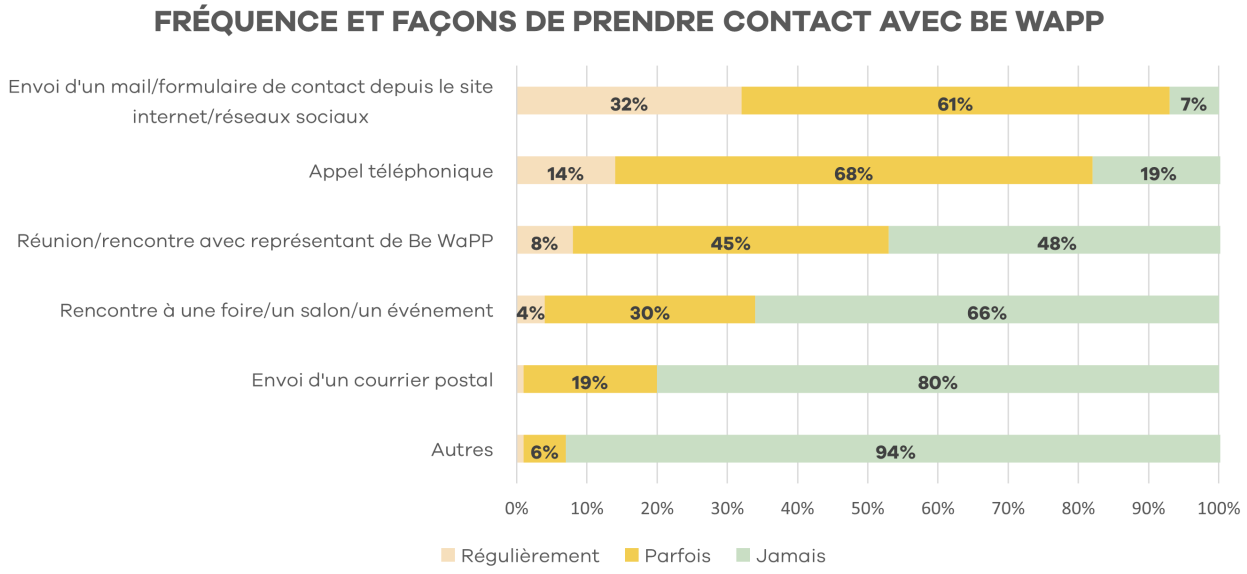

Si les participants sont très satisfaits des différents modes de contact avec Be WaPP, ils témoignent aussi de leur grande qualité. Tous les aspects mesurés sont en augmentation par rapport à 2018 et varient cette année de 8,7 à 9,4 sur 10.

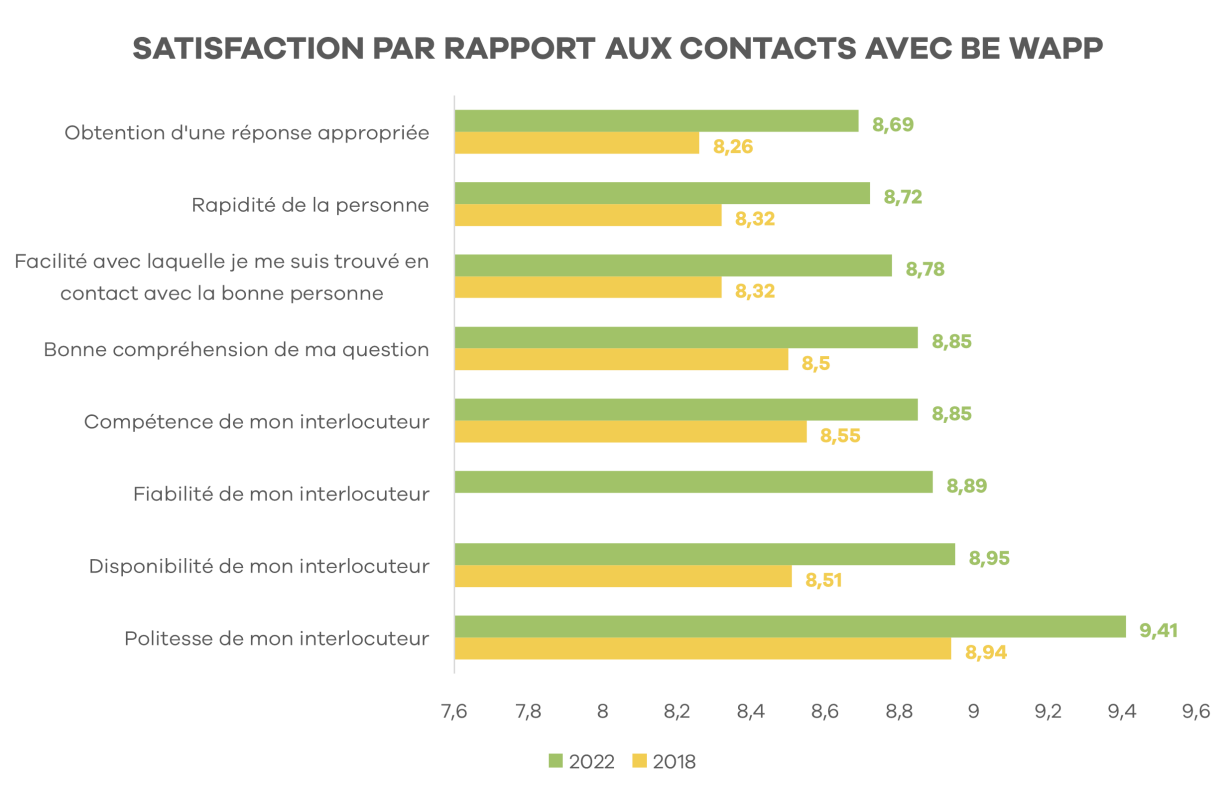

Les canaux d'information de Be WaPP

En termes de notoriété, le **site internet** reste l'élément phare au niveau des canaux de communication. Il est en effet connu de plus de 91% des participants. Les **mailings** arrivent toujours en second lieu et constituent donc aussi un canal de communication très prisé. Un répondant sur deux connaît la **newsletter "Quoi de Neuf chez Be WaPP ?"**, 1/3 les **réseaux sociaux** de Be WaPP, la présence au **Salon des Mandataires**, le **Mag A!** et le **rapport d'activités**.

Tous les canaux de communication connaissent des notes de satisfaction élevées, allant de 7,52 à 8,80 (sur 10) pour la présence au Salon de Mandataires.

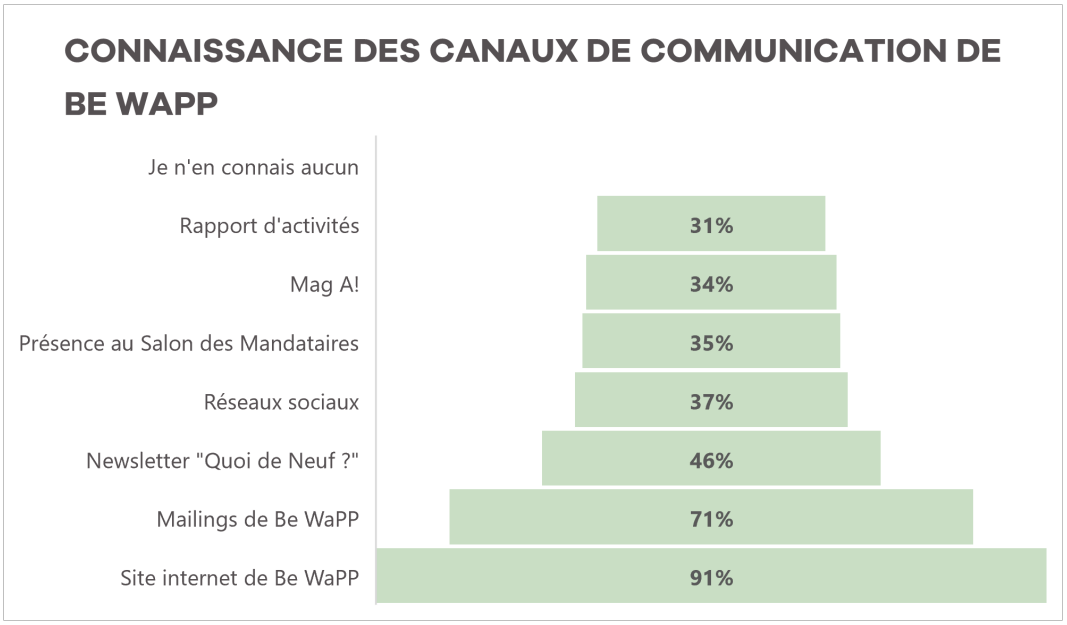

Appréciation globale de Be WaPP

Comme pouvaient le laisser présager les excellents résultats présentés ci-avant, la note de satisfaction globale attribuée cette année à Be WaPP est en augmentation par rapport à 2018 et passe de 7,88 sur 10 à 8,04.

Le dynamisme et le professionnalisme des équipes, la communication faite autour des activités, la créativité et les innovations ainsi que la variété des actions proposées sont autant d'ingrédients de réussite et de reconnaissance. On voit cependant pour certains qu'il y a peut-être trop de projets différents et que la charge est parfois trop lourde pour les communes, mais ceci n'est pas le reflet de la majorité qui voit toujours d'un regard positif les actions organisées en partenariat avec Be WaPP.

Be WaPP demain

La nécessité de prolonger les activités de Be WaPP au-delà de 2022 ne fait aucun doute.

Les répondants trouvent cette prolongation utile notamment pour continuer ce qui a déjà été entrepris, développer de nouveaux projets et pour accompagner les communes dans la gestion de la propreté en leur apportant les outils nécessaires. Les répondants soulignent en outre que "Be WaPP est un organisme dynamique et rassembleur qui compte un nombre important d'adhérents".

Dans l'optique où Be WaPP venait à disparaître après 2022, si près de la moitié des répondants affirme ne pas savoir qui serait le plus à même de reprendre les activités de l'asbl, l'autre moitié se prononce de la sorte : 23 % des répondants pensent qu'une structure mixte réunissant partenaires privés et publics serait la plus à même de reprendre ses activités. 13 % optent pour une organisation publique, 8 % pour une intégration des activités au sein de l'administration régionale et 4 % pour une organisation privée. Dans l'optique où Be WaPP poursuivrait ses activités, 75 % des répondants estiment qu'elle doit conserver son statut d'asbl privée, alors que 25 % pensent qu'elle doit devenir un organisme public ou parapublic.

SI BE WAPP VENAIT À DISPARAÎTRE, QUI SERAIT LE PLUS À MÊME DE REPRENDRE SES ACTIVITÉS ?

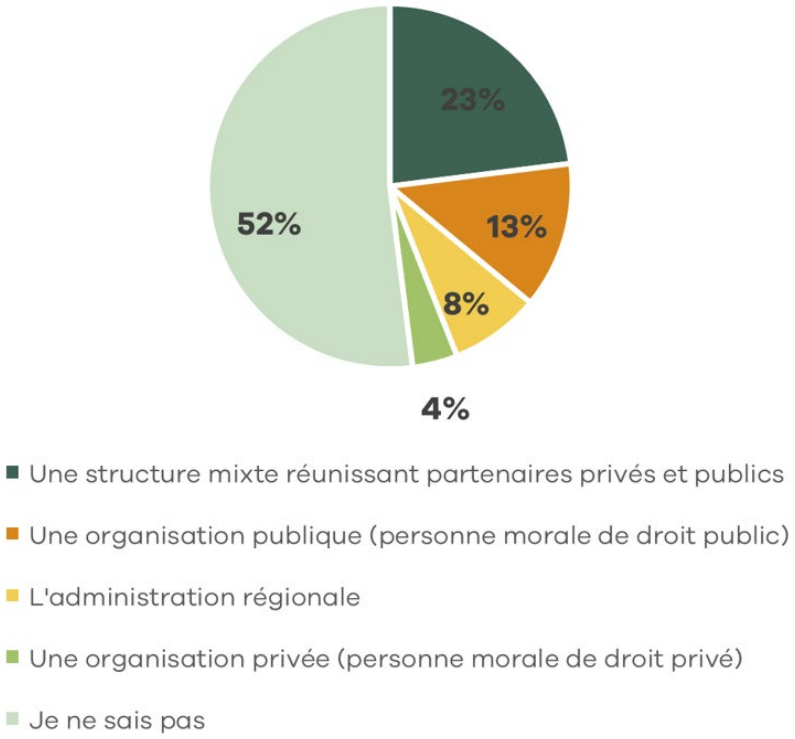

Be WaPP

Ensemble pour une Wallonie plus propre

Be WaPP est une association sans but lucratif créée par **Fost Plus**, **Fevia Wallonie** et **Comeos**. Elle est le fruit d'un accord de partenariat entre la Wallonie et les entreprises qui mettent des produits emballés sur le marché belge. **Be WaPP** développe un large programme d'actions, élaboré en lien avec le **Plan wallon des Déchets-Ressources**, visant à prévenir et à réduire les incivilités en matière de propreté publique.

Fostplus Fevia Wallonie comeos Wallonie